2012

Rapport annuel

Belfius
Insurance

2012

Sommaire

Message des présidents	5
Chiffres clés de Belfius Insurance	6
Rapport de gestion	9
Comptes consolidés	41
Informations complémentaires	130

Message des présidents

Madame, Monsieur,

Nous vous présentons, avec fierté, le premier rapport annuel de Belfius Insurance.

Belfius Insurance fait partie de Belfius Banque & Assurances et occupe la cinquième place sur le marché belge de l'assurance.

2012 a été, pour nous, une année charnière au cours de laquelle nous avons posé les fondements de notre avenir et ce, malgré des conditions de marché difficiles. Depuis la fin 2011, nous avons consenti des efforts substantiels en vue de réduire le risque de notre portefeuille. Grâce à cette démarche et à une meilleure diversification de l'actif, nous avons enregistré un beau résultat en 2012. Et nous poursuivons à présent sur notre lancée.

Belfius Insurance s'est fixé pour objectif de devenir dans les quatre ans l'assureur le plus efficace sur le marché belge en termes de satisfaction des clients et de structure des coûts, en mettant l'accent sur le résultat opérationnel. Pour atteindre cet objectif, nous avons élaboré une nouvelle stratégie. Une stratégie, soulignons-le, qui est l'œuvre de nos collaborateurs et qui mènera Belfius Insurance sur la bonne voie, celle de Belfius Insurance 2016.

Cette stratégie, mûrement réfléchie et bien structurée, repose sur nos points forts : notre approche multicanaux et multimarques, notre offre de produits différenciée qui s'adresse à la fois aux particuliers, aux indépendants, aux entreprises, au secteur social et aux pouvoirs publics, notre structure de coûts réduite, sans oublier nos collaborateurs motivés.

Nous sommes maîtres de notre destin. Nous en sommes satisfaits car nous avons la certitude de posséder tous les atouts pour y parvenir. Nous sommes dès lors convaincus que nous réaliserons un résultat significatif en 2013, la première année de notre nouvelle stratégie, et que nous contribuerons ainsi au succès de Belfius Banque & Assurances.

Cordialement,

Marc Raisière
Président du comité de direction

Alfred Bouckaert
Président du conseil d'administration

Chiffres clés de Belfius Insurance

Bilan consolidé – Chiffres clés (en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12	Différence	Évolution en %
TOTAL DE L'ACTIF	23 178 036	26 184 083	3 006 047	12,97 %
dont				
Actifs financiers disponibles à la vente	15 909 403	14 497 325	(1 412 078)	-8,88 %
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 132 392	3 458 524	326 132	10,41 %
Crédits hypothécaires et autres prêts	1 905 547	6 346 915	4 441 368	233,08 %
Placements immobiliers	286 668	408 835	122 167	42,62 %
Spécifique à l'activité d'assurance	225 659	315 851	90 192	39,97 %
TOTAL DES DETTES	22 647 714	24 625 265	1 977 551	8,73 %
dont				
Provisions techniques	17 066 805	17 881 247	814 442	4,77 %
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 132 392	3 458 524	326 132	10,41 %
Spécifique à l'activité d'assurance	180 732	302 590	121 858	67,42 %
TOTAL DES FONDS PROPRES	530 322	1 558 818	1 028 496	193,94 %
dont				
Fonds propres de base	727 330	807 512	80 182	11,02 %
Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	(211 809)	735 271	947 080	447,14 %
Intérêts minoritaires	14 801	16 035	1 234	8,34 %

	31/12/12
RATIOS CLÉS	
Solvabilité	160 %
Ratio de couverture (1)	110,37 %
Ratio coût/prime Non-Vie	17,7 %
Ratio coût Vie (sur moyenne provisions techniques Vie)	0,29 %
Nombre d'ETP	1 296

(1) Belfius Insurance SA.

Compte de résultats consolidé - Chiffres clés

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12	Différence	Évolution en %
Produits	(369 974)	311 414	681 388	184,17 %
Résultat technique net	(331 456)	(574 647)	(243 191)	73,37 %
Résultat financier	(60 625)	883 293	943 918	1 556,98 %
Autres	22 107	2 768	(19 339)	-87,48 %
Charges	(183 829)	(186 779)	(2 950)	1,60 %
RÉSULTAT NET	**(553 803)**	**124 635**	**678 438**	**122,51 %**
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	**(404 235)**	**84 535**	**488 770**	**120,91 %**

(en milliers d'EUR)	31/12/12
PRIMES-ENCAISSEMENT	
Primes brutes reçues Vie	1 523 995
Primes brutes reçues Non-Vie	532 867

2012

Rapport de gestion

Profil du groupe	10
Belfius, un nouveau nom	12
Faits marquants	13
Rapport d'activités	14
Gestion des ressources humaines	16
Analyse du bilan et du compte de résultats	17
Gouvernance d'entreprise	19
Gestion des risques	25
Gestion du capital	38

Profil du groupe

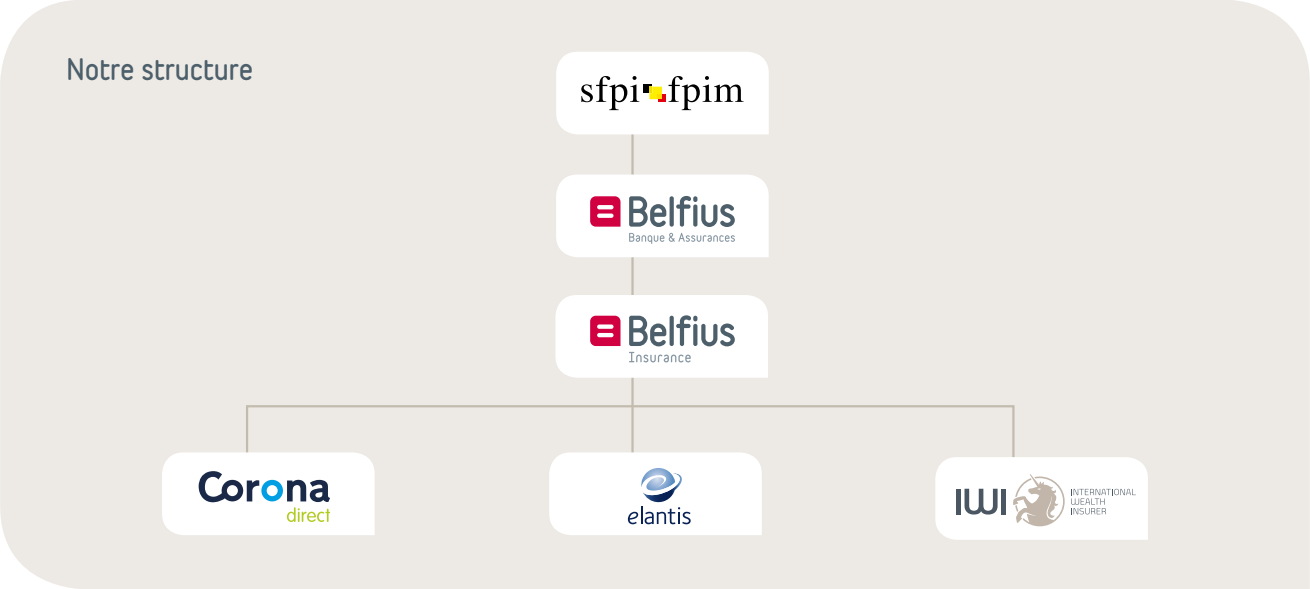

Belfius Insurance fait partie du groupe banque et assurances non coté en Bourse Belfius Banque & Assurances, qui depuis fin 2011, est la propriété de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

Belfius Banque & Assurances offre à sa clientèle une gamme de produits d'assurance et bancaires variée.

Le groupe d'assurance Belfius Insurance comprend, en plus de la maison mère Belfius Insurance SA, l'assureur direct Corona Direct, la compagnie d'assurance vie International Wealth Insurer (IWI) et la société de crédit Elantis.

Notre objectif est de rester un assureur dont l'assise locale s'avère être une valeur ajoutée pour la société.

Grâce à une gamme complète de produits d'assurance, nous nous soucions de la protection de la famille et des proches, du maintien du revenu familial et de l'accroissement des avoirs. Les bons clients fidèles peuvent compter sur des avantages supplémentaires (tels que des Oscars, Easy Pay). Pour les indépendants, les chefs d'entreprise et les sociétés, nous offrons un service de qualité sur mesure. Nos clients sont les particuliers (clients *retail*) et les clients *wholesale* (entreprises, indépendants, sociétés à but non lucratif et les autorités).

La gamme de produits offerte aux clients *retail* comprend des garanties d'assurance classique non-vie telles que les assurances auto (responsabilité civile et omnium), les assurances responsabilité civile, les assurances incendie, les assurances familiales, les assurances hospitalisation, l'assistance juridique et les assurances pour autres risques.

En outre, nous offrons des assurances vie telles que l'épargne-pension, l'assurance vie mixte, les assurances épargne, le revenu garanti, l'assurance décès, l'assurance solde restant dû couvrant un crédit hypothécaire et les produits d'investissement en branche 23.

Les clients *wholesale* ont le choix parmi les assurances professionnelles, les assurances incendie, le revenu garanti, l'assurance hospitalisation collective, les assurances groupe, l'assurance dirigeant d'entreprise, les produits d'investissement et les solutions d'assurance spécifiques sur mesure.

Nos marques

L'approche multicanaux est propre à Belfius Insurance. En Belgique, nous combinons les atouts d'un réseau exclusif d'agents d'assurance des AP Assurances avec ceux du réseau de Belfius Banque, complétés par Corona Direct et Elantis. Ces canaux nous permettent ainsi de servir 1,4 million de clients (dont 400 000 familles belges).

Belfius Insurance dispose de 796 bureaux et de *public & private bankers* via le canal bancaire. Les produits principaux qui ont été vendus via ce canal sont Belfius Life Capital (branche 21), Belfius Invest Capital (branche 21), Save Invest Bonus (branche 21), Belfius Life Plan (branche 21), Belfius Invest (branche 23), Belfius Car et Belfius Home and Family. Le but étant de continuer à élaborer un concept *one stop shopping* pour le canal bancaire.

Nous travaillons en outre avec un réseau exclusif d'agents d'assurance via les AP Assurances, qui depuis déjà plus de 80 ans, est une référence aussi bien en assurance vie qu'en assurance non-vie. Via ses 334 bureaux, particuliers, indépendants et petites entreprises se voient offrir une gamme complète de produits d'assurance, des crédits hypothécaires et un service de qualité sur mesure généralement reconnu. L'offre comprend entre autres, l'assurance habitation multi-risques LAP, l'assurance habitation Cocoon LAP, l'assurance Mobility LAP, l'assurance Assistance LAP, Hospimax, Family Protect, l'assistance voyages à l'étranger, Atlantica Invest (branche 21), Atlantica Maxima (branche 21) ou Thalassa (branche 23).

Les clients *wholesale* bénéficient d'assurances et d'un service sur mesure (propre à chaque secteur) grâce à des spécialistes bancaires et ce, via un contact direct ou des courtiers spécialisés. Des outils en ligne et des produits d'investissement durable (portefeuille 21) permettent l'octroi d'un service de qualité.

Les clients qui apprécient la communication directe et qui choisissent des produits novateurs à faible coût de revient peuvent se rendre chez Corona Direct, actif depuis 1974 en tant qu'assureur direct. Cet assureur travaille par internet/téléphone ainsi que via des partenaires « affinity » (tels que des entrepreneurs de pompes funèbres et des concessionnaires auto qui agissent en tant que vendeur). Corona Direct offre l'assurance au kilomètre et l'assurance frais funéraires comme produit phare.

Dans le courant de l'année 2012, Elantis a été acquis en qualité de fournisseur de crédits hypothécaires et de crédits à la consommation via des courtiers indépendants. Elantis souhaite se développer en tant que nouveau canal de distribution important et renforcer la position de Belfius Insurance sur le marché des crédits hypothécaires.

IWI est notre compagnie d'assurance vie luxembourgeoise qui lance sur le marché des produits en libre service dans les pays européens pour des clients fortunés à l'aide d'intermédiaires spécialisés.

Belfius, un nouveau nom

Le 1er mars 2012 a été introduit le nom Belfius. Belfius n'est pas seulement le nom de notre groupe mais également le nom d'un canal de distribution de Belfius Insurance.

Avec un changement de nom réussi en un temps record, Belfius concrétise son ambition de se repositionner sur le marché belge et de redevenir plus que jamais un groupe bancaire et d'assurances au service de la société belge.

La nouvelle marque « Belfius » a été introduite en mars 2012, suivie par le changement de la dénomination légale en juin 2012. Ce nouveau positionnement commercial a été accompagné d'un nouveau look graphique et d'un nouveau style de communication.

La majorité des agences a subi entre-temps un rebranding complet et les enseignes des autres agences ont été retirées et remplacées par des enseignes Belfius temporaires. Le rebranding de toutes les agences sera achevé à la mi-2013.

Belfius localteamspirit

Ces mesures ont rapidement généré des résultats positifs. Dès juin 2012, la marque jouit d'un taux de reconnaissance de 91 %. Au cours de l'année, Belfius a également renforcé sa présence dans les médias sociaux et privilégie ainsi l'interaction directe avec le client. Belfius attire plus de 28 500 fans sur Facebook et est suivi par environ 3 000 personnes sur LinkedIn et Twitter.

28 500 fans

3 000 followers

305 000 hits

Mais Belfius se veut être plus qu'un nouveau nom. Recentrée sur sa mission première, Belfius a retrouvé en 2012 sa force de frappe commerciale. La marque joue pleinement son rôle de groupe bancaire et d'assurances belge, se focalisant sur un ancrage local et soucieuse d'offrir une valeur ajoutée à la société.

L'engagement local a été concrétisé par des initiatives diverses. Belfius a souhaité accorder son soutien à la promotion du sport auprès des jeunes. Ainsi, depuis cette année, plus de 3 400 équipes sportives en Belgique arborent le logo Belfius sur leur maillot.

En 2013, Belfius entend poursuivre dans cette voie.

Faits marquants

Un assureur sain

Après une année 2011 assez turbulente en raison de l'impact de la crise de la dette souveraine grecque et de l'effondrement du groupe Dexia, 2012 est l'année de la reprise. Nous sommes revenus à une situation de rentabilité et avons renforcé notre position de solvabilité. Depuis 2011, un effort considérable a été fourni pour diminuer notre exposition au risque, avec pour conséquence, une meilleure diversification du portefeuille d'actifs. Durant le premier trimestre 2012, Belfius Insurance est entré dans le programme d'échange européen des obligations d'État grecs (PSI). Ensuite, l'exposition de la dette grecque a été ramenée à zéro. De manière générale, l'exposition aux risques dans les pays GIIPS et d'Europe de l'Ouest a été fortement réduite et le portefeuille d'actions a été réorganisé. Les réinvestissements ont été réalisés dans des obligations d'État belges et des projets immobiliers. Le projet immobilier le plus récent est le palais de justice d'Hasselt. Des projets dans le secteur des maisons de repos ont également été réalisés. Nous optons, en effet, pour des investissements de soutien à l'économie belge.

Diversité du portefeuille

Au cours de l'année 2012, Belfius Insurance a décidé d'acquérir le portefeuille de crédits hypothécaires d'Elantis (une filiale de Belfius Banque) et d'intégrer la filiale dans le périmètre de consolidation de l'assureur. Par cette opération, Belfius Insurance a augmenté ses crédits hypothécaires de EUR 3 509 millions au bilan, pour atteindre 19 % de son actif consolidé avec un beau rendement. Cette décision est en ligne avec les obligations à long terme d'une entreprise d'assurances qui veut que nous prenions des actifs à long terme au bilan.

Des investissements qui soutiennent l'économie belge

Fin 2012, Belfius Insurance a conclu un accord pour l'achat de 1,4 million d'actions Elia System Operator, soit 2,3 % du gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension coté en Bourse. La propriété et la jouissance des actions a été transférée début 2013, ce qui élève la participation de Belfius Insurance à 5,4 %. Belfius Insurance est ainsi devenu le plus grand actionnaire d'Elia après Publi-T, un véhicule d'investissement des communes dans notre pays. Cet achat s'inscrit dans une politique privilégiant les investissements qui soutiennent l'économie belge.

Nouvelle stratégie basée sur nos atouts

Durant le deuxième semestre de l'année, le management de Belfius Insurance a été modifié. Trois nouveaux membres ont rejoint le comité de direction : le CEO a été remplacé, tout comme le CFO et le CRO. La composition du conseil d'administration a également été modifiée dans le courant de l'année 2012. La nouvelle composition apporte une nouvelle dynamique et le 5 février 2013, Belfius Insurance a présenté publiquement sa stratégie et ses ambitions. Le but final est de devenir l'assureur le plus efficient sur le marché belge à l'horizon 2016. Concrètement, cela se traduit par une satisfaction élevée de la clientèle, une structure de coûts optimale et des résultats opérationnels favorables. Une ambition qui se concrétisera grâce à une stratégie multicanaux et multimarques et des collaborateurs formés et motivés.

Fin décembre, la Commission européenne s'est prononcée positivement sur l'intégralité du dossier stratégique de Belfius Banque & Assurances, soutenant ainsi Belfius Insurance dans ses ambitions.

Rapport d'activités

En tant que branche d'assurance du groupe Belfius, Belfius Insurance est active tant dans le segment *retail* orienté clients particuliers, privés et clients PME que dans le segment *wholesale* où nous offrons des services au secteur public et social et à la clientèle *corporate*.

En Belgique, nous combinons, pour la clientèle *retail*, les atouts du réseau exclusif d'agents d'assurance des AP Assurances (essentiellement les produits Non-Vie et l'assurance solde restant dû) avec ceux du réseau de Belfius Banque, complétés par Corona Direct, un assureur direct travaillant par téléphone, internet et ses partenaires « affinity ».

Cette approche multicanaux s'est étendue, en 2012, avec la marque Elantis qui propose des crédits hypothécaires et des crédits à la consommation via des courtiers.

Pour la clientèle *wholesale*, il existe une collaboration aussi bien avec des spécialistes bancaires que des courtiers spécialisés.

Au Luxembourg, Belfius Insurance offre ses produits d'assurance à des clients fortunés via la filiale IWI.

La production brute belge et luxembourgeoise totale s'élève à EUR 2 484 millions en 2012 (produits de la branche 23 inclus). Les primes d'assurance vie s'élèvent à EUR 1 953 millions contre EUR 2 152 millions en 2011.

La chute se situe principalement au Luxembourg (-49 % ou EUR -174 millions) en raison du contexte économique général et de la crise d'image de Dexia qui ont entraîné l'arrêt des ventes via le canal bancaire de Dexia BIL.

Les canaux de distribution belges ont pratiquement réalisé un statu quo (EUR 1,774 milliard contre EUR 1,799 milliard ou -1,4 %). Le climat des taux d'intérêt a influencé de manière significative les investissements en assurance en branche 21 dans le segment *retail*. Mais le nouveau produit branche 23 Belfius Invest offert via le canal bancaire a connu un très bon départ avec une production s'élevant à EUR 477 millions. Dans le *wholesale* également, de solides chiffres de production ont été enregistrés. La production en assurance pension a considérablement augmenté jusqu'à EUR 220,2 millions (+26,2%), grâce aux nouveaux contrats signés avec les gouvernements locaux, grâce à des souscrip-

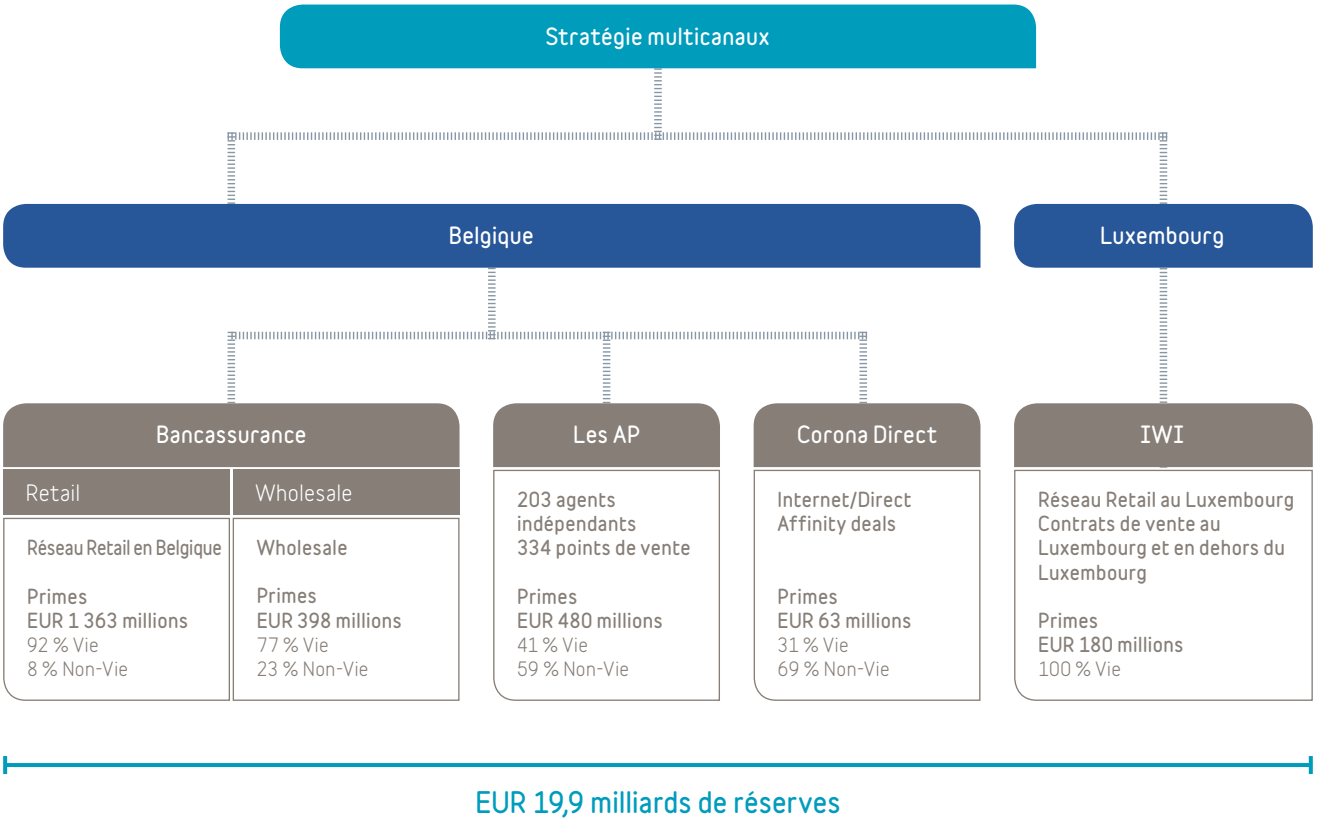

Ventilation des primes Vie par canal (Belgique)

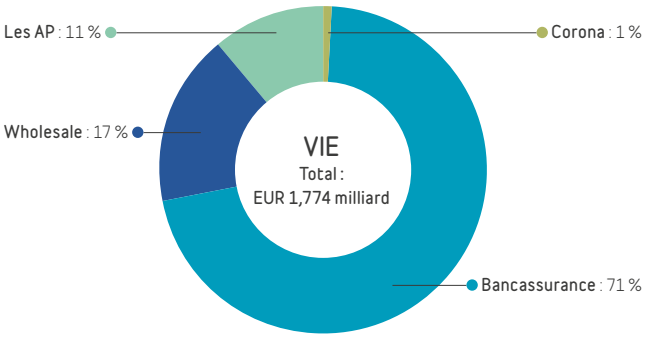

Ventilation des primes Non-Vie par canal (Belgique)

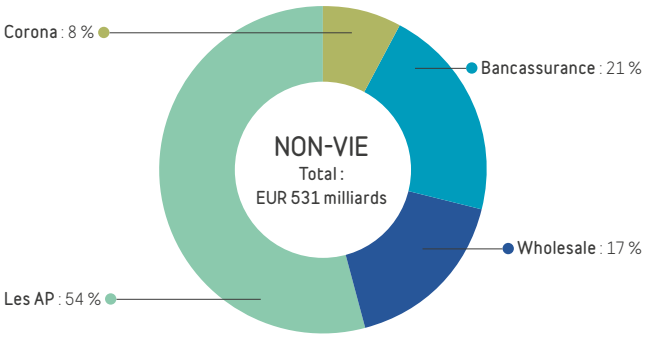

tions uniques et à la hausse des primes pour les contrats existants ainsi qu'au transfert d'un contrat de pension important de la branche 23 vers la branche 21.

Dans les assurances de capitalisation de type branche 26, une série de contrats venant à expiration ont pu être prolongés et de nouveaux clients nous ont rejoints, ce qui s'est traduit par une augmentation de la production (+40 %) atteignant ainsi EUR 85 millions.

Par conséquent, les réserves en Vie (branche 23 y compris) pour le marché belge et luxembourgeois ont augmenté à EUR 19,9 milliards (contre EUR 19,1 milliards en 2011).

Les primes Non-Vie ont augmenté de 4,4 % par rapport à l'année 2011. Dans un premier temps, nous notons que, pour la production dans le segment *wholesale*, les chiffres sont bons en accidents de travail et autres risques. La croissance résulte d'un apport constant de nouvelles affaires, principalement via des courtiers spécialisés chez qui la nouvelle production augmente annuellement, ainsi que des inscriptions réussies sur des adjudications publiques et des ventes directes.

Les canaux *retail*, de leur côté, ont dû faire face à une diminution des ventes de voitures (-15 %), ce qui a engendré une croissance modérée de la production en assurance voiture. Le recul du nombre de nouvelles affaires a pu être limité. En incendie, la production a augmenté grâce à des hausses tarifaires et l'adaptation de l'ABEX. Nous voyons une augmentation du nombre de nouvelles affaires. Dans le canal direct, de bons chiffres ont été observés en auto via nos partenaires « affinity » (+15,8 %).

L'assurance incendie et habitation multi-risques (simples risques) des AP Assurances a reçu en 2012 le trophée Decavi grâce au large éventail de garanties de base offert.

Gestion des ressources humaines

Au 31 décembre 2012, les différentes entités de Belfius Insurance comptaient 1 296 collaborateurs actifs de 21 nationalités différentes.

45,45 % des collaborateurs actifs sont en service depuis moins de 10 ans et l'ancienneté moyenne est de 13,2 années.
29,46 % des collaborateurs actifs ont moins de 35 ans et 44,96 % ont moins de 40 ans.

L'âge moyen des collaborateurs est de 41,0 ans. Pour les hommes, l'âge moyen est de 41,8 ans et pour les femmes de 40,3 ans.

48,84 % des collaborateurs de Belfius Insurance sont des hommes et 51,16 % sont des femmes.

3,03 % des collaborateurs actifs ont un contrat à durée déterminée et 17,12 % des collaborateurs travaillent à temps partiel.

Chiffres clés au 31 décembre 2012 - Effectifs Belfius Insurance

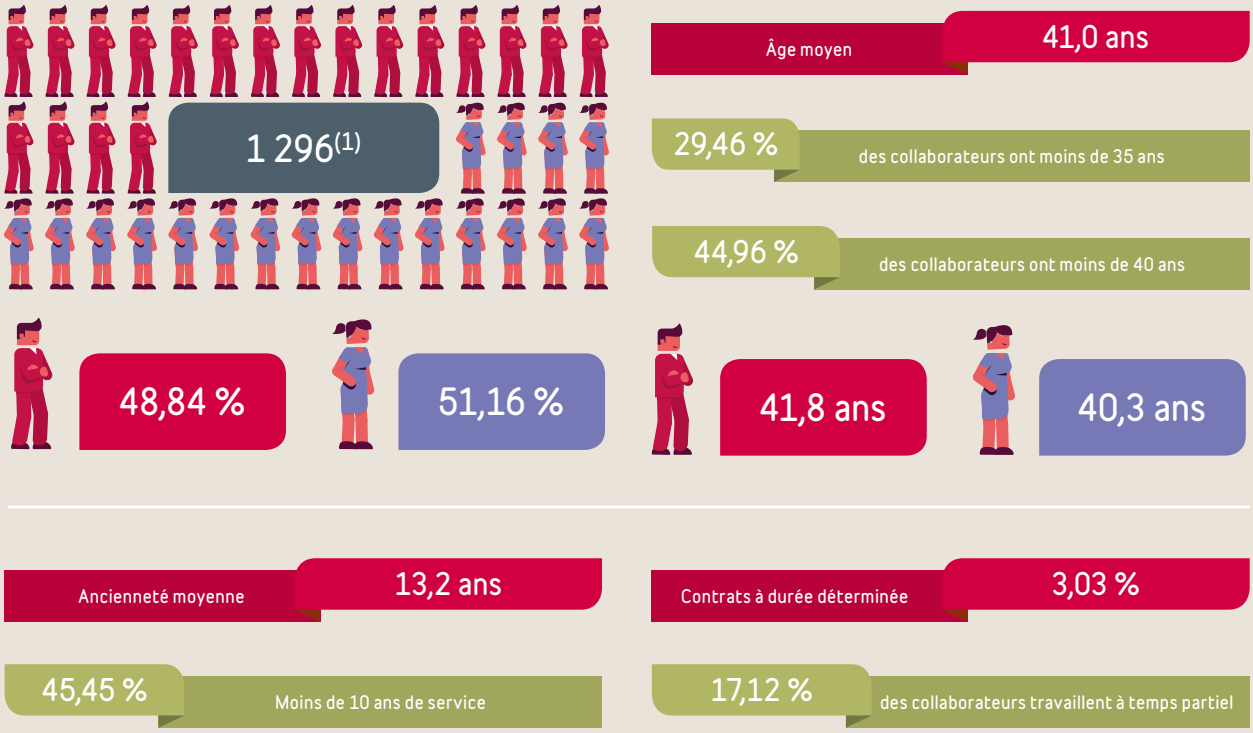

(1) Collaborateurs actifs de 21 nationalités différentes.

Analyse du bilan et du compte de résultats

Bilan

Au 31 décembre 2012, le bilan total s'élève à EUR 26,2 milliards, une augmentation de EUR 3 milliards ou 13 % en comparaison avec l'année précédente. Les mouvements annuels les plus importants sont :

- l'augmentation du portefeuille de prêts hypothécaires et du financement via *repo* conclu dans le cadre de l'acquisition de ce portefeuille ;
- l'accroissement des réserves techniques ;
- l'évolution positive de la réserve des actifs financiers disponibles à la vente.

1. Actif

Les crédits hypothécaires et autres prêts enregistrent une augmentation nette de EUR 4,4 milliards à EUR 6,4 milliards en fin d'exercice. La croissance se situe essentiellement dans le portefeuille de prêts hypothécaires avec EUR 3,8 milliards et est le résultat, d'une part, de l'achat d'un portefeuille de prêts hypothécaires auprès de Belfius Banque pour un montant total de EUR 3,5 milliards et, d'autre part, de la production dans le réseau des AP.

La baisse de EUR 206 millions du volume de prêts et créances sur les établissements de crédit est en majeure partie la conséquence du remboursement anticipé d'un crédit par Dexia Crédit Local.

Le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente diminue sensiblement de EUR 1,4 milliard à EUR 14,5 milliards malgré l'évolution positive de la réserve de réévaluation de EUR 1,5 milliard . Les éléments majeurs à la base de cette évolution sont les ventes d'actifs effectuées dans le cadre de l'acquisition du portefeuille de prêts hypothécaires, la vente des obligations grecques et la diversification du portefeuille. Dans le cadre de la stratégie visant à augmenter la duration des actifs dans certains segments, les investissements en immobilier ont augmenté de 43 %.

La baisse des actifs d'impôt différé (et l'augmentation des passifs d'impôt différé) est la conséquence logique de l'évolution positive de la réserve des actifs financiers disponibles à la vente.

2. Dettes

L'acquisition de la partie flottante du portefeuille de prêts hypothécaires a été financée par *repo*. Ceci explique l'augmentation de EUR 677 millions des dettes envers les établissements de crédit.

L'augmentation de 10 % sur l'encours des contrats d'assurance vie liés aux fonds de placement (actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats) résulte du lancement d'un nouveau produit branche 23, Belfius Invest.

La croissance de 4 % de la provision d'assurance vie est le résultat de la production réalisée, la croissance organique et la comptabilisation d'un *shadow loss* à hauteur de EUR 155 millions.

L'augmentation (comptabilisée en résultat) de la provision pour participation discrétionnaire de EUR 174 millions à EUR 250 millions en fin d'exercice comptable est basée sur une estimation de la participation discrétionnaire future. La méthodologie utilisée pour le calcul de l'estimation a été revue en 2012.

Compte de résultats

Belfius Insurance a comptabilisé un bénéfice de EUR 86 millions, contre une perte de EUR 403 millions l'année dernière. La réduction de notre exposition au risque et la diversification de notre portefeuille d'actifs ont eu une forte influence sur le résultat financier de 2012. Des moins-values ont été réalisées sur la vente d'obligations dans les pays GIIPS et d'Europe de l'Ouest ainsi que sur la réorganisation de notre portefeuille d'actions. Et ce, dans le but de remplacer les actions à haute volatilité par des actions moins risquées. Par ailleurs, des plus-values ont été réalisées sur la vente d'obligations dans les pays d'Europe centrale, en partie, pour financer l'achat du portefeuille de crédits hypothécaires d'Elantis.

En Vie, nous clôturons l'année avec un bénéfice (avant impôts) de EUR 122 millions. Le programme de réduction des risques de l'actif, comme décrit ci-dessus, se situait majoritairement dans cette activité. En tenant compte des réalisations importantes et de la réorganisation du portefeuille d'actifs, il a été décidé d'augmenter la provision pour participation discrétionnaire, ce qui explique en partie l'évolution du résultat technique. En outre, nous avons vu une croissance importante des réserves en branche 23 avec le lancement du nouveau produit Belfius Invest, commercialisé via le canal bancaire, tandis que les réserves en branche 21 sont restées stables.

En Non-Vie, nous avons comptabilisé un résultat avant impôts de EUR 4,8 millions, soit une amélioration sensible par rapport à l'année précédente qui avait été influencée de manière négative par la réduction de valeur sur les obligations d'État grecs. Le résultat technique a diminué de EUR 69 millions à EUR 57 millions, en raison de l'impact des changements dans les tableaux indicatifs[1]. Sans les tableaux indicatifs, le ratio combiné s'élève à 102,3 % contre 105,2 % l'année précédente. Les bonnes conditions climatiques et un nombre limité de gros sinistres ont permis de diminuer la fréquence des sinistres. L'assainissement du portefeuille et des règles d'acceptation plus sévères ont également permis l'amélioration du ratio de sinistres. Les coûts et le ratio des commissions sont en ligne avec ceux de 2011 et les prévisions budgétaires. Le résultat non technique s'élève à EUR -41 millions et englobe, entre autres, les charges d'intérêts sur le prêt subordonné avec Belfius Banque, le résultat de la filiale Elantis et les impôts.

Les coûts opérationnels sont en hausse de 1,6 % du fait de l'augmentation du nombre d'effectifs et de l'évolution normale du coût des salaires moyen, en partie compensés par un niveau plus bas des amortissements, à la suite d'une nouvelle estimation de la durée de vie économique des actifs.

En résumé, nous pouvons affirmer que cette année constitue le tremplin pour un futur stable avec de bons résultats financiers et opérationnels.

(1) Le tableau indicatif est une liste de recommandations qui est utilisée lors de l'indemnisation des dommages corporels. Tous les quatre ans, nous ajustons cette liste en ligne avec les évolutions socioéconomiques et juridiques dans notre société. Les modifications dans le tableau indicatif ont un impact important dans le secteur des assurances.

Gouvernance d'entreprise

Composition du comité de direction et du conseil d'administration

1. Comité de direction

1.1. Composition

Le comité de direction est composé de membres qui ont une expérience professionnelle dans le monde de la finance et des assurances. Les membres du comité de direction forment un collège.

Au 31 décembre 2012, le comité de direction se compose de six membres :

Président	Marc Raisière
Membres	Jos Brumagne
	Cécile Flandre
	Luc Rasschaert
	Michel Vanhaeren
	Sabine Wuiame

1.2. Rôle et compétences du comité de direction

Le conseil d'administration a délégué la gestion journalière de l'entreprise au comité de direction qui a été créé en son sein.

Cette délégation de compétences n'a pas trait à la surveillance de la gestion et de l'état des affaires de la société, ni à la détermination de la politique générale, ni aux autres compétences qui sont réservées, en vertu de la loi, au conseil d'administration.

Le comité de direction est chargé de la direction effective de l'entreprise dont il mène et coordonne les divers métiers et activités de support, et ce, dans le cadre des objectifs et de la politique générale définis par le conseil d'administration.

Le comité de direction, sous le contrôle du conseil d'administration, prend les mesures nécessaires afin que l'entreprise dispose d'une structure de gestion appropriée à l'activité qu'elle mène ou entend mener, d'une organisation administrative et comptable et de mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique et de contrôle interne.

Le comité de direction supervise le management, le respect des compétences et responsabilités attribuées ainsi que les informations financières.

Le comité de direction est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir disposer :

- d'un processus de reporting financier adéquat ;
- d'un fonctionnement opérationnel approprié ;
- d'un système fiable de contrôle interne ;
- de règles adéquates en matière de compliance et d'intégrité de l'entreprise.

Le comité de direction formule des propositions et des avis au conseil d'administration en vue de la définition de la politique générale et de la stratégie de l'entreprise et rapporte au conseil d'administration sur la situation financière et sur tous les autres aspects nécessaires pour accomplir correctement ses tâches.

Le comité de direction fait régulièrement rapport aux instances de contrôle et au commissaire agréé sur la situation financière, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes.

2. Conseil d'administration

2.1. Composition

2.1.1. Composition au 31 décembre 2012

Le conseil d'administration de Belfius Insurance comptait, au 31 décembre 2012, quinze membres, dont six font partie du comité de direction.

Au 31 décembre 2012, le conseil d'administration se composait comme suit :

Président	Alfred Bouckaert
Vice-président	Jos Clijsters Président du comité de direction de Belfius Banque SA
Autres membres *Dirigeants effectifs*	Marc Raisière Président du comité de direction de Belfius Insurance SA
	Cécile Flandre Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Financial Officer

Autres membres *a) Dirigeants effectifs*	**Sabine Wuiame** Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Risk Officer
	Michel Vanhaeren Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Operations Officer
	Jos Brumagne Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Responsable d'Organisations & Entreprises et de la réassurance
	Luc Rasschaert Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Responsable de Distribution, Marketing et Communication
b) Administratifs, non exécutifs	**Marc Lauwers** *(jusqu'au 31 mars 2013)* Vice-président du comité de direction de Belfius Banque SA Responsable Retail and Commercial Banking
	Johan Vankelecom Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Financial Officer, Responsable Finance, Research & Balance Sheet Management
	Dirk Vanderschrick Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Responsable Trésorerie et Marchés financiers
	Eric Hermann Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Risk Officer
	Marie-Gemma Dequae Membre du conseil d'administration de Belfius Banque SA Ancienne gestionnaire de risque du Groupe Bekaert Ancienne présidente de la Federation of European Risk Management Associations
	Serge Wibaut Membre du conseil d'administration de Belfius Banque SA
c) Consultant indépendant	**Johan Tack** Ancien CEO d'AON Belgium

2.1.2. Changements dans la composition du conseil d'administration en 2012

Changements concernant les administrateurs exécutifs

Monsieur Dirk Vanderschrick a remis sa démission en tant que vice-président et membre du comité de direction avec effet au 9 mai 2012. Madame Cécile Flandre a été nommée membre du comité de direction et administrateur de Belfius Insurance avec effet au premier septembre 2012.

Monsieur Guy Roelandt a remis sa démission en tant que président et membre du comité de direction ainsi qu'en tant qu'administrateur de Belfius Insurance avec effet au 1er septembre 2012. Monsieur Marc Raisière, membre du comité de direction et membre du conseil d'administration depuis le 5 juin 2012, a été désigné président du comité de direction en remplacement de monsieur Guy Roelandt avec effet au 1er septembre 2012.

Madame Sabine Wuiame a été nommée membre du comité de direction et administrateur de Belfius Insurance avec effet au 1er novembre 2012.

Changements concernant les administrateurs non exécutifs

Messieurs Marc Tinant, Wim Moesen, Paul Scheins et Michiel Vlaeminck ont remis leur démission en tant que membre du conseil d'administration de Belfius Insurance avec effet au 29 mai 2012.

Madame Marie-Gemma Dequae et messieurs Serge Wibaut, Johan Tack et Eric Hermann ont été nommés en qualité de membre du conseil d'administration avec effet au 29 mai 2012.

2.2. Rôle, responsabilités et compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration définit la stratégie et la politique générale de l'entreprise sur proposition ou après avis du comité de direction et est chargé du contrôle de la gestion de l'entreprise.

Relation entre le conseil d'administration et le comité de direction

La gestion de l'entreprise d'assurances relève de la compétence exclusive du comité de direction. Cette gestion s'effectue sans aucune ingérence de l'extérieur, dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

2.3. Activités du conseil d'administration

Outre les activités habituelles qui relèvent de la compétence du conseil d'administration (comme le suivi des résultats trimestriels, la cooptation des administrateurs, la décision de convoquer l'assemblée annuelle des actionnaires, le rapport des réunions du comité d'audit), le conseil d'administration s'est notamment penché sur les dossiers suivants en 2012 :

- le plan du groupe Belfius pour la Commission européenne ;
- le changement du nom de la société en « Belfius Insurance » ;
- la création d'un comité Risk & Underwriting ;
- l'installation d'un nouveau comité d'audit ;
- la diminution de la position de risque (*de-risking*) ;
- la politique de rémunération du groupe Belfius ;
- le mémorandum relatif à une bonne gouvernance (actualisation) ;
- l'évolution des diverses activités à la suite de la crise financière ;
- l'impact de Solvency II ;
- la nouvelle stratégie 2013 – 2016.

Comités spécialisés créés par le conseil d'administration

1. Comité d'audit

Le comité d'audit est un comité consultatif créé au sein du conseil d'administration et se compose de trois administrateurs non exécutifs.

1.1. Composition

Depuis le 5 juin 2012, les personnes suivantes composent le comité d'audit de Belfius Insurance :

Président	Johan Tack
Membres	Marie-Gemma Dequae
	Johan Vankelecom

1.2. Indépendance et expertise

Au comité d'audit siège, d'une part, un administrateur indépendant qui dispose de l'expertise individuelle nécessaire en matière de comptabilité et d'audit. Le comité d'audit dispose, d'autre part, dans sa composition actuelle, d'une expertise collective dans le domaine des activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit.

Monsieur Johan Tack siège en tant « qu'administrateur indépendant » au sens de l'article 526*ter* du Code des sociétés. De par sa formation et son expérience professionnelle passée et présente en comptabilité et/ou en audit, Monsieur Johan Tack dispose de l'expertise individuelle requise en matière de comptabilité et d'audit.

Monsieur Johan Tack, qui a obtenu une licence en sciences économiques et une licence spéciale en gestion, peut se prévaloir d'une expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit, qu'il a notamment acquise en qualité d'administrateur et de membre du comité d'audit de diverses entreprises (City Hotels SA, Samsonite Corporation, Picanol SA et Quest for Growth SA), et en qualité de CEO d'AON Belgium SA.

Madame Marie-Gemma Dequae, docteur en sciences économiques appliquées, dispose d'une expérience professionnelle en comptabilité et audit qu'elle a acquise dans le cadre des fonctions qu'elle a exercées chez Partena et dans le groupe Vinçotte, chez Mensura et chez BELRIM (Belgian Risk Management Association).

Monsieur Johan Vankelecom possède de l'expérience en matière de comptabilité et d'audit de par sa fonction de membre du comité de direction de Belfius Banque SA, responsable de Finance, Research & Balance Sheet Management (Chief Financial Officer).

Par conséquent, le comité d'audit dispose d'une expertise collective dans le domaine des activités d'assurances ainsi que de la comptabilité et de l'audit.

1.3. Tâches et compétences

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance et de contrôle.

1.3.1. Reporting financier

Le comité d'audit contrôle l'intégrité des informations financières qui sont fournies par la société, en évaluant en particulier les normes comptables appliquées, y compris les critères relatifs au périmètre de consolidation.

Le contrôle couvre également le monitoring des informations financières périodiques avant que celles-ci ne soient soumises au conseil d'administration de l'entreprise.

1.3.2. Contrôle interne et gestion des risques

Au moins une fois par an, le comité d'audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes et de gestion des risques mis en place par le management exécutif pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et de la réglementation en vigueur) soient correctement identifiés et gérés. À cet effet, le comité de direction fournit au comité d'audit un rapport concernant les systèmes de contrôle internes et la gestion des risques.

Dans le courant de l'année 2012, le comité d'audit a pris connaissance des rapports sur la situation des litiges juridiques, les activités de Compliance et les activités d'Audit et Contrôle.

1.3.3. Fonctionnement de l'audit interne

Le comité d'audit évalue l'efficacité et l'indépendance du fonctionnement du département Audit interne. Il vérifie également dans quelle mesure le management répond aux constatations de l'audit et à ses recommandations. En 2012, le comité d'audit a analysé le rapport d'activités de 2011, le plan d'audit de 2012, le rapport d'activités semestriel de 2012, ainsi que les rapports périodiques relatifs au suivi des recommandations. Ces rapports ont également été approuvés par le comité d'audit.

1.3.4. Contrôle des comptes intermédiaires et annuels

En 2012, le comité d'audit a fait rapport au conseil d'administration sur les résultats financiers de Belfius Insurance au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2012. Après évaluation des explications fournies par la direction de l'entreprise et par le commissaire, le comité d'audit a émis un avis positif au conseil d'administration sur les résultats financiers et les faits qui ont influencé ces résultats.

1.3.5. Fonction d'audit externe et suivi de l'indépendance des commissaires

Le comité d'audit s'assure du fonctionnement adéquat du contrôle externe par le commissaire.

Le comité d'audit formule des avis au conseil d'administration sur la désignation ou le renouvellement du mandat du commissaire par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que sur leur indépendance et leur rémunération.

Le comité d'audit contrôle l'indépendance du commissaire et son programme d'audit.

1.3.6. Monitoring du processus de reporting financier, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, des comptes annuels et de l'indépendance du commissaire de Corona SA

En 2012, le comité d'audit de Belfius Insurance a également assumé le rôle et les obligations du comité d'audit de Corona SA, une filiale à 100 % de Belfius Insurance, conformément à la circulaire CBFA_2009_22 du 25 mai 2009.

1.4. Fonctionnement du comité d'audit

Le comité d'audit peut requérir toute information ou pièce qu'il juge utile et effectuer tout contrôle. Dans ce cadre, il fait appel à l'audit interne de Belfius Insurance qui dépend hiérarchiquement du président du comité de direction.

Le comité d'audit s'est réuni huit fois en 2012. Pendant ses réunions ordinaires, qui ont eu lieu avant les réunions du conseil d'administration, le comité d'audit a notamment analysé les données financières intermédiaires et annuelles.

1.5. Audit interne

Belfius Insurance dispose d'une fonction d'audit ayant pour mission de promouvoir le contrôle interne et de veiller en permanence au fonctionnement performant, au caractère adéquat et à l'application effective des systèmes de contrôle existants.

L'audit interne vérifie, à l'aide de missions d'audit interne et du suivi périodique de la mise en œuvre des recommandations émises, si les risques que prend Belfius Insurance dans le cadre de toutes ses activités sont efficacement identifiés, analysés et gérés.

La fonction d'audit contribue au maintien de la bonne réputation de Belfius Insurance et à l'efficacité et à l'intégrité de ses structures et valeurs qu'elle estime particulièrement importantes.

2. Comité Risk & Underwriting

À la suite de la mise en place de la nouvelle gouvernance de Belfius Insurance, le conseil d'administration a créé un comité Risk & Underwriting. Ce comité est actif depuis le 5 juin 2012.

2.1. Composition

Le comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance SA se compose de cinq administrateurs non exécutifs, parmi lesquels le président du conseil d'administration.

Président	**Serge Wibaut** Administrateur de Belfius Insurance SA
Membres	**Alfred Bouckaert** Président du conseil d'administration de Belfius Insurance SA
	Marie-Gemma Dequae Administratrice de Belfius Insurance SA
	Eric Hermann Administrateur de Belfius Insurance SA
	Dirk Vanderschrick Administrateur de Belfius Insurance SA

2.2. Compétences

Le comité Risk & Underwriting est un organe consultatif au sein du conseil d'administration et possède les compétences et responsabilités suivantes :

- discuter de l'appétit pour le risque et de la stratégie en matière de risques de la société et fournir des avis à ce sujet au conseil d'administration ;
- analyser l'attribution de l'appétence pour le risque dans le cadre des différentes catégories de risques, ainsi que les mesures et limites en matière de risques pour la gestion et la limitation des risques importants (exemple : limites ALM globales) et fournir un avis en la matière au conseil d'administration ;
- discuter des exigences et objectifs de la société en matière de capital et de liquidités et fournir des avis à ce sujet au conseil d'administration ;
- évaluer la gestion des besoins en fonction de l'avenir (concernant le risque) et la disponibilité du capital (concernant les finances) du point de vue économique et réglementaire, pour soutenir la stratégie d'entreprise et de risques et fournir des avis à ce sujet au conseil d'administration. La gestion axée sur l'avenir peut notamment impliquer la direction des métiers concernant des types spécifiques et un mix de produits de l'actif et du passif ;
- évaluer le profil de risque de l'assureur à la lumière des prestations vis-à-vis de l'appétence pour le risque, les tendances en matière de risque et les concentrations de risques et donner un avis en la matière au conseil d'administration ;
- donner un avis sur les transactions importantes et les nouvelles propositions stratégiques qui ont un impact considérable sur l'appétit pour le risque de la société ;
- fournir un avis sur les transactions importantes en matière de gestion du passif lorsqu'il s'agit en outre des fonds propres réglementaires ;
- prendre connaissance et analyser les rapports de gestion du management sur la nature et l'ampleur des risques auxquels la société est confrontée, le comité pouvant se pencher sur ces rapports pour l'exercice de ses tâches et fournir des avis en la matière au conseil d'administration, comme :
  - le rapport trimestriel relatif aux risques ;
  - les résultats des tests de résistance ;
  - l'aperçu mensuel des principaux risques ;
  - les indicateurs trimestriels de l'appétence pour le risque (y compris les indicateurs relatifs au capital) et l'avis y afférent ;
- contrôler et fournir un avis au conseil d'administration sur les positions de risques existantes et la stratégie future en matière de risque, y compris l'environnement macroéconomique ;
- évaluer l'efficacité de la fonction de gestion des risques, y compris la structure de l'organisation et les procédures principales, ainsi que la mesure dans laquelle l'analyse des risques correspond aux meilleures pratiques du secteur et au bon déroulement des choses, et donner un avis en la matière au conseil d'administration ;
- fournir un avis sur le processus *Own Risk and Solvency Assessment* (ORSA), pour veiller à ce que cela devienne un processus Risk/Finance courant qui soit repris également dans l'établissement du budget annuel ;
- analyser les études et rapports externes en matière de finance et de risque : rapport Pillar 3, rapport CREFS, tests de résistance EBA, en faire rapport et donner un avis au conseil d'administration ;
- analyser les rapports relatifs à des thèmes sélectionnés portant sur les risques/assurances, tels que les changements dans la réglementation, que le comité estime ponctuellement recommandés.

Autres comités

1. Comité des nominations et des rémunérations

1.1. Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité des nominations et des rémunérations au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose de trois administrateurs non exécutifs, avec comme vice-président, le président du conseil d'administration de Belfius Banque. Il faut au moins que l'un de ses membres soit un administrateur indépendant.

Ce comité est également compétent pour Belfius Insurance.

Les présidents du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance peuvent assister aux réunions de ce comité sans en être membre.

Ce comité doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération et de nomination.

1.2. Compétences

Le comité des nominations et des rémunérations prépare les décisions du conseil d'administration qui portent sur :

- la politique de rémunération ;
- la rémunération du président du comité de direction et, sur sa proposition, la rémunération des membres du comité de direction.

Le comité des nominations et des rémunérations

- vérifie périodiquement auprès de la direction si les programmes de rémunération atteignent leur objectif et sont conformes aux dispositions applicables ;
- évalue chaque année les prestations et la mission des membres du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance ;
- évalue les critères en matière d'indépendance sur la base desquels un administrateur peut être nommé comme « indépendant » et formule des propositions à l'assemblée générale ;
- formule des propositions pour la nomination ou le renouvellement du mandat du président et des membres du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

2. Comité stratégique

2.1. Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité stratégique au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose de maximum quatre membres non exécutifs, parmi lesquels le président du conseil d'administration et trois administrateurs non exécutifs.

Ce comité est également compétent pour les activités de bancassurance de Belfius Insurance.

Le président du comité de direction de Belfius Insurance peut assister aux réunions de ce comité sans en être membre.

2.2. Compétences

Le comité se réunit afin d'étudier, avant leur examen par le conseil d'administration, les dossiers de nature stratégique ou les dossiers qui requièrent une confidentialité particulière et ce, dans le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables. Dans ce même cadre, il contrôle l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Principales compétences :

- le comité stratégique examine régulièrement les objectifs stratégiques de Belfius Banque et de ses principales filiales ;
- il apprécie le bien-fondé et les conséquences des principales décisions stratégiques qui lui sont soumises ;
- il veille à l'application de la stratégie.

Fonctions externes des administrateurs – Article 90, §4 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances

En vertu du Règlement de la Banque nationale de Belgique du 6 décembre 2011, approuvé par l'arrêté royal du 20 juin 2012, relatif à l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées, Belfius Insurance est tenue de publier les fonctions externes exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs. À cet effet, Belfius Insurance a opté pour la publication de ces mandats dans le rapport annuel de l'entreprise, qui est déposé à la Banque nationale.

Commissaire

Le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de Belfius Insurance est confié à Deloitte Réviseurs d'Entreprises, SC s.f.d. SCRL, représenté par monsieur Frank Verhaegen. Son mandat expire au terme de l'assemblée générale de 2014.

Ce tableau donne un aperçu des rémunérations que le commissaire a obtenues pour ses prestations en 2012 auprès de Belfius Insurance SA ainsi qu'au sein de l'ensemble du groupe Belfius Insurance SA.

Deloitte (en EUR)	Prestations pour Belfius Insurance dans le courant de l'exercice 2012	Prestations pour le groupe Belfius Insurance (y compris sociétés liées à BI) dans le courant de l'exercice 2012
1) Mission d'audit des comptes	285 000	673 579
2) Mission de certification	63 600	95 700
3) Conseils fiscaux	34 157	41 157
4) Autres missions	15 680	95 405
TOTAL	398 437	905 841

Compliance

Belfius Insurance possède une fonction de compliance centralisée visant à prévenir les opérations de blanchiment, conseiller le management et le business sur les risques au sein des domaines d'activité de la fonction de compliance, harmoniser les initiatives de formation et de sensibilisation au sein des domaines de compliance et vérifier l'efficacité des procédures et politiques au sein de ces mêmes domaines. La fonction compliance peut également faire appel aux correspondants Compliance dans divers départements.

L'entreprise reste vigilante à l'égard des risques de blanchiment et des domaines connexes. Des efforts ont été fournis pour adapter les procédures existantes à la suite de la publication de la nouvelle « loi anti-blanchiment », de la nouvelle « circulaire anti-blanchiment » de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) ainsi que des nouvelles règles de conduite sectorielles en matière de prévention du blanchiment.

Outre la tâche plus traditionnelle de conseiller du management et des métiers, Compliance développe également l'activité de monitoring.

Gestion des risques

Processus de gestion des risques

Le risque naît de l'incertitude liée à la conduite d'une activité dans le cadre de la réalisation des objectifs de croissance d'une société. La gestion des risques a pour but de répondre de manière efficace à cette incertitude en tenant compte des opportunités sous-jacentes.

Dans ce contexte, Belfius Insurance a mis en place un dispositif de gestion des risques en accord avec les principes édictés par le cadre de référence COSO[1]. Ainsi, le dispositif de management des risques comprend huit éléments. Ces éléments résultent de la façon dont l'organisation est gérée et sont intégrés au processus de management. Ces éléments sont les suivants.

1. Environnement interne

L'environnement interne englobe la culture et l'esprit de l'organisation. Il structure la façon dont les risques sont appréhendés et pris en compte par l'ensemble des collaborateurs de l'entité, et plus particulièrement la conception du management et son appétence pour le risque, l'intégrité et les valeurs éthiques, et l'environnement dans lequel l'organisation opère.

2. Fixation des objectifs

Les objectifs doivent avoir été préalablement définis pour que le management puisse identifier les événements potentiels susceptibles d'en affecter la réalisation. Le management des risques permet de s'assurer que la direction a mis en place un processus de fixation des objectifs et que ces objectifs sont en ligne avec la mission de l'entité ainsi qu'avec son appétence pour le risque.

3. Identification des événements

Les événements internes et externes susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs d'une organisation doivent être identifiés en faisant la distinction entre risques et opportunités. Les opportunités sont prises en compte lors de l'élaboration de la stratégie ou au cours du processus de fixation des objectifs.

4. Évaluation des risques

Les risques sont analysés, tant en fonction de leur probabilité que de leur impact, cette analyse servant de base pour déterminer la façon dont ils doivent être gérés. Les risques inhérents et les risques résiduels sont évalués.

5. Traitement des risques

Le management élabore des solutions permettant de faire face aux risques évitement, acceptation, réduction ou partage. Pour ce faire, le management élabore un ensemble de mesures permettant de mettre en adéquation le niveau des risques avec le seuil de tolérance et l'appétence pour le risque de l'organisation.

6. Activités de contrôle

Des politiques et procédures sont définies et déployées afin de veiller à la mise en place et l'application effective des mesures de traitement des risques.

7. Information et communication

Les informations utiles sont identifiées, collectées et communiquées dans un format et dans des délais permettant aux collaborateurs d'exercer leurs responsabilités. Plus globalement, la communication doit circuler verticalement et transversalement au sein de l'organisation de façon efficace.

8. Pilotage

Le processus de management des risques est piloté dans sa globalité et modifié en fonction des besoins. Le pilotage s'effectue au travers des activités permanentes de management ou par le biais d'évaluations indépendantes ou encore par une combinaison de ces deux modalités.

Le management des risques n'est pas un processus séquentiel dans lequel un élément affecte uniquement le suivant. C'est un processus multidirectionnel et itératif par lequel n'importe quel élément a une influence immédiate et directe sur les autres.

(1) Enterprise Risk Management - Integrated Framework - Executive summary (September 2004) by the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Appétence pour le risque

L'appétence pour le risque exprime le niveau de risque qu'une société est prête à prendre afin de réaliser ses objectifs de croissance.

Un des principaux défis de la fonction de gestion des risques est donc d'établir une politique adéquate d'appétence pour le risque. Ceci implique la mise en œuvre d'une mesure des risques indépendante pour tous les types de risques.

La mesure des risques implique une quantification cohérente et globale afin de déterminer si les niveaux de risque auxquels Belfius Insurance est exposée sont en accord avec l'appétence définie pour le risque. Le département de gestion des risques veille à ce que la sophistication du système de mesure des risques soit en accord avec la taille, la portée et la complexité des différentes lignes d'activités.

La définition de la méthodologie de calcul et sa mise en œuvre intégrée sont effectuées par le département de gestion des risques. Une fois que les mesures de risque ont été identifiées et définies en fonction de la taille et de la complexité des lignes d'activités, un cadre de référence global aligne les limites autorisées parmi les différentes entités locales avec le profil de risque de Belfius. Les limites de risque représentent les mécanismes par lesquels la stratégie du risque et l'appétence pour le risque sont articulées et communiquées aux différentes entités et lignes d'activités.

En outre, l'appétence pour le risque est soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est responsable de la stratégie des risques.

Gouvernance de la gestion des risques

Au niveau de Belfius Insurance, le comité de direction est chargé par le conseil d'administration qui lui délègue ses pouvoirs à cet effet, de la direction de Belfius Insurance dont il pilote et coordonne les différents métiers.

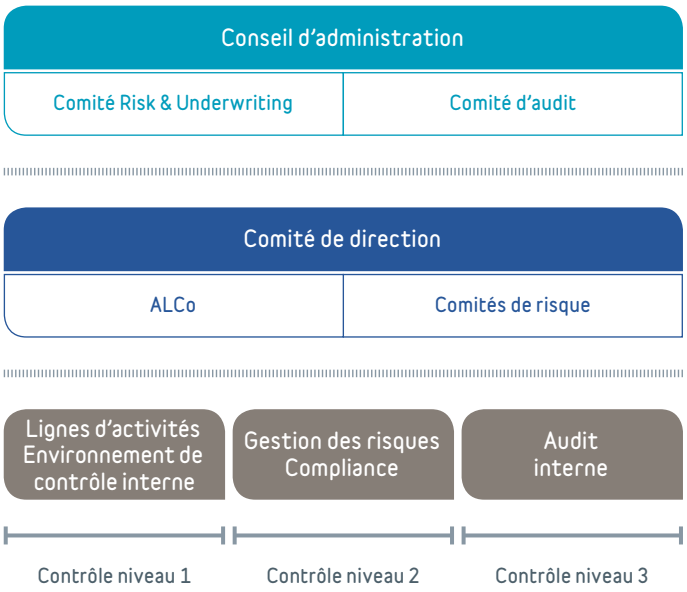

Afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement de Belfius Insurance, le comité de direction est responsable de la mise en place et du maintien d'une gestion des risques appropriée. Il définit et coordonne la politique de gestion de Belfius Insurance dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que la gestion des risques est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Le **contrôle interne** au niveau des entités opérationnelles (contrôle de niveau 1) consiste à contrôler l'implémentation de plans d'actions définis lors de l'évaluation des risques et à effectuer le suivi de l'exécution de contrôles clés.

Afin d'assurer une gestion des risques adéquate, les équipes plus spécifiquement concernées sont les suivantes :

- **l'équipe de la Gestion des risques** (contrôle de niveau 2), sous la responsabilité du CRO (Chief Risk Officer), membre du comité de direction, supervise sous sa direction la politique de gestion des risques. Elle établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés, et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités. Des équipes spécifiques sont responsables de la gestion des risques de Marché et ALM, Opérationnel et d'Assurance ;
- le **Chief Compliance Officer** (contrôle de niveau 2) s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie de Belfius Insurance.
  Il est rattaché au CRO de Belfius Insurance et travaille en collaboration avec le Compliance Officer de Belfius Banque ;
- l'**Audit interne** (contrôle de niveau 3), rattaché directement au CEO, président du comité de direction, vérifie la mise en place et l'application correcte du processus de contrôle interne à la fois de niveau 1 et de niveau 2.

En outre, l'**ALCo** prend les décisions tactiques affectant le bilan de Belfius Insurance et sa profitabilité en tenant compte de l'appétence pour le risque du groupe, s'assure que les lignes directrices relatives à la gestion de portefeuille d'investissement (opérations de couverture, diversification) et fait le suivi de l'évolution réglementaire. Les ALCo locaux gèrent les risques spécifiques liés aux bilans des filiales.

Les **comités Risk** couvrent quant à eux les différents aspects de la gouvernance des risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de Belfius Insurance s'appuie sur un **comité d'audit** composé de trois administrateurs non exécutifs.

Le conseil d'administration s'appuie également sur le **comité Risk & Underwriting** qui le conseille sur les divers domaines de la gestion des risques tels l'appétence pour le risque, les expositions matérielles aux risques, la stratégie qui en découle et son impact sur le capital, la structure de la gestion des risques et son adéquation avec la nature des risques et les problèmes en cours.

Au niveau du groupe Belfius, un « governance memorandum » définit les modalités de collaboration entre Belfius Insurance et Belfius Banque. Il énonce les principes suivants :

- la gouvernance de la gestion des risques se doit de respecter les spécificités et responsabilités de chaque entité et demeurer légère, simple et transparente ;
- la gouvernance de la gestion des risques permet une compréhension mutuelle des risques, un usage optimal des moyens à disposition et un processus de décision efficace ;
- dans un souci de simplicité, l'appétence pour le risque de Belfius Banque et Belfius Insurance ainsi que les limites s'additionnent en consolidation (pas de compensation) ;
- les transferts de limites sont admis sous réserve de l'accord des deux parties. Les CRO de Belfius Banque et Belfius Insurance coordonnent entre eux les demandes. En cas de désaccord, les comités Risk & Capital (RCC) de la banque et Risk & Underwriting (RUC) de l'assurance sont consultés conjointement, proposant des solutions à leur conseil d'administration respectif.

Cartographie des risques

Une cartographie des risques a été adoptée au niveau de Belfius Insurance, qui reprend les risques suivants :

RISQUES FINANCIERS
Risque de crédit
Risque de défaut de contrepartie
Risque de marché et ALM
Risque de liquidité
RISQUES D'ASSURANCE
Risque de souscription Vie
Risque de souscription Non-Vie
Risque de souscription Santé
RISQUES OPÉRATIONNELS
Risque de fraude
Risque lié aux ressources humaines
Risque légal et de compliance
Risque lié aux données électroniques
Risque lié à la continuité des activités
Risque lié à l'outsourcing
RISQUES GÉNÉRAUX
Risque stratégique
Risque de réputation
Risque de modèle
Risque de *business*

Les paragraphes suivants abordent plus en détail les différents risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

Risques financiers

Les risques financiers de Belfius Insurance proviennent principalement d'engagements financiers souscrits au passif tels que les garanties de taux sur les contrats d'assurance vie, d'une part, et des investissements réalisés à l'actif en couverture des réserves d'assurances, d'autre part.

1 Risque de crédit

Le **risque de crédit** résulte de l'incertitude quant à la capacité d'un débiteur à remplir ses obligations. Il comporte trois composantes :

- le risque de défaut : tout manquement ou tout retard de paiement du principal et/ou des intérêts qui se traduit par une perte pour l'institution financière ;
- le risque de dégradation de la qualité du crédit qui se traduit par une baisse de la valeur financière de la dette ;
- l'incertitude sur le taux de recouvrement en cas de défaut.

Belfius Insurance est exposée au risque de crédit à plusieurs niveaux :

- crédits accordés aux particuliers et aux entreprises,
- obligations du portefeuille d'investissement,
- transactions sur produits dérivés,
- part des réassureurs dans les provisions techniques (position nette de dépôts des réassureurs).

Le contrôle du risque de crédit de Belfius Insurance est effectué en collaboration avec les équipes de Credit Risk Management (CRM) de Belfius Banque. Un système opérationnel de gestion des risques et de limites a été défini dans le cadre de l'*Investment Framework* de Belfius Insurance. Il s'articule autour des éléments suivants :

- une allocation stratégique d'actifs fixant les limites pour la part d'actifs de crédit dans les actifs totaux ;
- une liste définissant les classes d'actifs autorisées avec des limites globales et spécifiques en termes de concentration par pays, secteur, rating, durée et contrepartie ;
- un suivi régulier du risque de contrepartie effectué par CRM de Belfius Banque avec rating interne ;
- la mise en place systématique de collatéral dans le cadre d'opérations de produits dérivés, de *repos* ou autres activités ;
- un processus de souscription de crédits hypothécaires satisfaisant à des règles d'octroi spécifiques, des équipes d'analyse de crédit hypothécaire et un comité d'acceptation.

Le département de gestion des risques de Belfius Insurance donne des lignes conductrices à Dexia Asset Management qui doivent être suivies dans les activités de gestion des actifs.

Valeur de marché au 31/12/11

(en millions EUR)	Cash	Immobilier[1]	Actions	Obligations d'État	Obligations sécurisées	Obligations des institutions financières	Oligations d'entreprises	Autres crédits	Crédits hypothécaires[2]	Total
Belgique	716	378	270	4 422	-	185	112	19	471	6 573
France	-	-	198	1 207	1 303	388	288	2	-	3 386
Italie	-	-	37	688	-	59	62	110	-	956
Espagne	-	-	27	9	732	167	68	139	-	1 141
Pays-Bas	-	-	121	397	72	289	269	116	-	1 263
Royaume-Uni	-	-	17	-	344	158	101	44	-	663
États-Unis	-	-	-	-	-	375	210	16	-	601
Luxembourg	-	-	31	53	234	15	16	26	-	374
Allemagne	-	-	117	191	47	21	209	-	-	584
Irlande	-	-	2	341	3	25	17	55	-	442
Portugal	-	-	-	149	43	-	-	16	-	208
Grèce	-	-	-	264	-	-	-	-	-	264
Autres	-	-	26	1 318	28	264	143	568	-	2 348
TOTAL	**716**	**378**	**847**	**9 039**	**2 804**	**1 946**	**1 494**	**1 109**	**471**	**18 805**

Valeur de marché au 31/12/12

(en millions EUR)	Cash	Immobilier[1]	Actions	Obligations d'État	Obligations sécurisées	Obligations des institutions financières	Oligations d'entreprises	Autres crédits	Crédits hypothécaires[2]	Total
Belgique	758	516	387	7 439	1	200	278	6	4 281	13 866
France	-	-	173	313	744	227	255	-	-	1 713
Italie	-	-	30	948	-	31	141	102	-	1 252
Espagne	-	-	5	7	763	62	73	135	-	1 046
Pays-Bas	-	-	136	54	23	329	372	54	-	968
Royaume-Uni	-	-	19	-	405	136	74	21	-	655
États-Unis	-	-	-	-	-	449	190	15	-	653
Luxembourg	-	-	84	2	273	21	22	33	-	437
Allemagne	-	-	142	36	18	23	112	-	-	330
Irlande	-	-	-	12	27	12	47	68	-	166
Portugal	-	-	-	82	58	-	-	20	-	159
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	26	438	20	230	205	224	-	1 144
TOTAL	**758**	**516**	**1 001**	**9 332**	**2 332**	**1 720**	**1 769**	**678**	**4 281**	**22 388**

(1) Valeur d'acquisition pour les biens immobiliers en usage propre et les placements immobiliers.
(2) Valeur comptable.

1.1. Vue globale du risque de crédit

Le tableau ci-dessus montre la répartition du portefeuille hors branche 23 (en valeur de marché) par type d'investissement et par pays au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012.

Des tableaux explicatifs sont repris sous la rubrique XIII des comptes annuels consolidés. Les valeurs reprises dans ceux-ci ne correspondent pas intégralement à celles des tableaux ci-dessous. La raison principale réside dans le fait que tous les actifs ne sont pas analysés dans le reporting du département de gestion des risques ci-dessous (branche 23, actif de réassurance...) et que le périmètre n'est pas tout à fait identique. Par ailleurs, le département de gestion des risques utilise pour son reporting mensuel la valeur de marché effective plutôt que la valeur de modèle, même dans les cas où les modèles de valorisation donnent une valeur plus élevée.

Une part importante du portefeuille est investie en Belgique. La politique de réduction des risques menée par Belfius Insurance a eu pour effet de diminuer ses expositions envers certaines contreparties telles que les pays d'Europe centrale et de l'Est, la Grèce, le Portugal et l'Irlande et de recentrer une part importante de ses investissements en obligations d'État.

Dans ce cadre, Belfius Insurance a également augmenté ses investissements en crédits hypothécaires sur le marché belge. La production de prêts hypothécaires par le réseau de courtage et le rachat du portefeuille de la société de crédit Elantis portent le montant de crédits hypothécaires à EUR 4 281 millions à fin 2012.

Aucun retard de paiement significatif relatif au portefeuille de prêts hypothécaires n'est à noter.
Le portefeuille de crédit fait l'objet d'un suivi rigoureux. Dans l'intérêt du client et de Belfius Insurance, des circonstances peuvent mener à une renégociation des conditions du crédit afin de garantir les opérations commerciales du client. L'attribution d'une telle restructuration sera basée sur plusieurs critères, principalement liés à l'économie de l'entreprise en question. En 2012, aucun dossier n'a donné lieu à une telle restructuration.

De même, des investissements dans l'immobilier ont été réalisés en 2012. Ils se traduisent par une hausse de la valeur totale des actifs immobiliers en 2012.

Ces investissements ont été réalisés dans une perspective à la fois de diversification et de rendement stable à long terme.

Par ailleurs, Belfius Insurance évalue les opportunités d'investissement dans les limites de sa capacité à prendre des risques. En 2012, les obligations d'État italiennes ont offert une opportunité que Belfius Insurance a pu saisir sur la partie court terme et pour un montant limité.

Le tableau suivant montre les dix expositions les plus importantes de Belfius Insurance par contrepartie au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 :

Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/11
État belge	Obligations fédérales	4 094
Dexia Municipal Agency	Crédit/sécurisé	929
État français	Obligations d'État	834
Belfius Banque	Dépôts	716
État italien	Obligations d'État	669
État polonais	Obligations d'État	419
État néerlandais	Obligations d'État	394
Banco Santander SA	Crédit/sécurisé	373
État irlandais	Obligations d'État	341
État grec	Obligations d'État	264

Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/12
État belge	Obligations fédérales	6 097
État italien	Obligations d'État	948
Belfius Banque	Dépôts	759
Dexia Municipal Agency	Crédit/sécurisé	447
Banco Santander SA	Crédit/sécurisé	389
Communauté française de Belgique	Obligations d'État	288
Dexia LGD Banque SA	Crédit/sécurisé	273
Société wallonne du logement	Obligations d'État	250
FDS Log Fam Brux	Obligations d'État	207
État polonais	Obligations d'État	205

1.2. Information supplémentaire sur la qualité du portefeuille

Comme mentionné ci-dessus, le risque de crédit est surveillé en collaboration avec les équipes de Credit Risk Management de Belfius Banque. Les graphiques ci-dessous montrent les répartitions des ratings par type d'actifs au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012.

L'objectif de Belfius Insurance est de conserver un rating moyen A+ sur son portefeuille obligataire. La stratégie de réduction de risque menée en 2012 a permis d'atteindre cet objectif en dépit des dégradations observées sur le marché du crédit et en particulier sur les dettes souveraines européennes.

Répartition des ratings des obligations d'État au 31 décembre 2011

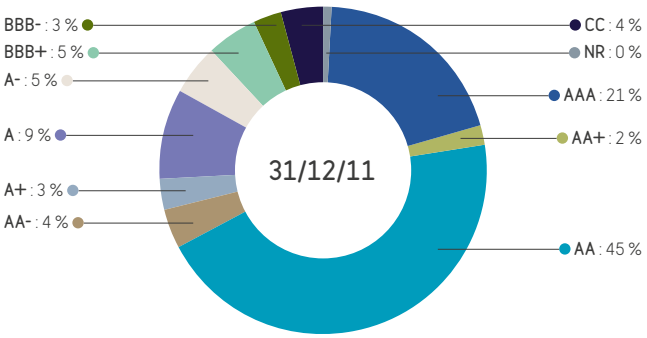

Répartition des ratings des obligations d'État au 31 décembre 2012

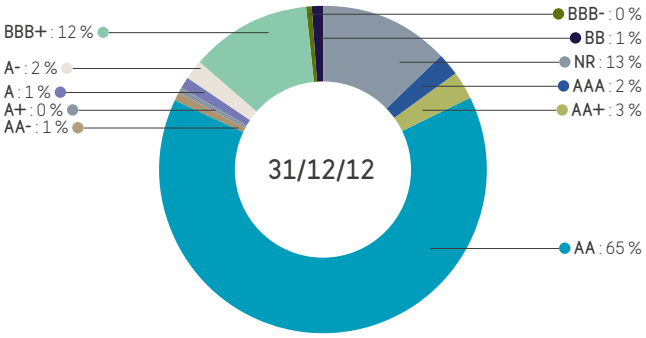

Répartition des ratings des crédits (hors RMBS) au 31 décembre 2011

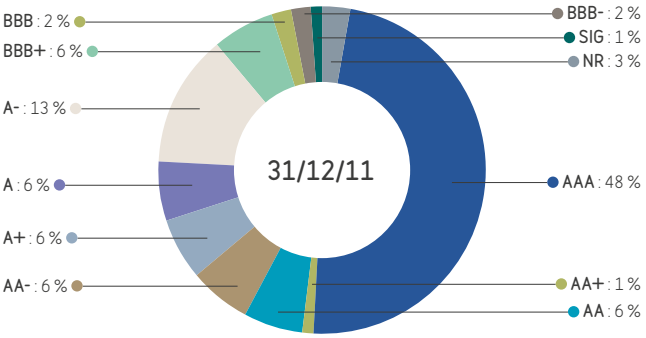

Répartition des ratings des crédits (hors RMBS) au 31 décembre 2012

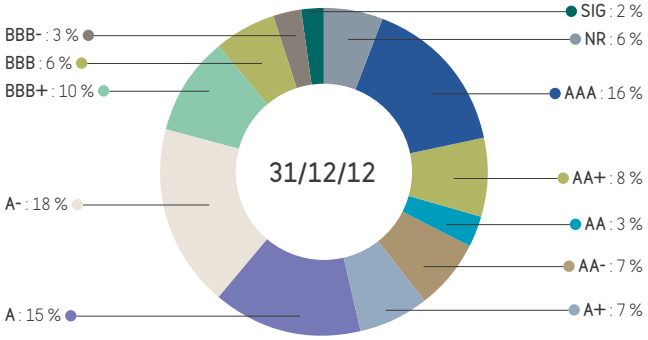

Répartition des ratings des RMBS au 31 décembre 2011

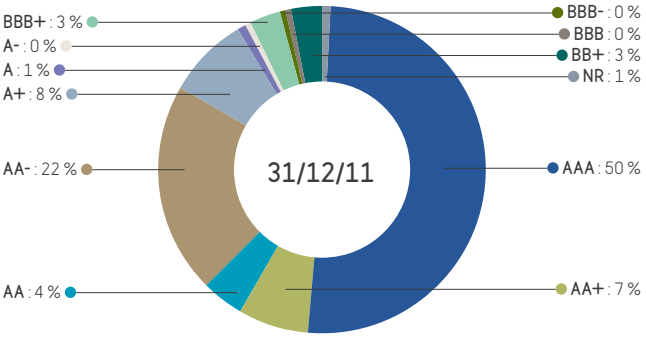

Répartition des ratings des RMBS au 31 décembre 2012

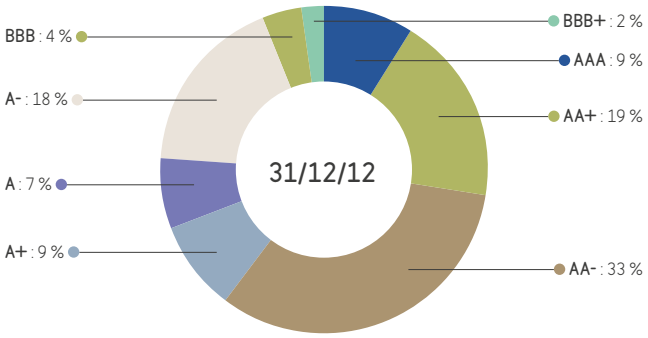

2. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations de prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Les différents facteurs de risque liés au marché sont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou de l'immobilier. Les variations de ces différents éléments donnent naissance au risque de marché.

Le suivi du risque de marché est sous la responsabilité de l'équipe ALM & Market Risk qui rapporte directement au CRO. Cette équipe est notamment responsable de la définition de l'Investment Framework en ligne avec l'appétence pour le risque et les limites de risques, et de l'élaboration de la Strategic Asset Allocation (SAA) qui consiste en la définition d'allocations d'actifs appropriées à des passifs d'assurance répartis en portefeuilles homogènes en termes de types de produits et de leurs options sous-jacentes.

L'appétence pour le risque et la stratégie relative au risque de marché sont définies au niveau du groupe Belfius Insurance. Les correspondants locaux sont responsables de leur implémentation au niveau de leur entité respective. La présence d'un représentant des départements Gestion des risques et Balance sheet management (BSM) au sein des ALCo locaux assure la cohérence au niveau local de la gestion du risque de marché.

2.1. Risque de change

Le risque de change n'est pas matériel chez Belfius Insurance où 3 % de la valeur totale de marché du portefeuille est libellée en devises étrangères. En effet, la possibilité de détenir des positions en devises étrangères est limitée par l'*Investment Framework*. Les positions existant avant l'approbation de ce Framework ont donc été liquidées ou sont en « run-off ».

Le risque de change actuel provient principalement de positions en couronnes danoises (*mortgage bonds*).

Valeur de marché (en millions d'EUR)	31/12/11	31/12/12
EUR	18 191	22 115
DKK	568	224
GBP	29	30
CHF	15	15
USD	2	3
TOTAL	18 805	22 388

2.2. Risque de taux d'intérêt

L'objectif est de gérer la volatilité nette pouvant être induite par les mouvements des taux d'intérêt et de préserver la valeur économique du capital des actionnaires. Ainsi, aucune position comportant un risque de taux d'intérêt élevé n'est volontairement prise par Belfius Insurance.

La mesure de sensibilité du bilan aux taux d'intérêt est considérée comme l'outil principal de mesure du risque de taux d'intérêt. Les sensibilités partielles et globales du risque de taux d'intérêt par intervalle de temps restent les principaux indicateurs utilisés par l'ALCo.

Les limites sont définies par l'ALCo et traduites dans l'Investment Framework dans le cadre de la gestion d'actifs.

2.3. Risque lié aux marchés d'actions et à l'immobilier

Au niveau du groupe Belfius, la *Value at Risk* (VaR) est la méthode utilisée pour suivre le risque de prix (risque lié aux actions et à l'immobilier). La VaR représente la perte potentielle maximale sur un portefeuille sur un intervalle de temps avec une probabilité donnée.

De manière à assurer une gestion diversifiée, des limites globales et spécifiques en termes de diversification, de concentration et de contrepartie sont également établies et traduites dans l'Investment Framework.

3. Sensitivités

Le tableau suivant montre l'impact de différents événements sur les moyens financiers disponibles (défini comme la différence entre la juste valeur de l'actif et celle du passif) de Belfius Insurance.

Impact sur les moyens financiers disponibles

Événement (en millions d'EUR)	31/12/11	31/12/12
RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT		
Augmentation des taux d'intérêt de 100 pb	30	(157)
Diminution des taux d'intérêt de 100 pb	(142)	109
RISQUE LIÉ AU MARCHÉ D'ACTIONS		
Diminution du cours des actions de 25 %	(212)	(250)
RISQUE LIÉ À L'IMMOBILIER		
Diminution du cours de l'immobilier de 25 %	(95)	(129)

4. Risque de liquidité

En tant que compagnie d'assurances, Belfius Insurance a un besoin en financement réduit. Les primes payées par les preneurs d'assurance sont investies sur le long terme pour garantir le capital et les intérêts associés à la maturité du contrat. Différents indicateurs d'appétence pour le risque et des contraintes réglementaires assurent que Belfius Insurance détient constamment assez d'actifs liquides pour couvrir ses engagements au passif.

De plus, Belfius Insurance détient un montant significatif d'actifs éligibles selon la BNB. En effet, la compagnie investit au moins 40 % de son portefeuille obligataire dans des obligations d'État pouvant être utilisées pour des opérations de *repo* dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

Balance Sheet Management (BSM) est responsable de la gestion de liquidité et de trésorerie. À cette fin, BSM s'appuie, d'une part, sur des projections à long terme de flux de trésorerie d'actifs et de passifs simulées à des conditions normales ou sous stress et, d'autre part, sur des projections de besoin de trésorerie à trois mois.

Notons que Belfius Insurance a aisément tenu ses engagements vis-à-vis de ses clients lors des deux périodes de tension d'octobre 2008 (crise post-Lehmann) et d'octobre 2011 (démantèlement du groupe Dexia). Le taux de rachat maximal s'élevait alors à 1 % des réserves Vie sur un mois.

Le tableau ci-dessous reprend l'actif et le passif répartis en fonction de leur durée de vie contractuelle résiduelle.

Durée contractuelle résiduelle au 31/12/11

(en millions d'EUR)	Actif	Passif
< 1 an	1 356	1 176
1 < 5 ans	3 732	3 583
5 ans et +	12 492	13 201
Indéterminée	1 225	1 555
TOTAL	**18 805**	**19 515**

Durée contractuelle résiduelle au 31/12/12

(en millions d'EUR)	Actif	Passif
< 1 an	1 692	1 877
1 < 5 ans	4 767	5 907
5 ans et +	14 410	11 150
Indéterminée	1 518	2 233
TOTAL	**22 388**	**21 167**

Les actifs ci-dessus sont en valeur de marché et ne tiennent pas compte de primes additionnelles découlant de nouvelles productions.

Le passif reprend quant à lui les *repos* dans la catégorie « indéterminée » et est établi dans l'hypothèse qu'une partie des contrats à taux révisable ne sont pas renouvelés pour une période de huit ans à échéance. Les pourcentages appliqués se basent sur les dernières statistiques disponibles.

Belfius Insurance dispose de suffisamment d'obligations liquides. En outre, à l'heure actuelle, une plus-value serait réalisée en cas de vente de ces obligations.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance représentent la perte potentielle résultant de la souscription à des contrats d'assurance. Ils seront donc appelés « risque de souscription » par la suite.

1. Définition

Chez Belfius Insurance, le risque de souscription est divisé en trois modules selon le type de contrat : Vie, Non-Vie, Santé. Chaque catégorie est ensuite divisée en sous-modules liés à la nature de l'activité sous-jacente.

1.1. Décomposition du risque de souscription Vie

Le risque de souscription Vie est divisé en sept sous-modules en accord avec les spécifications Solvency II.

- Le risque de mortalité : il correspond au risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels les prestations à payer augmentent en cas de hausse de la mortalité.
- Le risque de longévité : au contraire du risque de mortalité, il s'applique aux contrats pour lesquels une baisse de la mortalité engendrerait une hausse des paiements attendus (ex : contrat retraite).
- Le risque de morbidité ou d'invalidité : il désigne le risque de pertes ou d'évolution adverse dans la valeur des prestations dues à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité des taux d'invalidité.
- Le risque de rachat Vie : il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des prestations dû à un écart entre le taux réel d'exercice des options contractuelles de l'assuré et celui estimé. Le terme d'option doit être vu au sens large : le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction mais aussi d'extension des garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être bénéficiaire à l'organisme, pour d'autres, il conduira à des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios : un pour lequel les options seront plus exercées que prévu et un pour lequel elles le seront moins.
- Le risque de frais de gestion : il correspond au risque que les frais de gestion soient plus élevés que prévu ou qu'ils subissent une inflation plus importante que prévu.
- Le risque de révision : il ne s'applique qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur en raison d'un changement de l'environnement légal ou de l'état de santé de l'assuré.
- Le risque de catastrophe : il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.

1.2. Décomposition du risque de souscription Non-Vie

Le risque de souscription Non-Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance non-vie, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité.

Ce module de risque comporte trois sous-modules :

- le risque de prime : risque que le montant des primes reçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes ;
- le risque de réserve : le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres ;
- le risque de catastrophe : le risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents.

1.3. Décomposition du risque de souscription Santé

Il couvre le risque de souscription pour toutes les garanties santé et accidents du travail ; il se divise en deux sous-modules : Santé avec une base similaire à celle de l'assurance vie, ou non.

Le risque catastrophe est traité intégralement dans le module Santé en utilisant une méthodologie uniforme.

2. Gestion du risque d'assurance

Le comité Risk and Underwriting (RUC) donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d' (de) (ré)assurance de Belfius Insurance et la politique qui en découle, en particulier concernant les points suivants :

- types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer ;
- critères de sélection des risques en ligne avec l'appétence pour le risque ;
- manière dont la souscription effective est suivie ;
- adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés ;
- identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance ;
- provisionnement des sinistres.

Au niveau des filiales, cette stratégie est appliquée et suivie par les responsables locaux.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes :

- capacité : la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques, et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre dans une courte période ;
- stabilité : les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel. La limitation du risque de spread permet la diminution des besoins en fonds propres et donc de la marge de solvabilité ;
- protection : la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement ;
- financement : la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital ;
- expertise : les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité par exemple.

Le tableau ci-dessous montre la rétention la plus élevée par risque et par événement.

Gamme de produits 2012 (en EUR)	Rétention la plus élevée par risque	Rétention la plus élevée par événement
Responsabilité civile automobile	2 173 000	2 173 000
Casco	néant	1 500 000
Incendie	1 535 000	15 000 000
Responsabilité civile générale	1 086 000	1 086 000
Accidents du travail	582 000	582 000
Vie Retail et invalidité	230 000	1 060 000 du capital constitutif pour la bancassurance 2 080 000 du capital constitutif pour Les AP Assurances
Groupe décès	270 000	750 000
Groupe invalidité	100 000	750 000
Assurance individuelle accidents	150 000	250 000

3. Sensitivités

Risque de souscription Vie : Scénario correspondant à une baisse de[1]	Impact sur les moyens financiers disponibles au 31/12/12 (en millions d'EUR)
5 % des taux de mortalité	8,4
10 % des frais	42,9
10 % des taux de rachat	(21,7)

(1) Impact pour Belfius Insurance.

Risque de souscription Non-Vie : Scénario correspondant à[1]	Impact sur le résultat avant impôts au 31/12/12 (en millions d'EUR)
Une baisse de 10 % des frais administratifs	3,9
Une hausse de 5 % des sinistres survenus	(16,1)

(1) Impact pour Belfius Insurance et Corona Direct.

Nous évaluons l'effet des sensitivités sur les fonds propres économiques. Celles-ci considèrent les provisions techniques en valeur de marché. Étant donné les taux de marché faibles, la valeur des provisions techniques est plus importante que la valeur de rachat, ce qui résulte en un impact négatif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de rachat. Une baisse du taux de rachat a un impact négatif sur les fonds propres économiques.

Les capitaux décès assurés sont plus importants que les provisions techniques à la juste valeur, ce qui résulte en un impact positif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de mortalité.

Une augmentation des frais entraîne forcément une augmentation de la juste valeur des provisions techniques et une diminution des fonds propres.

Des coûts administratifs plus faibles entraînent une augmentation du résultat tandis qu'une hausse des sinistres survenus mène à une diminution du résultat.

4. Développement des sinistres

Le triangle de sinistralité est la méthode usuelle pour cartographier les paiements de sinistres qui s'étalent sur plusieurs années. Il permet, entre autres, aux actuaires d'évaluer l'adéquation des provisions techniques.

Le tableau suivant illustre l'évolution des sinistres depuis 2002, soit la progression de la charge de sinistres totale et les paiements cumulés. Par différence, l'on obtient les provisions techniques.

RÉSERVES (HORS RÉASSURANCE ET FRAIS INTERNES)

(en milliers d'EUR)	Année de survenance										
Année de règlement	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Estimation à la fin de l'année de survenance	209 380	201 627	220 006	236 074	236 347	264 980	283 747	331 940	377 586	368 410	366 403
1	201 614	189 989	201 226	220 780	220 842	252 578	285 478	315 687	380 915	365 547	
2	198 130	182 447	192 969	211 463	212 356	238 903	277 521	303 138	379 076		
3	195 838	177 821	190 228	208 809	203 851	230 875	266 177	302 495			
4	195 539	175 828	186 994	202 227	203 874	227 911	266 535				
5	193 279	169 727	182 405	197 559	201 336	230 685					
6	191 193	166 230	180 903	194 354	201 281						
7	189 313	165 174	181 611	199 111							
8	187 978	163 969	181 985								
9	186 359	164 932									
10	187 355										

(en milliers d'EUR)											
Estimation actuelle	**187 355**	**164 932**	**181 985**	**199 111**	**201 281**	**230 685**	**266 535**	**302 495**	**379 076**	**365 547**	**366 403**
Paiements cumulés	**(172 870)**	**(146 846)**	**(160 221)**	**(171 526)**	**(164 581)**	**(189 611)**	**(210 761)**	**(243 270)**	**(265 412)**	**(246 586)**	**(164 585)**
Provisions actuelles	**14 485**	**18 086**	**21 764**	**27 586**	**36 700**	**41 074**	**55 773**	**59 225**	**113 664**	**118 961**	**201 818**

(en milliers d'EUR)	
Provisions (après 2002)	709 137
Provisions (avant 2002)	73 572
Frais internes	28 772
Affaires acceptées	11 872
TOTAL	**823 354**[1]

(1) Provision pour sinistres au 31/12/2012 – Note 9.3.

Risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, qui implique des responsabilités et des rôles clairement définis. Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités de Belfius Insurance et prend les décisions qui s'imposent.

Le comité des risques opérationnels de Belfius Insurance (ORAC), présidé sur une base trimestrielle par le CRO, traduit en détail la politique approuvée par le comité de direction en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il revoit les incidents opérationnels ainsi que les analyses réalisées.

Les managers des différents départements sont les principaux responsables de la gestion des risques opérationnels (première ligne de défense). Dans leur domaine d'activité, ils désignent un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et l'autoévaluation des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels.

1. Méthodologie de gestion du risque opérationnel

1.1. Constitution d'un historique

La construction d'un historique des incidents opérationnels est cruciale pour obtenir une meilleure compréhension du risque opérationnel lié à toute activité et constitue une source d'information pertinente pour le management (par exemple pour la perte annuelle estimée). Les incidents opérationnels majeurs font l'objet d'une investigation approfondie, d'un plan d'action spécifique et d'un suivi approprié.

1.2. Autoévaluation des risques et contrôles liés

Une autoévaluation des risques et contrôles associés est effectuée chaque année pour les diverses activités de Belfius Insurance.

2. Risque de fraude

Le risque de fraude est estimé acceptable pour tous les processus avec un nombre limité de points d'attention spécifiques pour des processus déterminés.

La politique en termes de fraude est mise en place et communiquée en interne et dans l'ensemble du réseau des AP Assurances.

Pour la bancassurance, une collaboration est prévue avec Belfius Banque pour prévenir toute fraude potentielle dans les agences. Une attention particulière est portée aux mécanismes de fraude lors de la formation des agents et des gestionnaires. Les collaborateurs concernés reçoivent une formation sur le code de déontologie et se basent sur diverses directives et procédures concernant le traitement de la fraude.

Un système de sécurité IT adéquat (concernant les e-mails ou internet) a par ailleurs été mis en place afin de limiter au maximum le risque de fraude dans ce domaine. Différents niveaux de procurations et d'autorisations sont pris en compte dans le système IT. Des contrôles préventifs et de détection (automatiques et manuels) sont en outre prévus pour éviter tout paiement non autorisé.

Les achats sont gérés quant à eux via la centrale d'achats. Les commandes sont régies par une procédure visant une séparation stricte entre commande, approbation et paiement.

Belfius Insurance dispose également d'une cellule distincte constituée d'inspecteurs spécialisés dans la détection de fraudes à l'assurance.

3. Risque RH

Les besoins en personnel sont déterminés et approuvés via l'exercice de business planning et sont comblés par des collaborateurs internes et externes pour les différents processus.

Dans ce cadre, un large éventail de formations internes et externes sont proposées aux collaborateurs.

Chaque collaborateur dispose en outre d'une description des tâches et les accords annuels contribuent à une définition claire des rôles et responsabilités de chacun. Des réunions de suivi individuel sont également organisées en cours d'année selon les besoins.

4. Risque Legal & Compliance

La législation applicable est suivie de manière systématique par le service *Legal*. La mise en œuvre de toute nouvelle législation au niveau opérationnel se fait en étroite collaboration entre *Legal* et le(s) département(s) concerné(s). De plus, *Legal* rend des avis sur divers domaines juridiques et rapporte régulièrement au comité de direction quant à l'évolution du risque juridique chez Belfius Insurance.

Compliance gère en collaboration avec *Legal* le suivi de la législation relative à la protection de la vie privée et la rédaction de clauses dans les contrats d'assurance y ayant trait, ainsi que la déclaration concernant le traitement de données privées signée par tous les collaborateurs de Belfius Insurance et les agents LAP (dans les applications de Belfius Insurance).

Compliance forme enfin avec le département Vie le comité d'acceptation traitant les transactions de clients risquées.

Le code de conduite concernant la gestion des plaintes d'Assuralia a été signé par la direction et est disponible sur l'intranet. Comme requis par celui-ci, un reporting est régulièrement fait à la direction concernant le traitement et le contenu des plaintes.

5. Risque Electronic data processing

La structure IT organisationnelle a pour but de fournir des services optimaux grâce aux comptes IT permettant une bonne gestion des applications existantes et le développement de nouvelles applications.

Le portefeuille de projets IT est géré par le processus Portfolio & Project Management. Ce processus de sélection et de reporting est conçu pour optimiser l'allocation des ressources à des projets stratégiques, en se basant sur certains critères définis.

L'environnement informatique du back office est grandement automatisé, avec des contrôles d'application adéquats. Une gestion des accès avec des contrôles adaptés pour chaque plateforme est également mise en place.

Digis (*Global Imaging System*) permet une mise en œuvre aisée de la numérisation de documents papier.

6. Risque lié au plan de continuité des activités

La continuité des activités est essentielle pour garantir une livraison en temps et en heure des produits et services de Belfius Insurance. En vertu d'une obligation légale, contractuelle et réglementaire, Belfius Insurance est tenue de demontrer sa capacité à assurer la disponibilité de ses services aux clients et à minimiser l'interruption de ses opérations en cas de « désastre ».

Toutes les lignes d'activités au sein de Belfius Insurance ont adopté la même approche dans le développement et la maintenance du plan de continuité des activités et ce, en ligne avec celle de Belfius Banque.

Cette approche prévoit la mise à disposition de postes de travail dans des localisations de repli en fonction du niveau de criticité, en plus de la possibilité de travail à domicile. L'efficacité du plan BCP est régulièrement testée et l'implémentation des plans d'action éventuels suivie.

Les autres entités de Belfius Insurance disposent de leur plan de continuité propre.

7. Outsourcing

Belfius Insurance travaille en collaboration avec plusieurs partenaires externes pour certaines activités IT déterminées et principalement techniques (Associated Dexia Technology Services (ADTS) pour la gestion de l'infrastructure IT, Hexaware pour certains développements IT ou autres fournisseurs externes). Cette collaboration est suivie en continu et des plans d'action sont définis et implémentés pour traiter d'éventuels points d'attention. Dans ce cadre, une série de mesures ont été définies avec ADTS pour améliorer la performance et la stabilité des systèmes en 2012 et 2013.

Dans le cadre du processus de vente d'ADTS en cours, la continuité du service fait l'objet d'un suivi spécifique.

Une part conséquente de la surveillance anti-blanchiment est par ailleurs confiée à Belfius Banque (Compliance). Dans ce cadre, un SLA définissant les modalités de travail a été signé.

Le modèle de collaboration avec Dexia Asset Management a en outre été revu en 2012. Les rôles et responsabilités de chaque partie concernant la gestion des actifs sont décrits dans le contrat relatif à la gestion discrétionnaire et les services liés à la gestion financière des portefeuilles d'assurance de Belfius Insurance et de ses filiales.

Pour la gestion des instruments financiers, la décision finale revient au comité ALCo. L'exécution des instructions données par l'ALCo est assurée par Dexia Asset Management et suivie par l'ALCo. Ainsi, une réunion de l'ALCo durant laquelle Dexia AM communique le statut des ordres passés est organisée toutes les deux semaines.

Autres risques

1. Risque « business»

Le risque « business », défini comme le risque de baisse de la rentabilité des différents métiers de Belfius Insurance, est central dans la gestion quotidienne de l'entreprise et ses orientations stratégiques.

Le département de planification stratégique et de contrôle est responsable de la consolidation de toutes les données nécessaires pour le suivi de la rentabilité et de la performance globale de l'entreprise via divers indicateurs.

Le pilotage de la rentabilité future est effectué par divers comités et finalement, par le comité de direction et le conseil d'administration. Ces derniers définissent les décisions stratégiques à prendre pour atteindre les niveaux de rentabilité attendus et assurer la compétitivité à long terme de Belfius Insurance.

2. Risque stratégique

Le risque stratégique est le coût potentiel de la perte de clients, ou le coût d'opportunité de la perte de clients potentiels, résultant de changements externes et de décisions défavorables, d'une mise en œuvre inadéquate des décisions ou un manque de réactivité face aux changements de l'environnement d'affaires.

Les principes qui sous-tendent les mesures de limitation du risque stratégique sont les suivants :

- s'assurer de l'adéquation du plan stratégique Belfius Insurance avec son contexte commercial ;
- réagir efficacement aux changements de l'environnement économique ou aux possibilités de développement ;
- s'assurer de la bonne mise en œuvre des décisions prises par la direction de Belfius Insurance et ses entités dans les métiers/entités.

Le risque stratégique est géré via un système de gouvernance solide mis en place chez Belfius Insurance et ses entités.

3. Risque de réputation

Le risque de réputation est la perte de valeur potentielle de Belfius Insurance découlant de la perception négative de l'entreprise par des clients, des contreparties, actionnaires, investisseurs, régulateurs et autres parties prenantes.

Belfius Insurance accorde beaucoup d'importance à la satisfaction de ses principales parties prenantes et organise donc régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des clients et de ses employés. Ce sont des outils importants pour identifier une éventuelle baisse de confiance de parties prenantes importantes.

Le risque de réputation est géré par une gouvernance d'entreprise et des règles de compliance solides au sein de Belfius Insurance. Le risque de réputation est géré par différents départements : compliance, gestion des risques, service juridique et fiscal et communication.

Ces acteurs clés du contrôle interne ont mis en place des cadres de gestion des risques et des politiques visant à prévenir, détecter et suivre les impacts potentiels du risque de réputation dans les domaines dont ils ont la charge. Tout manquement constaté est accompagné d'une action correctrice.

4. Risque de modèle

Chez Belfius Insurance, le risque de modèle est défini comme le risque d'erreur d'évaluation des risques résultant d'une méthodologie inadéquate, de l'incertitude des données et/ou de l'utilisation inappropriée de modèles.

Comme tout autre risque, le risque de modèle est géré. Les facteurs de succès sont :

- un bon développement du modèle réalisé par divers experts (en statistiques, finance, et assurance) en collaboration avec les diverses lignes d'activités qui ont une solide expérience de l'activité qui est modélisée ;
- une documentation claire des modèles qui permet d'identifier les points faibles de manière simple ;
- un *back testing* approfondi ;
- une analyse comparative dans la mesure du possible ;
- un contrôle de qualité sur les données qui sont utilisées ;
- une validation interne approfondie au moment de l'implémentation du modèle et ensuite durant tout son cycle de vie.

Le département Validation suit le cycle de vie complet du modèle par le biais d'une réévaluation régulière et d'une validation du modèle lui-même, de ses données et de ses paramètres. Le processus d'approbation interne de la validation comprend en outre trois étapes : émission d'un rapport par le département Validation, validation par le VACI (*Validation Comittee Insurance*) et l'approbation par le RPCI (*Risk Policies Committee Insurance*).

Gestion du capital

Contrôle prudentiel

Belfius Insurance fait rapport à la BNB, en tant qu'organe de contrôle, tant au niveau consolidé que statutaire. Le contrôle statutaire des filiales a lieu dans les pays où ces dernières sont établies, c'est-à-dire en Belgique (Corona SA), au Luxembourg (IWI, Befius Re) et en Irlande (Eurco Re).

Belfius Insurance transmet un rapport trimestriel à la BNB relatif aux exigences en matière de solvabilité et aux valeurs de couverture disponibles. Par ailleurs, dans le cadre du contrôle prudentiel, la BNB est informée de manière très détaillée notamment de la stratégie, de la politique ALM et de l'adéquation des réserves techniques.

Belfius Insurance suit de près la nouvelle réglementation de l'UE concernant la solvabilité des (ré)assureurs (Solvency II) et participe depuis 2006 aux études d'impact mises en place. Même si les directives proposées en matière de mise en œuvre sont encore soumises à des adaptations et que leur introduction est reportée en 2014, la gestion du capital en tient déjà compte. Des informations à ce sujet sont également communiquées à la BNB.

Solvabilité

Conformément à l'AR du 27 septembre 2009 sur les comptes annuels consolidés des entreprises d'assurances, Belfius Insurance a adapté dès 2012 sa méthode de calcul, passant de la méthode agrégée à la méthode consolidée avec application des filtres prudentiels.

Le tableau donne un aperçu des fonds propres disponibles et de l'évolution de l'exigence en matière de solvabilité disponible sur la période 2011-2012. Un calcul *pro forma* qui tient compte de la nouvelle méthodologie a été réalisé pour 2011. En 2012, le ratio de solvabilité consolidé de Belfius Insurance augmente de 131 % à 160 % et le surplus de capital s'élève à EUR 509 millions.

Le planning financier de Belfius Insurance prévoit un autofinancement de la croissance du capital avec l'objectif d'atteindre un ratio de solvabilité minimal de 150 %.

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Total des fonds propres inscrits au bilan selon IFRS	530 322	1 558 818
Dettes subordonnées considérées comme constitutives de la solvabilité	347 948	351 000
APPLICATION DES FILTRES PRUDENTIELS		
Immobilisations incorporelles	(8 528)	(11 571)
Provisions pour égalisation et catastrophes	(24 673)	(32 705)
Provisions pour risques de taux d'intérêt et participations bénéficiaires discrétionnaires futures	130 445	237 033
Résultats non réalisés actés parmi les fonds propres	211 809	(735 271)
Autres	584	(1 056)
Plafonnement des créances fiscales différées (après application des filtres prudentiels précédents)	(92 255)	(7 249)
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOLVABILITÉ	1 095 652	1 358 999
EXIGENCES DE SOLVABILITÉ	836 565	849 011
EXCÉDENT DE SOLVABILITÉ	259 086	509 988
RATIO DE SOLVABILITÉ	131 %	160 %

1. Éléments constitutifs de la solvabilité

La détermination des éléments constitutifs de la solvabilité s'appuie, en phase initiale, sur le total des fonds propres selon IFRS. Conformément à la réglementation en matière de solvabilité, les dettes subordonnées prises en compte au titre d'éléments constitutifs de la solvabilité sont ajoutées et les filtres prudentiels sont appliqués. L'autorité de surveillance estime en effet indispensable l'exécution de certaines corrections pour que le calcul basé sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS coïncide aussi étroitement que possible avec les objectifs de la surveillance prudentielle dont font l'objet les entreprises d'assurances.

Les principaux filtres prudentiels incluent les éléments suivants :

- les provisions techniques pour égalisation et catastrophes non retenues sous IFRS 4 (phase 1) sont, conformément aux règles de solvabilité, rétablies et par conséquent, portées en déduction des éléments constitutifs de la solvabilité ;
- lors de la définition des éléments constitutifs de la solvabilité, les résultats non réalisés actés parmi les fonds propres (IFRS) sont éliminés ;
- les provisions pour risques de taux d'intérêt (provisions clignotantes) et participations bénéficiaires discrétionnaires futures, reprises sous les provisions techniques, sont, dans la mesure où les tests d'adéquation le permettent, ajoutées au titre d'éléments constitutifs de la solvabilité (nets d'impôts différés) ;
- conformément aux dispositions en matière de filtres prudentiels, les créances fiscales différées ne peuvent être actées au titre d'éléments constitutifs du patrimoine à concurrence de plus de 10 % des fonds propres. Compte tenu des pertes significatives enregistrées en 2011, sur lesquelles des créances fiscales différées ont été actées, la limite a été franchie. En 2012, la tendance est à une diminution des impôts différés, ce qui permet au filtre prudentiel de s'appliquer dans une mesure sensiblement moindre.

2. Exigences de solvabilité

Les exigences de solvabilité sont calculées sur une base consolidée, conformément aux normes prudentielles de Solvency I. Elles s'intensifient à mesure que les provisions techniques s'accroissent.

2012

Comptes consolidés

États financiers au 31 décembre 2012

Bilan consolidé	42
Compte de résultats consolidé	44
Aperçu du résultat total	45
Aperçu consolidé des mutations des fonds propres	46
Tableau des flux de trésorerie consolidés	50
Annexes aux comptes annuels consolidés	52
I. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	52
II. Première application de IFRS – Bilan d'ouverture	64
III. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées à Belfius Insurance	66
IV. Analyse par métier	70
V. Événements postérieurs à la clôture	71
VI. Litiges	71
VII. Notes sur l'actif du bilan consolidé	72
VIII. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé	82
IX. Notes relatives aux activités d'assurance	89
X. Autres notes sur le bilan consolidé	101
XI. Notes sur les éléments hors bilan	106
XII. Notes sur le compte de résultats consolidé	107
XIII. Notes sur l'exposition au risque	114
Rapport du commissaire	128

Bilan consolidé

Actif (en milliers d'EUR)		Notes	31/12/11	31/12/12
I.	Actifs financiers et autres placements		22 489 696	25 758 448
	1. Prêts et créances		3 148 180	7 383 429
	1.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit	7.1.	1 242 633	1 036 514
	1.2. Crédits hypothécaires et autres prêts	7.2.	1 905 547	6 346 915
	2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	9.4.	3 132 392	3 458 524
	3. Actifs financiers disponibles à la vente	7.3.	15 909 403	14 497 325
	4. Placements immobiliers	7.5.	286 668	408 835
	5. Produits dérivés	10.1.	4 483	4
	6. Investissements dans des entreprises associées	7.6.	8 570	10 331
II.	Immobilisations corporelles pour usage propre	7.7.	55 732	54 805
III.	Immobilisations incorporelles et goodwill	7.8.	12 646	17 332
IV.	Impôts à recevoir	10.2.	329 058	20 693
V.	Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	7.9., 9.1., 9.2. & 9.3.	225 659	315 851
	1. Part des réassureurs dans les provisions techniques	7.9., 9.1., 9.2. & 9.3.	84 708	100 455
	2. Dépôts et créances résultant d'activités d' (de) (ré)assurance	7.9.	70 851	159 257
	3. Autres actifs spécifiques à l'assurance	7.9.	70 100	56 138
VI.	Autres actifs	7.10.	65 245	16 954
TOTAL DE L'ACTIF			23 178 036	26 184 083

Dettes (en milliers d'EUR)		Notes	31/12/11	31/12/12
I.	Passif financier		5 148 228	6 127 957
	1. Dettes envers les établissements de crédit	8.1.	1 555 532	2 232 931
	2. Dépôts des clients	8.2.	59 481	31 669
	3. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	9.5.	3 132 392	3 458 524
	4. Produits dérivés	10.1.	673	483
	5. Dettes subordonnées	8.3.	400 150	404 350
II.	Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	9.1.	17 066 805	17 881 247
	Provision pour primes non acquises et risques en cours	9.1., 9.2. & 9.3.	109 798	112 273
	Provision pour sinistres	9.1., 9.2. & 9.3.	983 172	948 276
	Provision d'assurance vie	9.1. & 9.2.	15 875 386	16 547 374
	Provision pour participation discrétionnaire	9.1. & 9.2.	75 876	250 082
	Autres provisions techniques	9.1., 9.2. & 9.3.	22 573	23 242
III.	Provisions et autres obligations	8.4.	87 671	89 143
IV.	Impôts à payer	10.2.	14 450	132 893
V.	Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	8.5.	180 732	302 590
VI.	Autres passifs	8.6.	149 828	91 435
TOTAL DES DETTES			22 647 714	24 625 265

Les notes de la page 52 à la page 126 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds propres (en milliers d'EUR)		Notes	31/12/11	31/12/12
VII.	Capital souscrit	10.4.	556 523	556 523
VIII.	Primes d'émission		482 395	482 395
IX.	Actions propres		0	0
X.	Réserves et résultat reporté à nouveau		92 647	(315 941)
XI.	Résultat net de la période		(404 235)	84 535
FONDS PROPRES DE BASE			727 330	807 512
XII.	Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres		(211 809)	735 271
	1. Réserves des actifs financiers disponibles à la vente		(125 071)	800 053
	2. Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances		(95 260)	(71 552)
	3. Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices		63	0
	4. Autres réserves		8 459	6 770
FONDS PROPRES DU GROUPE			515 521	1 542 783
XIII.	Intérêts minoritaires		14 801	16 035
TOTAL FONDS PROPRES			530 322	1 558 818
TOTAL DES DETTES ET FONDS PROPRES			23 178 036	26 184 083

Les notes de la page 52 à la page 126 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé

(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/11	31/12/12
I.	Résultat technique		(331 456)	(574 647)
	Primes brutes acquises	9.1., 9.2. & 9.3.	2 621 986	2 054 387
	Charges pour sinistres et autres frais techniques	9.1., 9.2. & 9.3.	(2 643 292)	(2 329 359)
	Commissions d'acquisition	9.1., 9.2. & 9.3.	(254 934)	(259 696)
	Résultat technique attribué à la réassurance	9.1., 9.2. & 9.3.	(55 216)	(39 979)
II.	Résultat financier		(60 625)	883 293
	Produits et charges d'intérêts	12.1.	715 026	729 861
	Dividendes	12.2.	61 877	45 982
	Résultat net des entreprises associées	12.3.	(15 219)	2 663
	Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	12.4.	14 928	2 011
	Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers	12.5.	(844 234)	85 498
	Autres produits et charges financiers	12.6.	6 997	17 278
III.	Autres revenus nets	12.7.	22 107	2 768
IV.	Frais généraux d'administration et de gestion		(183 829)	(186 779)
	Frais de personnel	12.8.	(101 227)	(106 979)
	Frais généraux et administratifs	12.9.	(74 325)	(72 357)
	Amortissement sur immobilisations incorporelles et corporelles à usage propre	12.10.	(8 277)	(7 443)
V.	Réduction de valeur sur les prêts et les créances	12.11.	(44 861)	(13 040)
VI.	Provisions pour litiges juridiques	12.12.	(261)	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT			(598 925)	111 595
VII.	Impôt sur le résultat	12.13.	195 458	(25 948)
RÉSULTAT NET			(403 467)	85 647
RÉSULTAT NET			(403 467)	85 647
	Attribuable aux intérêts minoritaires		768	1 112
	Attribuable aux actionnaires		(404 235)	84 535

Les notes de la page 52 à la page 126 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Aperçu du résultat total

(en milliers d'EUR)	31/12/11		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant net d'impôt
RÉSULTAT NET	(598 925)	195 458	(403 467)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	184 708	(93 057)	91 651
Variation de la juste valeur sur les actifs financiers reclassés de « disponible à la vente » vers « prêts et créances »	76 947	(24 430)	52 517
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(2 552)	868	(1 684)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT TOTAL	259 103	(116 619)	142 484
RÉSULTAT TOTAL	(339 822)	78 839	(260 983)
Attribuable aux intérêts minoritaires			643
Attribuable aux actionnaires			(261 628)

(en milliers d'EUR)	31/12/12		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant net d'impôt
RÉSULTAT NET	111 595	(25 948)	85 647
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	1 325 580	(399 955)	925 625
Variation de la juste valeur des actifs financiers reclassés de « disponibles à la vente » vers « prêts et créances »	33 530	(9 768)	23 762
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(2 559)	870	(1 689)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT TOTAL	1 356 551	(408 853)	947 698
RÉSULTAT TOTAL	1 468 146	(434 801)	1 033 345
Attribuable aux intérêts minoritaires			1 668
Attribuable aux actionnaires			1 031 677

Aperçu consolidé des mutations des fonds propres

Fonds propres de base (en milliers d'EUR)	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves et résultat reporté à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2010	556 523	482 395	(76 691)	209 495	1 171 722
Mouvements de la période					
Transfert vers les réserves			209 495	(209 495)	
Dividendes			(40 103)		(40 103)
Modifications du périmètre de consolidation			7		7
Autres			(61)		(61)
Résultat net de la période				(404 235)	(404 235)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2011	556 523	482 395	92 647	(404 235)	727 330

Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres (en milliers d'EUR)	Réserves des actifs financiers disponibles à la vente	Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances	Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices relatif aux activités d'assurance	Produits dérivés	Écarts de conversion cumulés	Actions du groupe
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2010	(216 895)	(147 729)	79	10 352	(208)	(354 401)
Mouvements de la période						
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres - pour les actifs financiers disponibles à la vente	(413 159)					(413 159)
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres			(16)			(16)
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur	551 980	15 666				567 646
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente	(40 087)	17 319				(22 768)
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS39		19 600				19 600
Variation nette dans la réserve des couvertures des flux de trésorerie à la suite du transfert vers le résultat				(1 685)		(1 685)
Écart de conversion	(8 905)					(8 905)
Transfert vers « les provisions techniques relatives aux activités d'assurance » à la suite de la comptabilité reflet (*shadow accounting*)	1 995	(116)				1 879
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2011	(125 071)	(95 260)	63	8 667	(208)	(211 809)

Intérêts minoritaires (en milliers d'EUR)	Fonds propres de base	Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Intérêts minoritaires
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2010	18 984	(332)	18 652
Mouvements de la période			
Dividendes	(2 287)		(2 287)
Résultat net de la période	767		767
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres		(401)	(401)
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente		32	32
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur		207	207
Modifications du périmètre de consolidation	(2 207)		(2 207)
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS39		38	38
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2011	15 257	(456)	14 801

(en milliers d'EUR)	
Fonds propres de base	727 330
Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres à attribuer aux actionnaires	(211 809)
Intérêts minoritaires	14 801
TOTAL FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	530 322

Fonds propres de base (en milliers d'EUR)	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves et résultat reporté à nouveau	Résultat net de l'année	Fonds propres de base
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2011	556 523	482 395	92 647	(404 235)	727 330
Mouvements de la période					
Transfert vers les réserves			(404 235)	404 235	
Modifications du périmètre de consolidation			(58)		(58)
Autres			(4 295)		(4 295)
Résultat net de la période				84 535	84 535
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2012	556 523	482 395	(315 941)	84 535	807 512

Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres (en milliers d'EUR)	Réserves des actifs financiers disponibles à la vente	Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances	Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices relatif aux activités d'assurance	Produits dérivés	Écarts de conversion cumulés	Actions du groupe
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2011	(125 071)	(95 260)	63	8 667	(208)	(211 809)
Mouvements de la période						
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres - pour les actifs financiers disponibles à la vente	1 072 259					1 072 259
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur	32 673					32 673
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente	(49 837)	11 340				(38 497)
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS39		12 463				12 463
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres - couvertures des flux de trésorerie				(1 689)		(1 689)
Modifications du périmètre de consolidation	(29)	(23)				(52)
Transfert vers les « provisions techniques relatives aux activités d'assurance » à la suite de la comptabilité reflet (*shadow accounting*)	(129 942)	(72)	(63)			(130 077)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2012	800 053	(71 552)	0	6 978	(208)	735 271

Les modifications de valeur réelle via les fonds propres des actifs disponibles à la vente présentent une évolution très positive qui reflète la baisse générale des taux. Cette évolution positive est renforcée par une amélioration des marges de crédit du portefeuille existant, principalement sur les positions belges et italiennes. La réserve de réévaluation sur les actions évolue également dans le même sens.

Conformément aux règles d'évaluation, la comptabilité reflet est appliquée aux fonds cantonnés. À cette fin, un montant de EUR 53 millions (35 millions après impôts) est transféré de la réserve de réévaluation aux provisions techniques.

En outre, un *shadow loss* de EUR 155 millions (EUR 103 millions après impôts) est également comptabilisé. Cette comptabilisation n'a pas d'impact sur le compte de résultats, étant donné qu'il y a un transfert de la plus-value de réévaluation sur les actifs financiers disponibles à la vente aux réserves techniques.

Intérêts minoritaires (en milliers d'EUR)	Fonds propres de base	Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Intérêts minoritaires
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2011	15 257	(456)	14 801
Mouvements de la période			
Dividendes	(278)		(278)
Résultat net de la période	1 112		1 112
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres		493	493
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente		(19)	(19)
Modifications du périmètre de consolidation	55	52	107
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé en application de l'amendement de IAS39		30	30
Autres	(211)		(211)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2012	15 935	100	16 035

(en milliers d'EUR)	
Fonds propres de base	807 512
Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres à attribuer aux actionnaires	735 271
Intérêts minoritaires	16 035
TOTAL FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	1 558 818

Les notes de la page 52 à la page 126 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	(403 467)	85 647
Ajustements pour :		
Réduction de valeur, amortissement et autres corrections de valeur	16 526	14 239
Réduction de valeur sur obligations, actions, prêts et autres actifs	809 341	(823 461)
Gains ou pertes nets sur investissements	91 871	79 559
Variation des provisions	1 186 889	586 507
Résultat net des entreprises associées	15 219	(2 663)
Dividendes des entreprises associées	963	902
Impôts différés	(216 163)	21 698
Autres ajustements	(2 527)	(2 559)
FLUX NET DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1 498 652	(40 131)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des prêts et créances envers les établissements de crédit	74 404	228 037
Variation des prêts hypothécaires et autres crédits	78 160	(4 183 544)
Variation des actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	390 398	(326 132)
Variation des actifs financiers disponibles à la vente	(1 309 860)	3 672 372
Variation des produits dérivés	2 578	4 289
Variation de l'impôt à recevoir	(913)	(198)
Variation des actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	24 225	(74 650)
Variation des autres actifs	(35 198)	63 819
Variation des dettes envers les établissements de crédit	147 832	421 995
Variation des dépôts des clients	(23 692)	(27 812)
Variation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	(390 893)	326 132
Variation des provisions techniques résultant des activités d'assurance	7 132	23 391
Variation de l'impôt à payer	15 642	(7 337)
Variation des passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	(34 957)	121 858
Variation des autres passifs	55 632	(74 826)
Acquisition d'actifs immobilisés	(129 115)	(106 645)
Vente d'actifs immobilisés	1 262	325
Acquisition de filiales et d'unités d'exploitation	0	(10 906)
Vente de filiales et d'unités d'exploitation	16 552	883
FLUX NET DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(1 110 812)	51 051
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'emprunts subordonnés	181 242	4 200
Dividendes payés	(42 391)	(278)
FLUX NET DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	138 851	3 922
FLUX NET DE TRÉSORERIE NET	526 692	14 842
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	428 716	955 408
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	1 498 652	(40 131)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(1 110 812)	51 051
Flux de trésorerie des activités de financement	138 851	3 922
Impact à la suite des variations du cours de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	955 408	970 249

Les notes de la page 52 à la page 126 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les soldes suivants, dont l'échéance est inférieure à 90 jours, sont compris dans la trésorerie et équivalents :

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Caisse	10	8
Avoirs auprès des établissements de crédit	760 669	773 333
Actifs financiers disponibles à la vente	194 729	196 908
TOTAL	955 408	970 249
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Primes reçues nettes	2 480 648	1 918 756
Sinistres payés nets	(1 402 161)	(1 668 154)
Impôt sur le résultat payé	(11 788)	(7 490)
Dividendes reçus	62 840	46 884
Intérêts reçus	702 654	845 020
Intérêts payés	(25 851)	(39 016)

Les notes de la page 52 à la page 126 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexes aux comptes annuels consolidés

I. I. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

Tables des matières

Règles et méthodes comptables 52
1. Généralités 52
2. Consolidation 53
3. Compensation des actifs et passifs financiers 54
4. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères 54
5. Actifs et passifs financiers 54
6. Dérivés 55
7. Dépréciations d'actifs financiers 56
8. Juste valeur des instruments financiers 57
9. Activité d'assurance et de réassurance 58
10. Immobilisations corporelles et placements immobiliers 60
11. Actifs incorporels 60
12. Écarts d'acquisition 60
13. Autres actifs 61
14. Contrats de location 61
15. Opérations de mise en pension et prêts de titres 61
16. Impôt différé 62
17. Avantages au personnel 62
18. Provision pour risques et charges 63
19. Capital et actions propres 63

Règles et méthodes comptables

1. Généralités

L'arrêté royal du 27 septembre 2009 relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et des entreprises de réassurance stipule que toute entreprise d'assurances qui est une entreprise mère est tenue d'établir des comptes consolidés si, seule ou conjointement, elle contrôle une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger.

De plus, l'arrêté stipule que les comptes consolidés doivent être établis en appliquant l'ensemble des normes comptables internationales définies par *l'International Accounting Standards Board* qui, à la date de clôture du bilan, ont été adoptées par la Commission européenne et que les règles sont applicables aux entreprises soumises à l'arrêté à partir de l'exercice comptable qui prend cours le 1er janvier 2012 ou après cette date.

Par conséquent, il s'agit des premiers comptes consolidés que Belfius Insurance SA prépare conformément aux normes internationales IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration de Belfius en date du 2 mai 2013.

Les états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2012.

Les états financiers sont préparés sur une hypothèse de continuité de l'exploitation.

1.1. Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés résumés, la direction se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- classification des instruments financiers dans les categories appropriées « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par résultat sur option » en fonction de la méthode d'évaluation et selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de Belfius Insurance ;
- détermination de l'existence ou non d'un marché actif selon des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente pour les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- détermination de la juste valeur à partir de modèles de valorisation pour des instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture ;
- existence d'une obligation résultant d'événements passés dans le cadre de l'enregistrement d'une provision ;
- identification des critères de déclenchement de dépréciation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles ;
- détermination des corrections de juste valeur pour tenir compte de l'incertitude du modèle ;
- évaluation des passifs pour les contrats d'assurance ;
- appréciation de l'efficacité de la couverture ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension ;
- estimation de profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés et
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition.

1.2. Aperçu des normes IFRS et interprétations IFRIC avalisés par la Commission européenne durant l'année en cours mais pas encore applicables au 1er janvier 2012

- Amendement à IAS 19 « Avantages du personnel » sera applicable à partir du 1er janvier 2013 (application rétroactive). Cet amendement modifie principalement la comptabilisation et l'évaluation des régimes de retraite à prestation définie (avec notamment la suppression du mécanisme du « corridor ») et améliore les informations à fournir en annexe relatives à ces régimes. Par conséquent, l'utilisation de la méthode du corridor ne sera plus autorisée et le montant total des gains ou pertes actuariels devra être comptabilisé immédiatement dans les « Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres ». L'impact au niveau de Belfius Insurance sera probablement limité.
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers » requiert des informations supplémentaires à fournir en annexe aux états financiers sur les instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés et sur les instruments financiers comptabilisés sujets à des accords de compensation exécutoires ou à des contrats similaires, même s'ils ne sont pas compensés selon IAS 32. Cet amendement à IFRS 7 sera applicable à partir du 1er janvier 2013 (application rétroactive) et complétera les informations à fournir en annexe aux états financiers annuels sur la compensation des instruments financiers.
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » décrit la façon d'évaluer la juste valeur en IFRS et introduit de nouvelles exigences d'information à présenter dans les annexes. IFRS 13 sera applicable à partir du 1er janvier 2013 (application prospective) et aura un impact sur le volume des informations à donner.
- Un ensemble de cinq normes nouvelles ou révisées liées au traitement comptable et aux informations à fournir en annexe sur des participations dans d'autres entités sera applicable à partir du 1er janvier 2014 (application rétroactive limitée) :
  - IFRS 10 « États financiers consolidés » introduit un modèle de comptabilisation unique pour toutes les entités, lequel est basé sur le contrôle, sans considération de la nature de l'entité consolidée ;
  - IFRS 11 « Accords conjoints » ne permettra plus l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des participations dans les entités sous contrôle commun mais uniquement la méthode de mise en équivalence ;
  - IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » exigera une amélioration des informations à présenter en annexe relatives aux participations dans des filiales, des accords conjoints, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées ;
  - IAS 27 « États financiers individuels » révisée demeure une norme qui traite uniquement des états financiers individuels, les règles actuelles restent inchangées ;
  - IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises » est modifiée pour s'adapter aux changements liés à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.

2. Consolidation

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition en accord avec IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».
Les filiales sont des sociétés pour lesquelles Belfius Insurance exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Belfius Insurance et sortent du périmètre de consolidation dès que Belfius Insurance perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Belfius Insurance.

Les changements dans la participation dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Belfius perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ;
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition) et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Belfius Insurance exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Belfius Insurance possède entre 20 et 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. La quote-part du groupe dans le résultat de l'exercice de la société associée est comptabilisé en résultat des entreprises associées tandis que la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultats global. La participation dans cette société est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la quote-part de l'actif net, y compris les écarts d'acquisition.

Les gains latents résultant d'opérations entre Belfius Insurance et ses participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite de la participation de Belfius Insurance. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Belfius Insurance ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Belfius Insurance.

3. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Belfius Insurance a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de décomptabiliser l'actif ou d'éteindre le passif de manière simultanée.

4. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

4.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Les comptes annuels consolidés sont exprimés en euro, la monnaie fonctionnelle de toutes les entités du groupe Belfius Insurance.
Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Belfius Insurance sont convertis dans la monnaie de présentation de Belfius Insurance au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de ladite entité et convertis au cours de clôture.

4.2. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existant à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût, sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de changes qui résultent des postes non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur. Les différences de change des postes monétaires sont comptabilisées dans le résultat consolidé.

5. Actifs et passifs financiers

Un actif ou passif financier est porté au bilan au moment où Belfius Insurance devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'achat ou la vente « normalisé » d'actifs financiers est comptabilisé et décomptabilisé en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de règlement.

Les actifs et passifs financiers sont, en accord avec IAS 39, subdivisés dans une des catégories suivantes :

5.1. Prêts et créances

Cette catégorie reprend les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans cette catégorie, à l'exception des prêts et créances qui sont :

- classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés dès le début comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- désignés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale.

Lors de la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont enregistrés à la juste valeur, y compris les frais de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

5.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers non dérivés avec une échéance finale déterminée et des paiements fixés ou déterminables sont classés dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » dans le cas où la direction a la ferme intention et la capacité financière de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les frais de transaction et ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé initialement après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

5.3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

5.3.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Les prêts et titres détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours ou de la marge d'intermédiation, ou des titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Les titres détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés et ensuite réévalués à leur juste valeur. Ces variations de juste valeur sont

enregistrées sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte des résultats ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en « Charges et produits d'intérêts ». Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Dividendes ». Belfius Insurance ne possède à ce jour pas d'actifs financiers à des fins de transaction.

5.3.2. Prêts et titres désignés à à la juste valeur par le compte de résultats

Cette catégorie reprend les actifs financiers (ou un groupe d'instruments financiers) considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. L'application de cette option est possible si :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument contient un dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux caractéristiques du contrat hôte.

Afin d'éviter la volatilité dans les fonds propres et dans les résultats, Belfius Insurance qualifiera par conséquent les actifs et engagements de contrats liés à un fonds d'investissement (branche 23) en tant que valorisés à la valeur réelle via le compte de résultats.

Les réévaluations à la juste valeur (*dirty price*) sont reprises dans la rubrique « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ».

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse sont classifiés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les frais de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans les « Charges et produits d'intérêt ». Les dividendes reçus sur les instruments de fonds propres sont repris dans la rubrique « Dividendes ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur. Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Réserves des actifs financiers disponibles à la vente ».

Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, la juste valeur accumulée dans les capitaux propres est recyclée en résultat en « Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ».

5.5. Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

5.5.1. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux « Prêts et titres détenus à des fins de transaction ».

Belfius Insurance ne possède, à ce jour, pas de passifs financiers à des fins de transaction.

5.5.2. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables pour les passifs désignés à la juste valeur par résultat suivent les principes appliqués aux instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat.

5.6. Autres passifs financiers

Cette catégorie reprend tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas repris dans une des catégories précédentes. Ces passifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, ces passifs sont comptabilisés à leur coût amorti. Toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant de remboursement est comptabilisée au compte de résultats sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

6. Dérivés

6.1. Dérivés - portefeuille de transaction

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est réputé être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont valorisés à leur juste valeur, obtenue à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultats. Les résultats d'intérêts d'instruments dérivés qui n'ont aucun lien économique avec le résultat d'intérêts d'un actif apparenté, sont comptabilisés dans le « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ».

Les dérivés sont présentés comme des actifs si leur juste valeur est positive ou comme des passifs si elle est négative.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés parmi les dérivés du portefeuille de transactions lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le résultat avec variation des gains ou pertes latentes présentés en résultat.

6.2. Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Un dérivé peut être désigné comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % et 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au long de l'exercice ou de la période de couverture ;
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, sont comptabilisées en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts. Les résultats d'intérêts sont repris dans la ligne « Charges et produits d'intérêts ».

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément financier couvert portant intérêt en résultat est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert (ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte), sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres réserves » (voir le tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultats. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats et comptabilisés en produits ou en charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

7. Dépréciations d'actifs financiers

Une dépréciation spécifique est enregistrée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers et peut être estimé de façon fiable.

7.1. Actifs financiers au coût amorti

Belfius Insurance évalue dans un premier temps s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et est soumis collectivement à un test de dépréciation.

7.1.1. Détermination de la dépréciation

- Dépréciation spécifique – s'il existe une indication objective qu'un actif détenu jusqu'à échéance au coût amorti est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, nets des garanties et des nantissements, actualisé au taux d'intérêt effectif original de l'actif. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée (sauf pour les actifs reclassés, voir ci-dessous). Les actifs de faible valeur ayant des caractéristiques de risque similaires suivent les principes décrits ci-dessous.
- Dépréciation collective – La dépréciation collective couvre la perte de valeur « encourues non encore rapportées », sur des segments (portefeuilles) lorsqu'il existe un indice objectif des pertes futures. Belfius Insurance estime, en tenant compte de l'environnement économique, ces pertes en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et la notation affectée à chaque emprunteur.

7.1.2. Traitement comptable de la dépréciation

Les variations du montant de la dépréciation sont comptabalisées en résultat dans la rubrique « Réductions de valeur sur les prêts et créances ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultats si l'amélioration des flux de trésorerie est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

7.2. Actifs financiers reclassés

Exceptionnellement, les actifs financiers de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » ou « Disponibles à la vente » peuvent être reclassés vers la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et Créances ». Dans de telles circonstances, la juste valeur en date de transfert devient le nouveau coût amorti de ces actifs financiers. Tout ajustement de juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres est gelé et amorti sur la maturité résiduelle de l'instrument. Les actifs financiers reclassés sont dépréciés selon les mêmes estimations, jugements et principes comptables que lors de la dépréciation des actifs financiers au coût amorti. S'il existe une indication objective qu'un actif reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur nette comptable (hors réévaluations de juste valeur liées au précédent classement en AFS), et sa valeur recouvrable actualisée au taux de rendement effectif attendu recalculé en date du transfert. Toute réserve gelée non amortie est recyclée en compte de résultats et présentée sous la rubrique « Réductions de valeur sur les prêts et créances ».

7.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

7.3.1. Détermination de la dépréciation

- Instruments de capitaux propres – Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative (plus de 50 %), prolongée (5 ans) ou une baisse de plus de 25 % pour une durée d'au moins 18 mois de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors que d'autres indicateurs objectifs existent. Une dépréciation est comptabilisée pour les instruments de capitaux propres non cotés, s'il existe des indications objectives de dépréciation, comme par exemple des problèmes financiers de l'émetteur, une probabilité de faillite.
- Instruments de dettes portant intérêts – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent individuellement aux actifs dépréciés comptabilisés au coût amorti.

7.3.2. Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés, la réserve reconnue en fonds propres est recyclée au compte de résultats en « Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ». Cette rubrique reprend également les dépréciations sur actions.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée sur un instrument financier portant intérêt, toute baisse supplémentaire est également reprise dans cette rubrique s'il existe une indication objective de dépréciation. Pour les instruments de capitaux propres, toute baisse supplémentaire de la juste valeur est considérée comme une dépréciation et également comptabilisée dans cette rubrique.

Les dépréciations sur actifs financiers portant intérêt sont reprises par le compte de résultats si l'amélioration des flux de trésorerie est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultats à la suite d'une augmentation ultérieure de la juste valeur. Dans ce cas, et pour toutes les situations non décrites ci-dessus, les ajustements de la juste valeur sont repris dans les « Réserves des actifs financiers disponibles à la vente ».

8. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est le montant pour lequel il peut être échangé entre des parties consentantes et bien informées et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant, il n'existe pas de prix de marché actif pour les tous actifs ou passifs détenus ou émis par Belfius Insurance.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale et dans un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée.

Les principes de valorisation retenus par Belfius Insurance pour ses instruments financiers peuvent être résumés comme suit :

8.1.Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, disponibles à la vente, dérivés)

8.1.1. Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marchés fiables sont disponibles (Level 1)

Si le marché est actif – ce qui implique qu'il y ait des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes, ces prix de marché correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 7, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

8.1.2. Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation (Level 2-3)

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est faite selon des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat/vente. Les modèles utilisés par Belfius varient de modèles standard à des modèles développés en interne. La disponibilité de prix observables sur le marché et les paramètres d'input du modèle réduit le besoin d'évaluation et d'estimation du management ainsi que l'incertitude relative à la détermination de la juste valeur. La disponibilité de prix observables sur le marché et des paramètres d'input varie en fonction des produits et des marchés et est soumise à des changements reposant sur des événements spécifiques et le contexte des marchés financiers.

Les modèles d'évaluation qui utilisent des données non observables nécessitent un degré plus élevé d'évaluation et d'estimation pour la détermination de la juste valeur. L'évaluation et l'estimation du management sont généralement requises pour la sélection du modèle d'évaluation approprié, la détermination des flux de trésorerie attendus de l'instrument financier à évaluer, la détermination de la probabilité de défaut et de remboursement de la contrepartie ainsi que la sélection des taux d'escompte appropriés.

L'inclusion au niveau 2 requiert la satisfaction de deux conditions :

- le modèle doit être validé par le département responsable ;
- les données que Belfius intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads), soit le résultat d'hypothèses basées sur des données de marché non observables.

Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement les hypothèses doivent être qualifiées en niveau 3.

Pour les obligations commercialisées dans les marchés inactifs, les titres sont valorisés en utilisant des techniques d'évaluation. L'évaluation s'appuie sur une composante de prix de marché et une composante de prix de modèle. La pondération accordée à chaque composante reflète les hypothèses retenues sur la liquidité du marché et/ou les caractéristiques des instruments considérés.

8.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

La juste valeur des prêts et créances, y compris les prêts hypothécaires, est déterminée selon les principes suivants :

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est approximativement estimée comme étant leur juste valeur ;
- la valorisation des titres classifiés en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en prêts et créances depuis l'origine suit les mêmes principes de valorisation que les titres disponibles à la vente ;
- la valorisation s'appuie sur une composante taux d'intérêt et, si possible, une composante risque de crédit.

Ces principes s'appliquent également aux instruments financiers reclassés du portefeuille de négociation ou disponibles à la vente vers le portefeuille de prêts. En réponse à la crise financière, l'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à IAS 39 autorisant la reclassification de certains actifs financiers illiquides. À cette occasion, Belfius Insurance a décidé d'utiliser cet amendement pour reclassifier les actifs pour lesquels n'existaient plus de marché actif ou de cotations fiables.

Pour la première applications des normes IFRS, Belfius Insurance a décidé d'utiliser les valeurs comptables intégrées dans la consolidation de la société mère. Cela reprend également la reclassification appliquée en 2008.

9. Activité d'assurance et de réassurance

9.1. Classification

Belfius Insurance est active aussi bien dans les activités d'assurance vie que non-vie.

IFRS 4 (Phase 1) est appliqué pour tous les contrats pour lesquels l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en convenant d'indemniser le preneur d'assurance si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) se produit. Les traités de réassurance ainsi que les contrats de placement avec participation discrétionnaire (« Discretionary Participation Feature » ou DPF) entrent également dans ce champ d'application.

Les règles de *deposit accounting* s'appliquent aux instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et aux contrats d'assurance *unit-linked* (branche 23). Cela signifie que la composante dépôt et la composante assurance sont évaluées séparément. Pour le *deposit accounting*, cette partie des primes ainsi que la comptabilisation résultant de l'obligation ne sont pas reprises dans le compte de résultats. Les obligations elles-mêmes ne sont pas mentionnées dans les provisions techniques mais sous les obligations financières. Les frais administratifs et les commissions s'y rapportant sont immédiatement enregistrés en compte de résultats. Les versements liés ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats mais entraînent une réduction du passif.

Pour les contrats *unit-linked* (branche 23), la composante dépôt et les investissements sous-jacents sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de valeur étant enregistrées en compte de pertes et profits. La juste valeur correspond au nombre d'unités multiplié par la valeur de l'unité, basée sur la juste valeur des investissements sous-jacents.

Les assurances groupe pour les employés de Belfius Insurance ne sont pas visées et tombent sous l'application d'IAS 19.

9.2. Évaluation

9.2.1. Application des normes comptables locales

Conformément à IFRS 4 (phase 1), les normes comptables locales ont été appliquées pour l'évaluation des contrats d' (de) (ré)assurance tombant dans le champ d'application décrit ci-dessus. Sous IFRS, aucune provision pour égalisation et catastrophe ne peut être constituée.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est calculée sur la base de la prime nette suivant la méthode *pro rata temporis* pour chaque contrat pris séparément. Pour les activités de réassurance acceptée, les réserves sont constituées sur la base des données communiquées par les compagnies cédantes.

Provision pour sinistres

Le montant de la provision pour sinistres dans les affaires directes des activités Non-Vie équivaut à la somme due aux bénéficiaires, majorée des frais de gestion des sinistres.

La provision pour les sinistres déclarés dans les opérations directes des activités Non-Vie, en ce compris les frais de règlements futurs, est calculée dossier par dossier ou comme réserve complémentaire pour un ensemble de dossiers.

Lorsque des dommages et intérêts doivent être versés sous la forme d'un paiement périodique, les montants à réserver à cet effet sont calculés sur la base des méthodes actuarielles reconnues.

Une provision est constituée pour les sinistres *claims incurred but not (entirely) reported* (IBN(E)R) à la date de clôture des comptes. Pour le calcul, il est tenu compte de l'expérience acquise par le passé en ce qui concerne le nombre et le montant de sinistres notifiés après la date du bilan. En outre, il faut tenir compte des événements exceptionnels qui se sont produits et également de provisions complémentaires constituées sur la base de dispositions légales telles que dans le cas d'accidents du travail.

Provision en assurance vie

La provision en assurance vie est calculée compte tenu des exigences légales et des modalités relatives à l'activité d'assurance vie. Les règles suivantes sont d'application :

- Évaluation selon la méthode prospective : cette méthode est appliquée aux provisions pour assurances vie de la branche 21 classique et pour assurances vie de la branche 21 moderne avec taux garanti sur les primes futures. Le calcul s'appuie sur les dispositions techniques des contrats.
- Évaluation selon la méthode rétrospective : cette méthode est appliquée à la provision pour les autres assurances vie de la branche 21 moderne. Les calculs reposent sur les dispositions techniques des contrats, mais ne tiennent pas compte des versements futurs.
- Pour les assurances acceptées, une provision est constituée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant.
- Outre les règles mentionnées ci-dessus, une provision complémentaire pour risque de taux d'intérêt est constituée conformément aux règles légales locales.

Provision pour participations discrétionnaires

La participation discrétionnaire est un droit contractuel mais conditionnel de recevoir en plus des prestations garanties des prestations complémentaires.

Belfius Insurance a choisi de présenter séparément ces participations aux bénéfices jusqu'au moment où l'assemblée générale approuve l'attribution de celles-ci aux contrats d'assurance individuels. À partir de ce moment-là, les participations discrétionnaires sont définitivement attribuées aux preneurs d'assurance et sont enregistrées dans la provision pour assurance vie.
La provision pour participations discrétionnaires comprend principalement la part dans le bénéfice de l'exercice comptable de l'année clôturée que la compagnie d'assurances prévoit d'accorder aux assurés, conformément au plan de participations aux bénéfices et après approbation par l'assemblée générale pour l'année écoulée.
Le fonds constitué pour les attributions futures, conformément aux normes comptables locales, fait également partie des participations discrétionnaires et est enregistré via le compte de pertes et profits.

Lors des dotations et reprises dans ce fonds, Belfius Insurance tient compte des résultats d'investissement réalisés ainsi que des estimations des participations aux bénéfices conditionnelles, calculées par elle-même à la date de clôture. À chaque date de reporting, une nouvelle estimation est réalisée en tenant compte des conditions de marché du moment et de sa position financière.

Si l'estimation totale des participations discrétionnaires est supérieure à la somme des provisions constituées pour les participations aux bénéfices et du fonds pour les attributions futures, ce déficit sera enregistré séparément dans les fonds propres comme un élément des gains non réalisés sur le portefeuille disponible à la vente.

Actifs réassurés

Un actif de réassurance est déprécié si :

- il existe des preuves tangibles, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le cédant peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat. Cette analyse tient compte du rating et de la solvabilité du réassureur ;
- cet événement a un impact mesurable de manière fiable sur les montants que le cédant recevra du réassureur.

Nous renvoyons ici aux règles qui sont d'application en matière de dépréciation.

9.2.2. Comptabilité reflet (*shadow accounting*)

Belfius Insurance a décidé d'appliquer la comptabilité reflet pour tenir compte de la différence de valorisation entre les actifs disponibles à la vente et les provisions techniques. Lorsque la réalisation des gains latents sur le portefeuille disponible à la vente enregistrés en fonds propres a un impact sur la valorisation des provisions techniques, la comptabilité reflet offre la possibilité de transférer une partie de ces gains reconnus en fonds propres vers les provisions techniques.

Initialement, Belfius Insurance appliquait la comptabilité reflet lorsque les conditions légales ou contractuelles précisaient que la réalisation des gains latents comptabilisés sur des actifs déterminés de l'assureur, affectait directement la valorisation des contrats d'assurance et contrats d'investissement comprenant un élément de participation discrétionnaire (EPD). Cette méthode s'applique particulièrement pour les contrats d'assurance assortis d'une gestion administrative indépendante dans des fonds cantonnés.

En outre, la nécessité d'un ajustement reflet des pertes des autres actifs disponibles à la vente vis-à-vis des provisions techniques a également été précisée. On considère que la réalisation de ces investissements et leur réinvestissement aux conditions de marché du moment a une influence sur la valorisation des provisions techniques. S'il en résulte que le niveau de provision technique est insuffisant, le montant nécessaire de plus-values non réalisées est transféré directement des fonds propres vers les provisions techniques.

9.2.3. Test de suffisance du passif (Liability Adequacy Test – LAT)

Après l'application de la comptabilité reflet décrite ci-dessus, Belfius Insurance réalise un test de suffisance du passif sur ses provisions techniques. Si ce test montre que la valeur comptable des provisions techniques est insuffisante par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, un montant complémentaire de provision est comptabilisé via le compte de résultats à hauteur de cette différence. Le test de suffisance du passif est réalisé séparément pour les provisions techniques Vie et pour les provisions techniques Non-Vie.

Lorsqu'un test de suffisance du passif en matière d'assurance vie imposé par l'autorité locale est disponible, il en résultera que les provisions techniques sont atteintes ou non. Si un tel test n'est pas disponible, une estimation des flux de trésorerie attendus pour les assurances vie sera effectuée, tenant compte des hypothèses utilisées à d'autres fins de modélisation. Ces tests de suffisance tiennent compte des garanties et options reprises dans les contrats. La valeur actuelle des flux de trésorerie est calculée à l'aide d'un taux essentiellement basé sur le rendement effectif du portefeuille d'investissement et sur les conditions de marché du moment applicable au réinvestissement des placements à leur échéance.

Pour le volet Non-Vie, le test de suffisance du passif examine si les provisions pour les primes non acquises et les provisions pour sinistres sont suffisantes pour indemniser définitivement les sinistres déjà survenus et ceux qui pourraient avoir lieu pendant la durée des contrats.

10. Immobilisations corporelles et placements immobiliers

Les immobilisations corporelles et placements immobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les coûts directement attribuables) diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Dans certains cas, Belfius Insurance utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si, en revanche, la partie utilisée pour compte propre n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement, que si la portion utilisée ne représente qu'une faible portion de l'investissement total. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres produits nets ».

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue. On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisation :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 30 à 50 ans ;
- matériel informatique : 1 à 6 ans ;
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

Les terrains, eu égard à leur nature, ne sont pas amortis.

En 2012, Belfius Insurance a revu la durée d'utilité de certains bâtiments. Afin de mieux répondre à la réalité économique, la période d'amortissement de certains actifs a été prolongée de 20 à 33 ans. Dans les chiffres comparatifs de 2011, cet ajustement n'est pas repris.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Après la comptabilisation d'une dépréciation, la dotation aux amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (s'il y a lieu), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Résultat net issu de réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ».

11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition (y compris les frais d'acquisition directement attribuables), déduction faite des amortissements cumulatifs et réductions de valeur. Les frais de développement des actifs incorporels générés en interne sont portés à l'actif si les conditions de comptabilisation en tant qu'actif sont remplies.

Le montant amortissable de ces actifs incorporels est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue, en général cinq ans.

Les frais de constitution sont directement imputés dans l'année comptable des dépenses.

Les actifs incorporels (autres que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Autres produits nets ».

12. Écarts d'acquisition

12.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre :

- la somme du montant de la contrepartie transférée, du montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des intérêts préalablement détenus par l'acquéreur dans l'entité acquise ;

→ la juste valeur déterminée à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Une réévaluation négative (*negative goodwill*) est comptabilisée directement au résultat en plus-value d'achat décoté.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre la valeur d'achat ou de vente d'un actif net et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

12.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition (ou *goodwill*) n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel au minimum ou si des indications internes ou externes existent en ce sens. Dans ce but, les écarts d'acquisition sont alloués à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (le taux actuel d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

13. Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (autre que prorata d'intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des actifs émanant des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.). Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

14. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

14.1. Belfius Insurance est locataire

Belfius Insurance conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultats linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé de manière anticipée, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et que le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

14.2. Belfius est bailleur

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Belfius Insurance enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat.

Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

15. Opérations de mises en pension et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (*repo*) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan. La contrepartie au passif est incluse sous la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit ». L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repo*) sont comptabilisés au hors-bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés et ils sont maintenus dans le bilan dans la même catégorie.

16. Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporaires résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs, des dépréciations sur actifs financiers et des provisions.

Ils sont calculés aux taux d'imposition en vigueur au moment de la réalisation des actifs ou des passifs sur lesquels ils portent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles, sur lesquels il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

17. Avantages au personnel

17.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de douze mois maximum après le service rendu, ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

17.2. Passifs liés aux retraites

Si Belfius Insurance a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies.

17.3. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. Cette technique d'évaluation des dépenses de pension prend en compte, entre autres, des hypothèses actuarielles comprenant des considérations d'ordre démographique et financier telles que le taux d'inflation.

Les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode du « Projected Unit Credit », selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. La fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor (correspondant à la valeur la plus élevée des deux suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute et 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan) est comptabilisée au compte de résultats sur la durée d'activité prévue du salarié.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus actuels et futurs de l'employé), ajustée des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus non comptabilisés, et déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent les normes IAS 19.

17.4. Régimes à cotisations définies

Les contributions aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

17.5. Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail et bonus qui seront remis aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Contrairement aux régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

17.6. Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où Belfius Insurance est fermement engagée à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Belfius Insurance doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

18. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Belfius Insurance a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer avec une fiabilité suffisante le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de crédits sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie.

19. Capital et actions propres

19.1. Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

19.2. Dividendes sur actions ordinaires

Belfius Insurance comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêté du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

II. Première application des normes IFRS – état de la situation financière d'ouverture

Les comptes annuels consolidés au titre de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 sont les premiers comptes annuels publiés par Belfius Insurance sur une base consolidée et établis selon les International Financial Reporting Standards (IFRS). IFRS 1 est dès lors d'application et requiert en principe l'application rétroactive des normes IFRS.

Étant donné que Belfius Insurance fait partie d'un groupe (Belfius Banque & Assurances) qui publie déjà ses chiffres consolidés sur la base des normes IFRS, il a été décidé d'utiliser la dispense optionnelle prévue par IFRS D16 (a) qui stipule que, si une filiale a une date de transition ultérieure à la société mère, ses actifs et passifs peuvent être valorisés selon les valeurs comptables intégrées dans les chiffres consolidés de la société mère, et ce, sur la base de la date de transition de la société mère, exception faite de l'impact des retraitements comptables liés à la consolidation et des conséquences du regroupement d'entreprises dans le cadre duquel la société mère a acquis la filiale.

Les comptes annuels consolidés au titre de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 et les chiffres comparatifs de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 sont par conséquent établis conformément aux principes du reporting financier tels que mentionnés à l'annexe 1.

L'application de la norme IFRS 1 D16 (a) n'empêche toutefois pas que les comptes annuels consolidés doivent contenir toutes les annexes requises par IFRS 1. Outre des chiffres comparatifs, ces annexes concernent essentiellement une réconciliation entre les normes comptables appliquées précédemment et les normes IFRS ainsi que l'impact de la transition sur la position financière, les résultats et les flux de trésorerie communiqués dans le rapport financier.

Étant donné qu'auparavant, Belfius Insurance n'établissait pas de comptes financiers consolidés sur la base des normes comptables belges applicables, aucune donnée financière pertinente n'est disponible comme point de départ pour la réalisation de tels exercices de réconciliation. C'est pourquoi Belfius Insurance a décidé de ne pas reprendre ces annexes dans les comptes annuels consolidés et de limiter les annexes à un examen des adaptations qui, dans le cadre de la transition vers IFRS, ont un impact important sur la position financière de Belfius Insurance.

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 2011 se présente comme suit :

Actif

(en milliers d'EUR)		01/01/11
I.	Actifs financiers et autres placements	21 808 131
	1. Prêts et créances	2 844 526
	1.1. Créances sur les établissements de crédit	891 087
	1.2. Crédits hypothécaires et autres prêts	1 953 439
	2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 522 790
	3. Actifs financiers disponibles à la vente	15 186 776
	4. Placements immobiliers	222 295
	5. Produits dérivés	7 012
	6. Investissements dans des entreprises associées	24 732
II.	Immobilisations corporelles pour usage propre	7 008
III.	Immobilisations incorporelles et goodwill	13 473
IV.	Impôts à recevoir	227 764
V.	Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	243 705
	1. Part des réassureurs dans les provisions techniques	75 017
	2. Dépôts et créances résultant d'activités d' (de) (ré)assurance	71 564
	3. Autres actifs spécifiques à l'assurance	97 124
VI.	Autres actifs	52 053
TOTAL DE L'ACTIF		22 352 134

Dettes

(en milliers d'EUR)		01/01/11
I.	Passif financier	5 234 060
	1. Dettes envers les établissements de crédit	1 408 071
	2. Dépôts des clients	83 173
	3. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 523 284
	4. Produits dérivés	624
	5. Dettes subordonnées	218 908
II.	Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	15 873 948
	Provision pour primes non acquises et risques en cours	104 318
	Provision pour sinistres	781 287
	Provision d'assurance vie	14 840 268
	Provision pour participation discrétionnaire	126 649
	Autres provisions techniques	21 426
III.	Provisions et autres obligations	93 051
IV.	Impôts à payer	3 510
V.	Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	215 690
VI.	Autres passifs	95 901
TOTAL DES DETTES		21 516 160

Fonds propres

(en milliers d'EUR)		01/01/11
VIII.	Capital souscrit	556 523
IX.	Primes d'émission	482 395
X.	Actions propres	0
XI.	Réserves et résultat reporté à nouveau	(76 691)
XII.	Résultat net de la période	209 495
FONDS PROPRES DE BASE		1 171 722
XIII.	Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	(354 401)
	1. Réserves des actifs financiers disponibles à la vente	(216 895)
	2. Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances	(147 729)
	3. Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices	79
	4. Autres réserves	10 144
FONDS PROPRES DE BASE		817 321
XIV.	Intérêts minoritaires	18 652
TOTAL FONDS PROPRES		835 973
TOTAL PASSIF		22 352 133

1. IAS 39 – Instruments financiers

Certains actifs financiers sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente et sont dès lors évalués à la valeur de marché. Les changements au niveau de l'évaluation sont traités dans une rubrique distincte des fonds propres.

L'adaptation des règles d'évaluation dans le cadre de réductions de valeur spécifiques sur actions et de réductions de valeur collectives sur actifs financiers a également un impact significatif.

L'impact de l'évaluation des instruments financiers dérivés, via le compte de résultats, reste limité.

2. IFRS 4 – Contrats d'assurance

Les réserves non conformes à IFRS 4 sont reprises ou traitées différemment. À cet égard, la reprise du fonds pour dotations futures et de la réserve d'égalisation a un impact sur le compte de résultats. Dans les autres cas, il est uniquement question d'un reclassement au niveau du bilan.

Conformément aux normes IFRS 4, une provision pour participation discrétionnaire est comptabilisée.

Le traitement du *shadow accounting* et du *shadow loss* a uniquement un impact sur les fonds propres IFRS.

3. IAS 19 – Avantages du personnel

Cette adaptation concerne la comptabilisation des provisions pour les avantages du personnel à long terme, des indemnités de départ et des indemnités de licenciement.

4. IAS 12 – Impôts sur les bénéfices

Les impôts différés sont calculés et comptabilisés sur les différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'actif et du passif ainsi que sur le report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les différences temporaires déductibles sont uniquement reprises s'il est probable que des bénéfices imposables soient disponibles.

L'impact dépend en partie des autres adaptations mais il peut être important en cas de comptabilisation de différences temporaires déductibles sur le report en avant des pertes imposables.

III. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées à Belfius Insurance

3.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation

1. Au 31 décembre 2011

En juillet 2011 et octobre 2011, Belfius Insurance a fusionné respectivement avec Realex SA et AAMC SA. Ceci impliquait également une fusion interne. Aussi bien Realex SA que AAMC SA sont intégralement consolidées.

Dexia Ingénierie Sociale a été vendue au mois de novembre 2011 et son résultat, jusqu'à novembre inclus, a été consolidé.

2. Au 31 décembre 2012

Le 29 juin 2012, les entreprises LFB SA et Legros Renier - Les Amarantes Seigneurie de Loverval SA ont été achetées.

Au 31 août 2012, la société Elantis SA a été achetée.

3.2. Rachats et transferts

1. Elantis SA

Le 31 août 2012, Belfius Insurance a racheté à Belfius Banque toutes les actions de la société Elantis ainsi que le portefeuille de crédits hypothécaires distribué par Elantis. Cette opération préserve au sein du groupe Belfius une source stable de revenus avec un risque limité et garantit l'activité d'Elantis. Elantis a son siège à Liège et emploie 67 collaborateurs.

Elantis propose des crédits hypothécaires et à la consommation via un réseau de 575 courtiers indépendants. Sa clientèle est composée de particuliers, d'indépendants et d'entreprises. Les crédits hypothécaires et à la consommation octroyés ne sont pas comptabilisés au bilan d'Elantis mais respectivement au bilan de Belfius Banque et de Belfius Insurance. Le risque de crédit des crédits à la consommation et hypothécaires (partie excédant une quotité de 100 %) est réassuré par un assureur de crédits.

La reprise d'Elantis s'inscrit dans le cadre de la stratégie multicanaux et multimarques de Belfius Insurance. La reprise du portefeuille de crédits hypothécaires assure une meilleure diversification des actifs investis.

Le coût total de la reprise de la société Elantis s'élevait à EUR 36,9 millions (la reprise du portefeuille de crédits hypothécaires est une opération distincte et n'est pas comprise dans ce prix) et le goodwill se chiffre à EUR 5,7 millions. L'impact de cette reprise sur le bilan consolidé est le suivant :

Actif (en milliers d'EUR)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	49 098
Crédits hypothécaires et autres prêts	3 811
Actifs disponibles à la vente	6 994
Autres actifs	6 764
Goodwill	5 762
TOTAL DE L'ACTIF	**72 428**

Dettes (en milliers d'EUR)	
Dettes envers les établissements de crédit	21 451
Autres dettes	14 008
TOTAL DES DETTES	**35 459**
Coûts	36 970
TOTAL DES DETTES ET DES COÛTS	**72 428**

2. LFB SA & Legros-Renier SA

Le 29 juin 2012, Belfius Insurance a repris les sociétés immobilières LFB et Legros-Renier. Le bilan de ces sociétés comprend trois projets immobiliers (un chez LFB et deux chez Legros-Renier) qui seront affectés comme maisons de repos.

LFB est propriétaire d'une nouvelle maison de repos à Etterbeek, dont l'ouverture en 2012 a remporté un grand succès.

Legros-Renier dispose dans son patrimoine d'une maison de repos existante à Loverval, où une extension est prévue, et d'un terrain doté d'un permis de bâtir pour une maison de repos, situé boulevard du Souverain à Bruxelles. L'ouverture de cette maison de repos est prévue fin 2014.

Dans ce cadre, des contrats de location à long terme ont été conclus avec des acteurs spécialisés qui assureront l'entretien des bâtiments et l'exploitation des maisons de repos.

Ces reprises assurent une meilleure diversification du portefeuille immobilier et correspondent à la stratégie de Belfius Insurance qui vise à soutenir les besoins de la société belge et son économie.

Le coût de la reprise de la société LFB s'est élevé à EUR 8,9 millions. L'impact de cette reprise sur le bilan consolidé est le suivant :

Actif
(en milliers d'EUR)

Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 736
Placements immobiliers	16 433
Autres actifs	109
TOTAL DE L'ACTIF	**19 278**

Dettes
(en milliers d'EUR)

Dettes envers les établissements de crédit	10 139
Autres dettes	168
TOTAL DES DETTES	**10 307**
Coûts	8 971
TOTAL DES DETTES ET DES COÛTS	**19 278**

Le coût de la reprise de la société Legros-Renier s'est élevé à EUR 14,3 millions. L'impact de cette reprise sur le bilan consolidé est le suivant :

Actif
(en milliers d'EUR)

Prêts et créances sur les établissements de crédit	66
Placements immobiliers	20 158
Autres actifs	6
TOTAL DE L'ACTIF	**20 231**

Dettes
(en milliers d'EUR)

Autres dettes	5 920
TOTAL DES DETTES	**5 920**
Coûts	14 311
TOTAL DES DETTES ET DES COÛTS	**20 231**

3.3. Liste des filiales, des entreprises pour lesquelles la méthode de mise en équivalence est appliquée, des filiales communes pour lesquelles aucune intégration proportionnelle n'est appliquée et des filiales non consolidées

1. Liste des filiales consolidées globalement

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)[1]	Code d'activité
Audit et Ingénierie Sociale Consulting SA	Route de Creton F-18110 Vasselay	99,99	30
Belfius Insurance Invest SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	21
Belfius Insurance Services Finance SA	20, rue de l'Industrie L-8399 Windhof	100	21
Belfius Re SA	2, rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg	100	27
Copharma Industries Unltd	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	15,41	47
Corona Invest SA	Avenue de la Métrologie 4 B-1130 Bruxelles	100	21
Corona SA	Avenue de la Métrologie 2 B-1130 Bruxelles	100	28
Delp Invest SCRL	Namur Office Park Avenue des Dessus de Lives 2 B-5101 Loyers	93,69	21
Elantis SA	Rue des Clarisses 38 B-4000 Liège	100	6
Eurco Ltd	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	100	47
Eurco Re Ltd	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	100	27
Eurco Rück AG	Beethovenstrasse 49 CH-8002 Zürich	100	27
Ibro Holdings Unltd	International Financial Services Centre 6 George's Dock IRL-Dublin 1	100	47
International Wealth Insurer SA	2, rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg	99,99	25
Legros-Renier - Les Amarantes Seigneurie de Loverval SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
LFB SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

2. Liste des entreprises pour lesquelles la méthode de mise en équivalence est appliquée

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Code d'activité
Aviabel SA	Avenue Louise 54 B-1050 Bruxelles	20	26
Auxipar SA	Avenue Urbain Britsier 5 B-1030 Bruxelles	26,09	10

3. Liste des filiales communes qui ne sont pas consolidées par la méthode d'intégration proportionnelle

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Sepia SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	50	pourcentage non significatif	25

4. Liste des filiales non consolidées

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Boonefaes Verzekeringen SA	Sint-Walburgapark 1 B-8630 Veurne	98,67	pourcentage non significatif	30
Bureau Laveaux & Martin SPRL	Ravensteinstraat 2 bus 3 B-9000 Gent	100	pourcentage non significatif	30
Caring People SA	Avenue de la Métrologie 2 B-1130 Bruxelles	100	pourcentage non significatif	30
SCI St-Mesmin Immobilier	Route de Creton F-18110 Vasselay	100	pourcentage non significatif	32
Syneco ASBL	Rue Édouard Dinot 32 B-5590 Ciney	20	pourcentage non significatif	47
VDL-Interass SA	Brusselsesteenweg 346 bus C B-9090 Melle	100	pourcentage non significatif	30
Zakenkantoor Vandepitte-Leplae SA	Astridlaan 37 B-8310 Assebroek	26	pourcentage non significatif	30
DVV-kantoor Eke SPRL	Steenweg 117 B-9810 Eke	99,99	pourcentage non significatif	30

Code d'activité

1. Banques et établissements de crédit
2. Caisses d'épargne privées
3. Institutions publiques de crédit
4. Agences
5. Sociétés de leasing
6. Crédits hypothécaires
7. Financement de sociétés par prises de participations
8. Distribution de crédits à la consommation
9. Distribution de crédits divers
10. Prise et gestion de participations
11. Sociétés de Bourse
12. Sicav
13. Fonds communs de placement
14. Sociétés de gestion de sicav
15. Affacturage, factoring
16. Sociétés de financement d'infrastructures et de biens immobiliers
17. Autres auxiliaires de distribution de produits financiers spécifiques
18. Administration de marchés financiers
19. Gestion de portefeuille, conseils en investissements
20. Ingénierie financière, consultance, études et conseils financiers
21. Autres professionnels du secteur financier
22. Sociétés de cautionnement
23. Fiduciaires
24. Bureau de change
25. Assurances vie
26. Assurances non-vie
27. Réassurance
28. Entreprises d'assurance - multibranches
29. Agents et courtiers en produits financiers
30. Agents et courtiers en produits d'assurance
31. Activité immobilière pour compte propre
32. Activité immobilière pour compte de tiers
33. Santé et action sociale
34. Informatique
35. Activités associatives bancaires
36. Autres activités associatives
37. Assainissement, voirie et gestion des déchets
38. Activités récréatives
39. Télécommunications
40. Transports
41. Autres services fournis aux entreprises
42. Énergie
43. Développement économique
44. Eau
45. Édition de livres et multimédia
46. Activités d'étude, de recherche et de développement
47. Autres activités de service
48. Production, gestion et distribution de moyens de paiement informatisés
49. Sociétés de financement
50. Merchant banks

IV. Analyse par métier

Un métier est un ensemble identifiable d'activités de Belfius Insurance qui fournit des produits ou services donnés (secteur d'activités).

Compte de résultats consolidé		31/12/11			
(en milliers d'EUR)		Vie	Non-Vie	Non technique	Total
I.	Résultat technique	(400 271)	68 815	0	(331 456)
	Primes brutes acquises	2 117 070	504 916	0	2 621 986
	Charges pour sinistres et autres frais techniques	(2 304 250)	(339 042)	0	(2 643 292)
	Commissions d'acquisition	(167 774)	(87 160)	0	(254 934)
	Résultat technique attribué à la réassurance	(45 317)	(9 899)	0	(55 216)
II.	Résultat financier	(50 452)	(5 879)	(4 294)	(60 625)
	Produits et charges d'intérêts	683 984	35 225	(4 183)	715 026
	Dividendes	57 273	4 566	38	61 877
	Résultat net dans les entreprises associées	(15 219)	0	0	(15 219)
	Résultat net issu des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	14 295	633	0	14 928
	Résultat net issu des réalisations et des réductions de valeur sur les actifs financiers	(797 783)	(46 303)	(148)	(844 234)
	Autres produits financiers et charges financières	6 998	0	(1)	6 997
III.	Autres revenus nets	17 578	4 536	(7)	22 107
IV.	Frais d'exploitation et d'administration	(81 680)	(99 755)	(2 394)	(183 829)
	Frais de personnel	(44 785)	(56 430)	(12)	(101 227)
	Frais généraux et d'administration	(32 003)	(39 940)	(2 382)	(74 325)
	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour usage propre	(4 892)	(3 385)	0	(8 277)
V.	Réduction de valeur sur créances	(42 899)	(1 824)	(138)	(44 861)
VI.	Provisions pour litiges juridiques	(147)	(83)	(31)	(261)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		(557 871)	(34 190)	(6 864)	(598 925)
VII.	Impôt	0	0	195 458	195 458
RÉSULTAT NET		(557 871)	(34 190)	188 594	(403 467)
RÉSULTAT NET		(557 871)	(34 190)	188 594	(403 467)
	Attribuable aux intérêts minoritaires	299	0	469	768
	Attribuable aux actionnaires	(558 170)	(34 190)	188 125	(404 235)

Bilan consolidé : Provisions techniques		31/12/11			
(en milliers d'EUR)		Vie	Non-Vie	Non technique	Total
II.	Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	16 186 841	879 964	0	17 066 805
V.	Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance				
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	11 921	72 787	0	84 708

Les notes de la page 52 à la page 126 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé	31/12/12			
(en milliers d'EUR)	Vie	Non-Vie	Non technique	Total
I. Résultat technique	(631 882)	57 235	0	(574 647)
Primes brutes acquises	1 523 921	530 466	0	2 054 387
Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 947 194)	(382 165)	0	(2 329 359)
Commissions d'acquisition	(166 643)	(93 053)	0	(259 696)
Résultat technique attribué à la réassurance	(41 966)	1 987	0	(39 979)
II. Résultat financier	831 091	54 003	(1 801)	883 293
Produits et charges d'intérêts	698 642	35 145	(3 926)	729 861
Dividendes	42 626	3 308	48	45 982
Résultat net dans les entreprises associées	2 663	0	0	2 663
Résultat net issu des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 040	(28)	(1)	2 011
Résultat net issu des réalisations et des réductions de valeur sur les actifs financiers	72 843	11 490	1 165	85 498
Autres produits financiers et charges financières	12 277	4 088	913	17 278
III. Autres revenus nets	3 972	3 415	(4 619)	2 768
IV. Frais d'exploitation et d'administration	(76 159)	(102 756)	(7 864)	(186 779)
Frais de personnel	(41 494)	(60 720)	(4 765)	(106 979)
Frais généraux et d'administration	(29 997)	(39 326)	(3 034)	(72 357)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour usage propre	(4 668)	(2 710)	(65)	(7 443)
V. Réduction de valeur sur créances	(5 095)	(7 069)	(876)	(13 040)
VI. Provisions pour litiges juridiques	0	0	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	121 927	4 828	(15 160)	111 595
VII. Impôt	0	0	(25 948)	(25 948)
RÉSULTAT NET	121 927	4 828	(41 108)	85 647
RÉSULTAT NET	121 927	4 828	(41 108)	85 647
Attribuable aux intérêts minoritaires	15	(1)	1 098	1 112
Attribuable aux actionnaires	121 912	4 829	(42 206)	84 535

Bilan consolidé : Provisions techniques	31/12/12			
(en milliers d'EUR)	Vie	Non-Vie	Non technique	Total
II. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	16 923 070	958 177	0	17 881 247
V. Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance				
Part des réassureurs dans les provisions techniques	12 470	87 985	0	100 455

Les notes de la page 52 à la page 126 font partie intégrante des états financiers consolidés.

V. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture ayant un impact important sur les comptes de l'exercice n'est à noter.

VI. Litiges

Aucune procédure judiciaire significative n'est en cours.

VII. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(Quelques totaux peuvent différer en raison d'arrondis.)

7.1. Prêts et créances aux établissements de crédit

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Comptes nostro	721 194	660 373
Caisse	10	8
Conventions de cession-rétrocession		70 606
Prêts et autres avances	231 635	104 328
Instruments de dettes (portefeuille des obligations)	270 681	215 951
Instruments de dettes ayant subi une réduction de valeur spécifique	42 019	6 416
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(11 295)	(3 065)
Réductions de valeur collectives	(11 611)	(18 103)
TOTAL	1 242 633	1 036 514
Dont trésorerie et équivalents inclus	*760 670*	*773 342*

La baisse de EUR 206 millions des prêts et créances sur les établissements de crédit est essentiellement due au remboursement anticipé d'un prêt par Dexia Crédit Local (EUR 205 millions). La diminution dans les instruments de dette qui ont subi une réduction de valeur spécifique (et les réductions de valeur y afférentes) résulte de la vente d'une partie de ces positions, à savoir Bancaja et OTP Bank.

7.2. Crédits hypothécaires et autres prêts

1. Analyse selon la contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Secteur public	274 630	255 658
Entreprises	1 177 901	1 759 039
Particuliers	466 686	4 340 449
Prêts ayant subi une réduction de valeur spécifique	9 355	17 635
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(709)	(2 796)
Réductions de valeur collectives	(22 316)	(23 070)
TOTAL	1 905 547	6 346 915

2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Prêts et autres avances	648 414	4 928 131
Dont crédits à la consommation	*0*	*37 902*
Dont prêts hypothécaires	*462 429*	*4 302 585*
Dont avances en comptes courants	*2 375*	*2 406*
Dont autres créances sur crédits	*183 610*	*585 240*
Instruments de dettes (portefeuille des obligations)	1 270 803	1 427 015
Instruments de dettes ayant subi une réduction de valeur	9 355	17 635
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(709)	(2 796)
Réductions de valeur collectives	(22 316)	(23 070)
TOTAL	**1 905 547**	**6 346 915**

La reprise d'un portefeuille de crédits hypothécaires de Belfius Banque pour un montant de EUR 3,5 milliards explique essentiellement la croissance importante observée aux rubriques Crédits hypothécaires et Autres crédits. La croissance des crédits hypothécaires a également été influencée positivement par la forte production dans le réseau des AP Assurances. De plus, des crédits importants ont été octroyés au secteur du logement social et à des sociétés rattachées au secteur public.

7.3. Actifs financiers disponibles à la vente

1. Analyse selon la contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Secteur public	8 643 586	8 204 223
Établissements de crédit	888 554	756 768
Entreprises	5 988 834	5 389 768
Particuliers	0	45 939
Actifs financiers ayant subi une réduction de valeur spécifique	1 258 522	154 885
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AVANT RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE	**16 779 496**	**14 551 583**
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(870 093)	(54 258)
TOTAL	**15 909 403**	**14 497 325**
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	*194 729*	*196 907*

2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Obligations émises par les institutions publiques	9 808 632	8 204 223
Autres obligations et instruments à revenu fixe	6 158 093	5 393 348
Actions et instruments à revenu variable	812 771	954 012
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AVANT RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE	**16 779 496**	**14 551 583**
Réductions de valeur spécifiques	(870 093)	(54 258)
TOTAL	**15 909 403**	**14 497 325**

Malgré la forte hausse de la réserve de réévaluation, la valeur comptable nette des actifs financiers disponibles à la vente a diminué à la suite de la suppression totale de l'endettement vis-à-vis de la Grèce (EUR 1,2 milliard), de la réduction de l'exposition aux pays GIIPS et d'Europe de l'Est et de la vente d'actifs qui a eu lieu dans le cadre de l'acquisition du portefeuille de crédits hypothécaires.

La diminution des réductions de valeur spécifiques est également la conséquence de la suppression de l'endettement vis-à-vis de la Grèce.

7.4. Reclassement des actifs financiers (IAS 39 amendée)

(en milliers d'EUR)	Du portefeuille « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2011 (A)	1 197 235
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2011 (B)	1 025 981
Montant cumulé non inclus dans les réserves des actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification (B)-(A)	(171 254)
AMORTISSEMENT DES AGIO/DISAGIO DANS LA RÉSERVE AFS PENDANT L'EXERCICE	30 182

(en milliers d'EUR)	Du portefeuille « Disponibles à la vente » vers «Prêts et créances»
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2012 (A)	966 908
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2012 (B)	944 115
Montant cumulé non inclus dans les réserves des actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification (B)-(A)	(22 793)
AMORTISSEMENT DES AGIO/DISAGIO DANS LA RÉSERVE DISPONIBLE À LA VENTE PENDANT L'EXERCICE	18 215

Belfius Insurance a décidé d'appliquer en 2008 et 2009, pour certains actifs, l'amendement des normes internationales IAS 39 et IFRS 7 - Reclassification des actifs financiers.

Impact de la reclassification sur les fonds propres et le résultat

Nous vous renvoyons aux règles d'évaluation pour une description détaillée des impacts de la reclassification.

Reclassification des actifs « Disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances »

Belfius Insurance a transféré en 2008 et 2009 un portefeuille significatif vers la rubrique « Prêts et créances » pour un montant de EUR 2,3 milliards.

Les « Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres » ont été « gelés » au moment de la reclassification et sont amortis via le compte de résultats.

Les réserves gelées s'élèvent à un montant de EUR 71,5 millions (après impôts différés) à la date du 31 décembre 2012.

Cet amortissement a été toutefois compensé par un agio/disagio permettant ainsi de n'avoir aucun impact en résultat.

La valeur de marché de ces obligations s'élève à un montant de EUR 944 millions, celle-ci étant plus basse que la valeur comptable au 31 décembre 2012, soit EUR 967 millions.

Si ces obligations n'avaient pas été reclassées, la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable aurait été comptabilisée dans les « Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres ».

7.5. Placements immobiliers

1. Valeur nette comptable

(en milliers d'EUR)	2011	2012
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER	238 839	306 941
Coûts d'acquisition	124 193	101 778
Ajustements après acquisition	0	14 139
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	16 142
Transferts et annulations	(56 091)	(4 429)
Autres	0	4 197
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	306 941	438 768
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1ER JANVIER	(16 545)	(20 273)
Amortissements comptabilisés	(8 249)	(6 796)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	(2 674)
Transferts et annulations	4 521	3 925
Autres	0	(4 115)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	(20 273)	(29 933)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)	286 668	408 835

2. Juste valeur des placements immobiliers

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
TOTAL	300 045	410 508
Juste valeur soumise à une évaluation indépendante	300 045	410 508
Juste valeur non soumise à une évaluation indépendante	0	0

3. Engagements contractuels relatifs aux placements immobiliers à la fin de la période

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Destinés à l'achat, la construction ou le développement des placements immobiliers	0	0
Destinés à la réparation, l'entretien et l'amélioration des placements immobiliers	0	0

Pour plus de détails concernant les revenus locatifs et les charges propres au propriétaire des placements immobiliers, nous vous renvoyons à la note 12.6.

La forte croissance de la valeur comptable nette des placements immobiliers est le résultat d'investissements supplémentaires en immobilier qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie visant à prolonger la durée des actifs pour certains segments. Les investissements effectués en 2012 concernent deux projets de maison de repos et le palais de justice de Hasselt.

Une évaluation récente d'un expert externe est disponible pour tous les placements immobiliers. La valeur réelle du portefeuille est estimée à EUR 410 millions. Étant donné que tous les bâtiments ont été acquis assez récemment, il est logique que la valeur réelle soit conforme à la valeur comptable actuelle.

Des contrats de location simple à long terme ont été conclus à la fois avec des parties externes et liées. Un aperçu des paiements minimaux pour ces contrats de location non résiliables est repris au tableau 7.11.

7.6. Investissements dans les entreprises associées

1. Valeur comptable

(en milliers d'EUR)	2011	2012
VALEUR COMPTABLE AU 1ER JANVIER	24 732	8 570
Part du résultat avant impôt	(14 903)	2 850
Part dans l'impôt	(317)	(187)
Dividendes versés	(942)	(902)
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	8 570	10 331

2. Liste des entreprises associées

Entreprises associées (en milliers d'EUR)	2011 Valeur comptable	2012 Valeur comptable	Référence au site web
Aviabel SA	8 570	8 455	www.aviabel.be
Auxipar SA	0	1 876	
TOTAL	8 570	10 331	

3. Information financière des entreprises associées

Entreprises associées (en milliers d'EUR)	Actif	Passif	Fonds propres	Résultat	%	Comptes annuels au
Aviabel SA	139 713	101 372	38 341	3 933	20,00 %	31/12/11
Auxipar SA	57 821	57 631	190	(60 790)	26,09 %	31/12/11

7.7. Immobilisations corporelles pour usage propre

Valeur comptable nette

(en milliers d'EUR)	Terrains et constructions	Mobilier et autres équipements		Total
	Usage propre propriétaire	Usage propre propriétaire	Usage propre leasing financier	
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER 2011	19 045	14 853	0	33 898
Acquisitions	334	234	0	568
Cessions	(11)	(3 218)	0	(3 229)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	(675)	0	(675)
Transferts et annulations	51 675	(7 232)	0	44 443
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2011 (A)	71 043	3 962	0	75 005
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1ER JANVIER 2011	(13 172)	(13 718)	0	(26 890)
Amortissements comptabilisés	(2 548)	(522)	(29)	(3 099)
Cessions	0	3 181	0	3 181
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	408	0	408
Transferts et annulations	(104)	7 202	29	7 127
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011 (B)	(15 824)	(3 449)	0	(19 273)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011 (A)+(B)	55 219	513	0	55 732

(en milliers d'EUR)	Terrains et constructions	Mobilier et autres équipements		Total
	Usage propre propriétaire	Usage propre propriétaire	Usage propre leasing financier	
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER 2012	71 043	3 962	0	75 005
Acquisitions	0	196	0	196
Cessions	0	(23)	0	(23)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	1 790	1 061	0	2 851
Transferts et annulations	4 429	0	0	4 429
Autres	43	(3)	0	40
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2012 (A)	77 305	5 193	0	82 498
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1ER JANVIER 2012	(15 824)	(3 449)	0	(19 273)
Amortissements comptabilisés	(1 694)	(319)	0	(2 013)
Reprises	0	21	0	21
Cessions	0	(980)	0	(980)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	(1 400)	0	0	(1 400)
Transferts et annulations	(3 925)	0	0	(3 925)
Autres	(126)	3	0	(123)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012 (B)	(22 969)	(4 724)	0	(27 693)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012 (A)+(B)	54 336	469	0	54 805

7.8. Immobilisations incorporelles et goodwill

(en milliers d'EUR)	Goodwill positif	Logiciels développés	Autres actifs incorporels	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER 2011	0	22 925	19 857	42 782
Acquisitions	0	2 470	1 884	4 354
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	(91)	(91)
Transferts et annulations	0	0	(9 545)	(9 545)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2011 (A)	0	25 395	12 105	37 500
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1ER JANVIER 2011	0	(13 934)	(15 375)	(29 309)
Comptabilisés	0	(3 463)	(1 716)	(5 179)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	89	89
Transferts et annulations	0	0	9 545	9 545
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011 (B)	0	(17 397)	(7 457)	(24 854)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011 (A)+(B)	0	7 998	4 648	12 646

(en milliers d'EUR)	Goodwill positif	Logiciels développés	Autres actifs incorporels	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1ER JANVIER 2012	0	25 395	12 105	37 500
Acquisitions	5 762	3 279	1 392	10 433
Cessions	0	0	(494)	(494)
Autres	0	230	(696)	(466)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2012 (A)	5 762	28 904	12 307	46 973
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1ER JANVIER 2012	0	(17 397)	(7 457)	(24 854)
Comptabilisés	0	(3 218)	(2 212)	(5 430)
Cessions	0	0	177	177
Autres	0	(217)	683	466
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012 (B)	0	(20 832)	(8 809)	(29 641)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012 (A)+(B)	5 762	8 072	3 498	17 332

Le 31 août 2012, Belfius Insurance SA a racheté la société Elantis SA à Belfius Banque. Un goodwill de EUR 5,8 millions a été comptabilisé dans le cadre de cette acquisition.

La rubrique « Logiciels développés » comporte essentiellement un système de workflow de documents (DIGIS) et des programmes de gestion de dossiers et de polices (DIBIS et ILOO). Les autres actifs incorporels concernent diverses licences de logiciels.

7.9. Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Part des réassureurs dans les provisions techniques	84 708	100 455
Dépôts et créances au nom des opérations de réassurance	70 851	85 967
Créances résultant d'actions directes d'assurance	47 071	53 263
Primes non émises	23 029	2 875
Autres actifs d'assurance	0	73 290
Actifs d'assurance ayant subi une réduction de valeur	419	547
Moins :		
Réductions de valeur spécifique	(419)	(547)
TOTAL	**225 659**	**315 850**

La rubrique « Créances résultant d'actions directes d'assurance » comporte entre autres des primes encore à percevoir et des soldes débiteurs des intermédiaires. Ce dernier élément est limité car Belfius Insurance travaille surtout via l'encaissement direct pour percevoir ses primes.

7.10. Autres actifs

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Produits à recevoir	7 595	6 331
Charges à reporter	136	80
Autres créances	56 008	8 800
Stocks	600	566
Impôts des sociétés	718	677
Autres actifs	188	500
TOTAL	**65 245**	**16 954**

7.11. Leasing

1. Belfius Insurance en tant que bailleur

A. Leasing financier

Néant

B. Leasing opérationnel

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Les loyers minimaux nets à recevoir au titre de leasings opérationnels non résiliables sont analysés comme suit :		
À moins d'un an	19 493	23 412
À plus d'un an et moins de cinq ans	83 022	86 208
À plus de cinq ans	251 719	281 922
TOTAL	**354 234**	**391 542**
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	0	0

2. Belfius Insurance en tant que locataire

A. Leasing financier

Néant

B. Leasing opérationnel

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Les loyers minimums nets à recevoir au titre de leasings opérationnels non résiliables sont analysés comme suit :		
À moins d'un an	1 486	1 953
À plus d'un an et moins de cinq ans	1 836	2 072
À plus de cinq ans	188	186
TOTAL	3 510	4 210
Loyers minimums à recevoir au titre de sous-loyers non résiliables à la date du bilan	0	0
Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice		
Loyers minimums	10 898	5 130
Loyers conditionnels	69	0
Sous-loyers	(1 041)	(30)
TOTAL	9 926	5 100

Belfius Insurance a conclu des contrats de location simple (en tant que locataire) essentiellement pour la location de véhicules et d'immeubles de bureaux.

Le premier tableau reprend les paiements minimums futurs sur la base de ces contrats. Le deuxième tableau reprend les loyers comptabilisés comme coûts au cours de l'exercice. L'exercice 2011 reprend les loyers pour la location de l'ancien siège principal de Belfius Insurance situé avenue Livingstone 6 à 1000 Bruxelles.

7.12. Qualité des prêts et des actifs financiers disponibles à la vente

1. Prêts et créances auprès des établissements de crédit

	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12
ANALYSE DES CRÉANCES ORDINAIRES + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR								
Créances ordinaires auprès des établissements de crédit	1 223 520	1 051 266	0	0	0	0	1 223 520	1 051 266
Créances ayant subi une réduction de valeur spécifique	42 019	6 416	(11 295)	(3 065)	0	0	30 724	3 351
Réduction de valeur collective sur les créances n'ayant pas subi de réduction de valeur spécifique	0	0	0	0	(11 611)	(18 103)	(11 611)	(18 103)
TOTAL	1 265 539	1 057 682	(11 295)	(3 065)	(11 611)	(18 103)	1 242 633	1 036 514

2. Prêts hypothécaires et autres prêts

	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12
ANALYSE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS ORDINAIRES + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR								
Prêts hypothécaires et autres prêts ordinaires	1 919 217	6 355 146	0	0	0	0	1 919 217	6 355 146
Prêts hypothécaires et autres prêts ayant subi une réduction de valeur spécifique	9 355	17 635	(709)	(2 796)	0	0	8 646	14 839
Réduction de valeur collective sur les prêts hypothécaires et autres prêts n'ayant pas subi de réduction de valeur spécifique	0	0	0	0	(22 316)	(23 070)	(22 316)	(23 070)
TOTAL	1 928 572	6 372 781	(709)	(2 796)	(22 316)	(23 070)	1 905 547	6 346 915

3. Actifs financiers disponibles à la vente

	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12
ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES DISPONIBLES À LA VENTE + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR								
Actifs financiers ordinaires disponibles à la vente	15 520 974	14 396 696	0	0	0	0	15 520 974	14 396 696
Dont instruments à revenu fixe	*14 747 305*	*13 548 843*	*0*	*0*	*0*	*0*	*14 747 305*	*13 548 843*
Dont actions	*773 669*	*847 853*	*0*	*0*	*0*	*0*	*773 669*	*847 853*
Actifs financiers disponibles à la vente ayant subi une réduction de valeur exceptionnelle spécifique	1 258 522	154 886	(870 093)	(54 257)	0	0	388 429	100 629
Dont instruments à revenu fixe	*1 219 420*	*48 728*	*(849 056)*	*(15 858)*	*0*	*0*	*370 364*	*32 870*
Dont actions	*39 102*	*106 158*	*(21 037)*	*(38 399)*	*0*	*0*	*18 065*	*67 759*
TOTAL	16 779 496	14 551 582	(870 093)	(54 257)	0	0	15 909 403	14 497 325

Au 31 décembre 2011, Belfius Insurance détenait trois positions sous forme d'obligations perpétuelles subordonnées dans la rubrique « Prêts et créances sur les établissements de crédit », pour lesquelles une réduction de valeur spécifique a été enregistrée. En 2012, deux positions, Bancaja et OTP Bank, ont été vendues, de sorte qu'à la fin de l'exercice, il ne restait qu'une position ayant une exposition nette de EUR 3,4 millions.

L'augmentation des prêts hypothécaires ayant subi une réduction de valeur spécifique et les réductions de valeur y afférentes sont une conséquence logique de l'augmentation du volume à la suite de l'acquisition d'un portefeuille de crédits hypothécaires. Le ratio de qualité des crédits hypothécaires, à savoir le rapport entre le montant brut des crédits auxquels une réduction de valeur spécifique a été appliquée et l'encours brut de l'ensemble du portefeuille, ne s'élève qu'à 0,28 %.

La forte baisse des réductions de valeur sur les actifs disponibles à la vente s'explique par la suppression totale de l'endettement vis-à-vis de la Grèce. La réduction de valeur de EUR 820 millions enregistrée fin 2011 était toutefois insuffisante, car la diminution de l'endettement en 2012 a encore généré une perte de EUR 103 millions. Fin 2012, les principales réductions de valeur portaient sur les obligations perpétuelles subordonnées et les positions en actions dans le segment immobilier.

Des réductions de valeur collectives sont calculées sur des emprunts subordonnés émis par des établissements de crédit et des *asset backed securities*. L'augmentation à EUR 18,1 millions de la réduction de valeur collective sur les emprunts subordonnés émis par des établissements de crédit est la conséquence d'une détérioration de la notation de crédit du portefeuille, plus spécifiquement un glissement de A à A- et de BB+ à BB.

VIII. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

(Quelques totaux peuvent différer en raison d'arrondis.)

8.1. Dettes envers les établissements de crédit

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
À vue	0	6 591
Conventions de cession-rétrocession (*repo*)	1 553 031	2 182 545
Autres emprunts	2 501	43 795
TOTAL	1 555 532	2 232 931

La hausse du volume de *repos* s'inscrit dans le cadre de l'achat du portefeuille de crédits hypothécaires. Toutes les transactions ont été conclues avec Belfius Banque et ont une durée variant de 3 mois à 1 an. Les actifs qui sont donnés en *repo* concernent essentiellement des obligations d'État belges.

8.2. Dépôts de la clientèle

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Dépôts à vue	0	0
Comptes d'épargne	0	0
Dépôts à terme	0	0
Autres dépôts de la clientèle (1)	59 481	31 669
TOTAL DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	59 481	31 669
Conventions de cession-rétrocession		
Autres emprunts	0	0
TOTAL DES EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	0	0
TOTAL	59 481	31 669

(1) Concernent principalement les produits de la branche 21. Ceux-ci sont considérés en IFRS comme des produits d'investissement car les parts bénéficiaires ne sont pas prévues contractuellement.

8.3. Emprunts subordonnés

1. Analyse par nature

Emprunts subordonnés non convertibles

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Emprunts subordonnés perpétuels	170 749	170 285
Autres	229 401	234 065
TOTAL	400 150	404 350

2. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

N° référence	Unité monétaire	En milliers de l'unité monétaire	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération
1.	EUR	170 000	indéterminée (date du coupon : 07/08/2016)	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 3 mois + 90 pb, après le 07/08/2016 : Euribor 3 mois + 190 pb
2.	EUR	181 000	29/12/2041 (date du coupon : 29/12/2021)	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 3 mois + 900 pb jusqu'au 29/12/2021 ; ensuite : Euribor 3 mois + 1 000 pb
3.	EUR	42 768	indéterminée		

8.4. Provisions et autres engagements

1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Litiges résultant de procédures judiciaires	4 984	4 436
Restructuration	12 579	9 538
Plan de pension à long terme	60 454	62 066
Autres avantages à long terme du personnel	950	936
Autres provisions (hors assurance)	8 704	12 167
TOTAL	87 671	89 143

2. Analyse des mouvements

(en milliers d'EUR)	Litiges résultant de procédures judiciaires	Restructuration	Pensions et autres avantages salariés	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
AU 1ER JANVIER 2011	3 959	12 773	57 124	7 623	11 572	93 051
Dotation aux provisions	1 641	1 504	4 339	0	3 715	11 199
Reprises de provisions	(219)	(152)	(59)	(6 567)	0	(6 997)
Utilisations au cours de l'exercice	(356)	(1 270)	0	(1 056)	(6 584)	(9 265)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(41)	(276)	0	0	0	(317)
AU 31 DÉCEMBRE 2011	4 984	12 579	61 404	0	8 704	87 671

(en milliers d'EUR)	Litiges résultant de procédures judiciaires	Restructuration	Pensions et autres avantages salariés	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
AU 1ER JANVIER 2012	4 984	12 579	61 404	0	8 704	87 671
Dotation aux provisions	459	2 679	3 515	0	7 878	14 531
Reprises de provisions	(902)	(3 973)	(1 917)	0	(2 088)	(8 880)
Utilisations au cours de l'exercice	(340)	(2 008)	0	0	(2 368)	(4 715)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	235	302	0	0	0	537
Transferts	0	(41)	0	0	41	0
AU 31 DÉCEMBRE 2012	4 436	9 537	63 002	0	12 167	89 143

Ce tableau a été établi sur une base trimestrielle.

3. Provisions pour pensions et autres avantages à long terme

Au sein de Belfius Insurance, les principaux plans sont assurés en interne. Cela explique pourquoi la juste valeur des actifs du régime est relativement faible comparée aux obligations.

La fixation des taux d'actualisation a changé en 2012 et se base à présent sur une courbe des taux constituée d'obligations d'entreprises ayant un rating AA. S'il y a trop peu d'obligations d'entreprises ayant un rating AA dans un certain intervalle de maturité, des obligations d'entreprises avec un rating A sont utilisées, majorées d'un spread de risque supplémentaire.

Les taux d'actualisation pour les différents plans évoluent de 4,25 % à 3,15-3,20 %.

La hausse attendue des salaires reprise dans l'estimation de l'obligation est fixée depuis 2012 en tenant compte de l'âge des collaborateurs. L'hypothèse d'inflation reste inchangée à 2 % sur la base de la publication des prévisions de la BCE. Le rendement sur les actions tient compte d'une prime de risque. Le rendement attendu des actifs du régime est basé sur le rendement attendu du portefeuille composé d'obligations et d'actions.

A. Variation de la valeur actualisée des engagements bruts

(en milliers d'EUR)		31/12/11	31/12/12
1.	Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	67 652	73 079
2.	Coût des services rendus dans l'année	3 784	4 591
3.	Coût financier	2 835	2 892
4.	Contributions des salariés	97	123
5.	Ajustements	0	0
6.	Pertes ou gains actuariels	629	(4 099)
7.	Prestations	(1 909)	(5 688)
8.	Charges payées	0	0
9.	Impôts payés	0	0
10.	Primes payées	(9)	(9)
11.	Acquisitions/désinvestissements	0	54
12.	Réductions des plans de pension	0	0
13.	Liquidations des plans de pension	0	0
14.	Écarts de change	0	0
ENGAGEMENTS BRUTS À LA CLÔTURE		73 079	70 942

B. Variation des fonds d'investissement

(en milliers d'EUR)		31/12/11	31/12/12
1.	Juste valeur des fonds d'investissement à l'ouverture	5 555	6 607
2.	Rendement attendu des fonds d'investissement	262	314
3.	Pertes ou gains actuariels sur les fonds d'investissement	485	850
4.	Contributions de l'employeur	1 038	741
5.	Contributions des travailleurs	22	123
6.	Prestations	(745)	(842)
7.	Charges payées	0	0
8.	Impôts payés	0	0
9.	Primes payées	(9)	(9)
10.	Liquidations des plans de pension	0	0
11.	Acquisitions/désinvestissements	0	54
12.	Écarts de change	0	0
JUSTE VALEUR DES FONDS D'INVESTISSEMENT À LA CLÔTURE		6 607	7 837

C. Montants comptabilisés au bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
1. Valeur actualisée des engagements bruts pour plans de pension financés	8 129	9 226
2. Juste valeur des fonds d'investissement	6 607	7 837
3. Déficit (excédent) des plans de pension financés	1 522	1 389
4. Valeur brute actualisée des engagements pour plans de pension non financés	64 951	61 716
5. Gains ou pertes actuariels nets non comptabilisés au bilan	(5 069)	(103)
6. Coût (bénéfice) des services passés non comptabilisés au bilan	0	0
7. Effet de la limite du paragraphe 58 (b)	0	0
PASSIFS (ACTIFS) NETS	61 404	63 002
Montants repris au bilan :		
Passif	61 404	63 002
Actif	0	0
PASSIFS (ACTIFS) NETS	61 404	63 002

D. Composants des frais de pension

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
MONTANTS COMPTABILISÉS AU COMPTE DE RÉSULTATS		
1. Coût des services rendus durant l'exercice	3 784	4 591
2. Charges d'intérêts	2 835	2 892
3. Rendement attendu des fonds d'investissement	(262)	(314)
4. Rendement attendu des remboursements d'actifs	0	0
5. Amortissement du coût (bénéfice) des services passés non comptabilisés au bilan y compris paragraphe 58 (a)	0	0
6. Amortissement des gains ou pertes actuariels nets non comptabilisés au bilan y compris paragraphe 58 (a)	48	17
7. Effet de la limite du paragraphe 58 (b)	0	0
8. Réduction des gains ou pertes actuariels comptabilisés	0	0
9. Liquidation des gains ou pertes actuariels par acquisition/désinvestissement	0	0
TOTAL DES FRAIS DE PENSION COMPTABILISÉ AU COMPTE DE RÉSULTATS	6 404	7 185
RENDEMENT EFFECTIF DES ACTIFS		
Rendement effectif des fonds d'investissement	747	1 164
Rendement effectif des remboursements d'actifs	0	0

E. Réconciliation du bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
1. Passif (actif) reconnu au bilan au début de l'exercice	57 124	61 403
2. Frais comptabilisés au compte de résultats durant l'exercice	6 404	7 185
3. Montants comptabilisés en fonds propres (SORIE) durant l'exercice	0	0
4. Contributions de l'employeur durant l'exercice	(514)	(545)
5. Prestations payées directement par la société durant l'exercice	(1 610)	(5 042)
6. Droit aux remboursements	0	0
7. Acquisitions/désinvestissements	0	0
8. Correction pour différence de change - gain/perte	0	0
9. Contribution des employés aux plans de pension à cotisation définie	0	0
PASSIF (ACTIF) À LA FIN DE L'EXERCICE	61 404	63 002

F. Fonds d'investissement

Catégories de fonds d'investissement	Pourcentage des fonds d'investissement	
(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
1. Instrument de capitaux propres	12,82 %	13,08 %
2. Instrument de dettes	86,23 %	86,01 %
3. Biens immobiliers	0 %	0 %
4. Autres[1]	0,95 %	0,91 %

(1) Comprend les polices d'assurances qualifiantes.

G. Historique des gains et pertes

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
DIFFÉRENCE ENTRE LE RENDEMENT EFFECTIF ET LE RENDEMENT ATTENDU DES FONDS D'INVESTISSEMENT		
Montant	485	850
Pourcentage des fonds d'investissement	7,34 %	10,84 %
TOTAL GAINS (-) ET PERTES DES PASSIFS LIÉS À DES PLANS DE PENSION		
Montant	629	(4 099)
Pourcentage des valeurs actuarielles des passifs liés aux plans de pension	0,97 %	-6,68 %

H. Hypothèses de calcul des frais de pension

31/12/11	Taux d'actualisation	Inflation	Rendement attendu sur fonds de pension	Rendement attendu sur obligations	Rendement attendu sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	4,25 %	2,00 %	4,38 % - 4,68 %	3,50 % - 4,00 %	6,50 % - 7,00 %	3,50 % - 4,00 %

31/12/12	Taux d'actualisation	Inflation	Rendement attendu sur fonds de pension	Rendement attendu sur obligations	Rendement attendu sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	3,15 % - 3,20 %	2,00 %	4,25 % - 4,55 %	4,25 %	7,25 %	0,75 % - 2,25 %

Commentaire sur les hypothèses

→ Le rendement sur actions tient compte d'une prime de risque.

→ Le rendement attendu sur fonds d'investissement est basé sur la moyenne pondérée du rendement sur obligations et actions constitutives du portefeuille.

I. Réconciliation avec les comptes annuels

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Engagements à long terme		
Engagements nets concernant des plans de pension à prestations déterminées	60 454	62 066
Engagements nets concernant d'autres obligations postérieures à la pension	0	0
Engagements nets concernant d'autres avantages à long terme	950	936
TOTAL DES ENGAGEMENTS NETS COMPTABILISÉS DANS LES COMPTES ANNUELS[1]	61 404	63 002
TOTAL DES ENGAGEMENTS CALCULÉS PAR DES ACTUAIRES	61 404	63 002
TOTAL DES ENGAGEMENTS LIÉS À DES PLANS DE PENSION NON SIGNIFICATIFS	0	0
Actifs nets repris dans les comptes annuels	0	0
TOTAL DES ACTIFS ANALYSÉS PAR DES ACTUAIRES	0	0
TOTAL DES ACTIFS NETS LIÉS AUX PLANS DE PENSION NON SIGNIFICATIFS	0	0

(1) Voir note 8.4.2.

Sensibilité aux changements des taux d'intérêt

Une augmentation ou diminution de 50 points de base du taux d'intérêt aurait les conséquences suivantes sur les chiffres 2012 :

(en milliers d'EUR)	-50 pb	+50 pb
Engagements au 31 décembre 2012	+4,79 %	-4,41 %
Provisions au 31 décembre 2012	n.a.	n.a.
Charge totale nette des plans de pension pour 2013, en tenant compte des amortissements des gains et pertes actuariels	n.a.	n.a.
Charge totale nette des plans de pension pour 2013, sans tenir compte des amortissements des gains et pertes actuariels	n.a.	n.a.

4. Plans de pension à cotisation définie

Les contributions aux plans de pension légaux ne sont pas reprises dans ces montants.

Pour 2011 et 2012, le montant comptabilisé en charge pour les plans de pension à cotisation définie est respectivement de EUR 2 453 690 et EUR 3 877 436.

8.5. Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Dettes pour les dépôts des cessionnaires	67 959	85 401
Dettes résultant de transactions directes d'assurance	101 136	134 356
Dettes résultant de transactions de réassurance	11 637	9 543
Autres passifs liés aux activités d'assurance	0	73 290
TOTAL	180 732	302 590

Les dettes résultant de transactions directes d'assurance comportent entre autres les primes perçues qui n'ont pas encore été incorporées dans un contrat, les soldes créditeurs des intermédiaires et les prestations de sinistres accordées dont le paiement effectif doit encore être effectué.

Les dettes pour des dépôts s'opposent aux garanties reçues de nos réassureurs, qui sont reprises sous les actifs relatifs aux contrats de réassurance (rubrique 7.9.).

Les « autres passifs liés aux activités d'assurance » comportent un remboursement en branche 23 pour lequel les fonds ont déjà été libérés et repris sous « autres actifs d'assurance » (rubrique 7.9.), mais dont le remboursement doit encore être effectué.

8.6. Autres passifs

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Charges à imputer	5 344	8 953
Produits reportés	2 341	3 983
Dettes salariales et sociales (dues)	13 773	18 431
Impôts des sociétés	14 620	10 430
Autres passifs	113 750	49 638
TOTAL	149 828	91 435

IX. Notes relatives aux activités d'assurance

9.1. Note relative aux activités d'assurance

(Quelques totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

Aperçu général Vie/ Non-Vie

(en milliers d'EUR)	31/12/11			
	Vie branche 21 et 26	Vie branche 23	Non-Vie	Total
Réserves brutes[1]	16 186 841	0	879 964	17 066 805
Réserves brutes - Part des réassureurs[2]	11 921	0	72 787	84 708
Primes brutes acquises	2 117 070	0	504 916	2 621 986
Charges pour sinistres et autres frais techniques	(2 323 117)	18 867	(339 042)	(2 643 292)
Commissions d'acquisition	(153 923)	(13 851)	(87 160)	(254 934)
Résultat technique attribué à la réassurance	(45 317)	0	(9 899)	(55 216)
RÉSULTAT TECHNIQUE TOTAL	(405 287)	5 016	68 815	(331 456)

(1) Passif II. « Provisions techniques relatives aux activités d'assurance ».
(2) Actif V. « Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance ».

(en milliers d'EUR)	31/12/12			
	Vie branche 21 et 26	Vie branche 23	Non-Vie	Total
Réserves brutes[1]	16 923 070	0	958 177	17 881 247
Réserves brutes - Part des réassureurs[2]	12 470	0	87 985	100 455
Primes brutes acquises	1 523 921	0	530 466	2 054 387
Charges pour sinistres et autres frais techniques	(1 964 236)	17 042	(382 165)	(2 329 359)
Commissions d'acquisition	(154 944)	(11 699)	(93 053)	(259 696)
Résultat technique attribué à la réassurance	(41 966)	0	1 987	(39 979)
RÉSULTAT TECHNIQUE TOTAL	(637 225)	5 343	57 235	(574 647)

(1) Passif II. « Provisions techniques relatives aux activités d'assurance ».
(2) Actif V. « Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance ».

La dégradation du résultat technique Non-Vie de EUR 68,8 millions en 2011 à EUR 57,2 millions est due à la prise en charge totale par Belfius Insurance de l'adaptation des tableaux indicatifs pour le règlement des sinistres en 2012. Ces coûts ne sont que partiellement compensés par l'amélioration des résultats des sinistres.

L'évolution du résultat technique Vie (avant revenus financiers) de EUR -405 millions en 2011 à EUR -637 millions en 2012 est, outre la croissance organique, due au fait que pour 2012, une participation bénéficiaire a de nouveau pu être octroyée aux clients et aux intermédiaires après une année 2011 très négative, et au fait qu'une dotation pour participation discrétionnaire de EUR 155 millions a été comptabilisée via le compte de résultats.

9.2. Contrats d'assurance vie

(Quelques totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

1. Produits et charges branche 21 et 26

(en milliers d'EUR)	31/12/11			31/12/12		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD [1]	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD[1]	Total
Primes brutes émises	802 417	1 314 634	2 117 051	593 922	930 073	1 523 995
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	19	0	19	(74)	0	(74)
PRIMES BRUTES	802 436	1 314 634	2 117 070	593 848	930 073	1 523 921

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Primes brutes Vie acquises	2 117 051	1 523 995
En affaire directe	1 889 803	1 329 332
Reçues de la réassurance	227 248	194 663

	31/12/11			31/12/12		
(en milliers d'EUR)	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD (1)	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD (1)	Total
Montants bruts prestations de sinistres	(419 003)	(748 198)	(1 167 201)	(366 008)	(1 056 765)	(1 422 773)
Variation de la provision pour sinistres à payer	(31 620)	(127 097)	(158 717)	(871)	110 971	110 100
Variation de la provision d'assurance vie	(241 395)	(795 531)	(1 036 926)	(215 116)	(237 066)	(452 182)
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	3 103	54 862	57 965	(117 522)	(57 058)	(174 580)
Variation des autres provisions techniques	(77)	0	(77)	(60)	0	(60)
Autres produits et charges techniques	(6 908)	(11 253)	(18 161)	(11 528)	(13 213)	(24 741)
CHARGES DES SINISTRES ET AUTRES FRAIS TECHNIQUES	**(695 900)**	**(1 627 217)**	**(2 323 117)**	**(711 105)**	**(1 253 131)**	**(1 964 236)**

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

	31/12/11			31/12/12		
(en milliers d'EUR)	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD (1)	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD (1)	Total
Commissions d'acquisition et commissions variables	(137 197)	(15 978)	(153 175)	(123 388)	(30 949)	(154 337)
Commissions de distribution	(748)	0	(748)	(607)	0	(607)
COMMISSIONS D'ACQUISITION	**(137 945)**	**(15 978)**	**(153 923)**	**(123 995)**	**(30 949)**	**(154 944)**

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD (1)	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD (1)	31/12/12 Total
Primes cédées aux réassureurs	(111 622)	(15)	(111 637)	(102 368)	(15)	(102 383)
Variation de la provision pour primes non acquises (UPR) – part des réasssureurs	(9)	0	(9)	(2)	0	(2)
PRIMES ACQUISES – PART DES RÉASSUREURS	**(111 631)**	**(15)**	**(111 646)**	**(102 370)**	**(15)**	**(102 385)**
Montants des prestations de sinistres – part des réassureurs	44 236	0	44 236	40 727	0	40 727
Variation de la provision pour sinistres à payer – part des réassureurs	(286)	0	(286)	(97)	0	(97)
Variation de la provision d'assurance vie – part des réassureurs	1 464	0	1 464	658	0	658
Variation de la provision pour participation discrétionnaire – part des réassureurs	2 378	0	2 378	1 257	0	1 257
Variation des autres provisions techniques – part des réassureurs	0	0	0	0	0	0
Autres produits et charges techniques – part des réassureurs	(188)	0	(188)	(121)	0	(121)
CHARGES POUR SINISTRES ET AUTRES FRAIS TECHNIQUES – PART DES RÉASSUREURS	**47 604**	**0**	**47 604**	**42 424**	**0**	**42 424**
Commissions et participations aux bénéfices reçues des réassureurs	18 725	0	18 725	17 995	0	17 995
COMMISSIONS ET PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES REÇUES DES RÉASSUREURS	**18 725**	**0**	**18 725**	**17 995**	**0**	**17 995**
RÉSULTAT TECHNIQUE ATTRIBUÉ À LA RÉASSURANCE	**(45 302)**	**(15)**	**(45 317)**	**(41 951)**	**(15)**	**(41 966)**

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

2. Variation des provisions techniques

A. Variation de la provision pour primes non acquises

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD (1)	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD (1)	31/12/12 Total
Provision pour primes non acquises (UPR) au 1er janvier	470	0	470	450	0	450
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Provision pour primes non acquises (UPR) au 31 décembre	(450)	0	(450)	(524)	0	(524)
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR)	**19**	**0**	**19**	**(74)**	**0**	**(74)**

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

B. Variation de la provision pour sinistres à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Provision de sinistres au 1er janvier	46 710	31 046	77 756	76 879	158 143	235 022
Provision de sinistres au 31 décembre	(76 879)	(158 143)	(235 022)	(54 540)	(70 382)	(124 922)
Provision de sinistres transférée	(1 451)	0	(1 451)	(23 210)	23 210	0
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER	**(31 620)**	**(127 097)**	**(158 717)**	**(871)**	**110 971**	**110 100**

C. Variation de la provision d'assurance vie

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Provision d'assurance vie au 1er janvier	3 773 283	11 052 676	14 825 960	4 024 861	11 839 036	15 863 897
Provision d'assurance vie au 31 décembre	(4 024 861)	(11 839 036)	(15 863 897)	(4 264 744)	(12 074 085)	(16 338 829)
Provisions vie transférées	10 183	(9 171)	1 012	24 767	(2 017)	22 750
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION D'ASSURANCE VIE	**(241 395)**	**(795 531)**	**(1 036 925)**	**(215 116)**	**(237 066)**	**(452 182)**

D. Variation de la provision pour participation discrétionnaire

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Provision pour participation aux bénéfices au 1er janvier	16 726	109 922	126 648	12 148	63 728	75 876
Provision pour participation aux bénéfices au 31 décembre	(12 148)	(63 728)	(75 876)	(128 835)	(121 248)	(250 083)
Participation aux bénéfices payée	(1 444)	0	(1 444)	(373)	0	(373)
Provisions pour participation aux bénéfices transférées	(31)	8 668	8 637	(462)	462	0
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE[1]	**3 103**	**54 862**	**57 965**	**(117 522)**	**(57 058)**	**(174 580)**

(1) Pour plus d'information : voir page 94, point 5.A.

E. Variation des autres provisions techniques Vie

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Autre provision technique Vie au 1er janvier	30	0	30	107	0	107
Autre provision technique Vie au 31 décembre	(107)	0	(107)	(167)	0	(167)
VARIATION BRUTE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES VIE	**(77)**	**0**	**(77)**	**(60)**	**0**	**(60)**

3. Variations des provisions techniques – Part des réassureurs

A. Variation de la provision pour primes non acquises – part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Provision pour primes non acquises (UPR) – part des réassureurs au 1er janvier	(11)	0	(11)	(2)	0	(2)
Provision pour primes non acquises (UPR) – part des réassureurs au 31 décembre	2	0	2	0	0	0
VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR) – PART DES RÉASSUREURS	**(9)**	**0**	**(9)**	**(2)**	**0**	**(2)**

B. Variation de la provision pour sinistres à payer – part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Provision pour sinistres à payer – part des assureurs au 1er janvier	(1 855)	0	(1 855)	(1 569)	0	(1 569)
Provision pour sinistres à payer – part des réassureurs au 31 décembre	1 569	0	1 569	1 472	0	1 472
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER – PART DES RÉASSUREURS	**(286)**	**0**	**(286)**	**(97)**	**0**	**(97)**

C. Variation de la provision d'assurance vie – part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Provision d'assurance vie – part des réassureurs au 1er janvier	(8 849)	0	(8 849)	(10 313)	0	(10 313)
Provision d'assurance vie – part des réassureurs au 31 décembre	10 313	0	10 313	10 971	0	10 971
VARIATION DE LA PROVISION D'ASSURANCE VIE – PART DES RÉASSUREURS	**1 464**	**0**	**1 464**	**658**	**0**	**658**

D. Variation de la provision pour participation discrétionnaire – part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Provision pour participation aux bénéfices – part des réassureurs au 1er janvier	(32)	0	(32)	(37)	0	(37)
Provision pour participation aux bénéfices – part des réassureurs au 31 décembre	37	0	37	27	0	27
Participation aux bénéfices payée – part des réassureurs	2 373	0	2 373	1 267	0	1 267
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE – PART DES RÉASSUREURS	**2 378**	**0**	**2 378**	**1 257**	**0**	**1 257**

4. Pertes à la suite du test de suffisance du passif (LAT)

Néant

5. Actif et passif

A. Provisions techniques brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Provision d'assurance vie	4 024 861	11 839 036	15 863 896	4 264 744	12 074 086	16 338 830
Provision en application des résultats LAT (Liability Adequacy Test)	0	0	0	0	0	0
Provision en application des corrections de la comptabilité reflet (*shadow accounting*)	11 488	0	11 488	53 216	155 328	208 544
Provision à la suite du résultat de IAS 39	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISION BRUTE D'ASSURANCE VIE	4 036 349	11 839 036	15 875 385	4 317 960	12 229 414	16 547 374
Provision pour sinistres	76 879	158 143	235 022	54 540	70 383	124 923
Provision pour participation discrétionnaire	12 148	63 728	75 876	128 835	121 248	250 083
Provision pour primes non acquises et risques en cours	450	0	450	524	0	524
Autres provisions techniques	107	0	107	167	0	167
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES VIE	4 125 933	12 060 907	16 186 840	4 502 026	12 421 045	16 923 071

Les réserves brutes Vie progressent de EUR 16,2 milliards à EUR 16,9 milliards, principalement en raison de la production nette et de la capitalisation d'intérêts. De plus, l'évolution est le résultat d'une croissance de EUR 174 millions à EUR 250 millions au 31 décembre 2012 de la participation discrétionnaire et de EUR 197 millions à EUR 208,5 millions au 31 décembre 2012 en raison de l'application de la comptabilité reflet.

La participation discrétionnaire (« discretionary participation feature » ou « DPF ») est un droit contractuel mais conditionnel visant à recevoir des avantages supplémentaires qui s'ajoutent au rendement garanti. Une estimation de la participation discrétionnaire conditionnelle est effectuée à chaque date de rapport, l'entreprise ayant choisi de reprendre cette estimation dans le bilan. Les règles d'évaluation stipulent que la partie de cette estimation pour laquelle aucune provision technique n'a été constituée via le compte de résultats, doit être présentée par solde dans une rubrique distincte des fonds propres.

Le mode de calcul de l'estimation de la participation discrétionnaire conditionnelle a été affiné en 2012. Jusqu'en 2011, tous les bénéfices et pertes non réalisés de placements servant de couverture de contrats d'assurance et de placement avec DPF étaient repris dans une rubrique des fonds propres proportionnellement à la part relative aux contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire. Une application cohérente de ce mode de calcul aurait résulté au 31 décembre 2012 en une participation discrétionnaire dans les fonds propres ne reflétant pas correctement la réalité économique.

L'estimation totale s'élève à EUR 250 millions fin 2012, dont EUR 34 millions font partie du plan de participation discrétionnaire de 2012 et EUR 216 millions portent sur une estimation pour les prochaines années. Fin 2012, cette estimation de la participation discrétionnaire conditionnelle a été intégralement reprise dans les provisions techniques, de sorte que la rubrique dans les fonds propres est sans objet.

Les réserves totales en application de la comptabilité reflet s'élèvent à EUR 208 millions. Un montant de EUR 53 millions a été transféré des réserves de réévaluation aux réserves techniques en appliquant la comptabilité reflet aux contrats d'assurance ayant des fonds cantonnés gérés administrativement de manière distincte.

En outre, il a également été jugé nécessaire de procéder à un ajustement pour « shadow loss » pour les autres actifs financiers disponibles à la vente qui sont en couverture des réserves techniques. Dans ce cadre, l'influence sur l'évaluation des provisions techniques d'une réalisation des placements et de leur réinvestissement aux rendements actuels conformes au marché a été mesurée. Cet exercice a révélé que les réserves comptabilisées étaient insuffisantes, de sorte qu'un montant de EUR 155 millions a été transféré des réserves de réévaluation aux réserves techniques.

B. Part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance	31/12/11 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/11 Total	31/12/12 Contrats d'assurance	31/12/12 Contrats d'investissement avec EPD	31/12/12 Total
Part des réassureurs dans la provision Vie	10 313	0	10 313	10 971	0	10 971
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	1 569	0	1 569	1 472	0	1 472
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	2	0	2	0	0	0
Part des réassureurs dans la provision pour participation discrétionnaire	37	0	37	27	0	27
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	**11 921**	**0**	**11 921**	**12 470**	**0**	**12 470**

C. Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices pris dans les fonds propres

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Contrats d'assurance Individuel	31/12/11 Contrats d'assurance Groupe	31/12/11 Contrats d'assurance Total	31/12/12 Contrats d'assurance Individuel	31/12/12 Contrats d'assurance Groupe	31/12/12 Contrats d'assurance Total
Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices pris dans les fonds propres	31	32	63	0	0	0

D. Réconciliation des variations dans les provisions Vie

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Montant brut des contrats	31/12/11 Montant de réassurance	31/12/11 Montant net	31/12/12 Montant brut des contrats	31/12/12 Montant de réassurance	31/12/12 Montant net
PROVISIONS D'ASSURANCE VIE AU 1ER JANVIER	**14 840 268**	**8 849**	**14 831 419**	**15 875 384**	**10 315**	**15 865 069**
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Primes nettes reçues/primes à recevoir	1 682 661	6 239	1 676 422	1 422 489	4 991	1 417 498
Provisions additionnelles en application de la comptabilité reflet (*shadow accounting*)	(2 822)	0	(2 822)	197 056	0	197 056
Provisions additionnelles en application des résultats du LAT (Liability Adequacy Test)	0	0	0	0	0	0
Sinistres payés	(1 101 141)	(2 162)	(1 098 979)	(1 365 764)	(2 172)	(1 363 592)
Résultats Vie et Décès	(81 783)	(2 805)	(78 978)	(83 828)	(2 582)	(81 246)
Allocation des intérêts techniques	451 481	377	451 105	466 677	427	466 250
Autres variations	86 720	(183)	86 903	35 360	(7)	35 367
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS VIE AU 31 DÉCEMBRE	**15 875 384**	**10 315**	**15 865 069**	**16 547 374**	**10 972**	**16 536 402**

E. Répartition de la provision pour les branches 21 et 26 selon le taux de garantie

Pourcentage d'intérêt garanti	Répartition des réserves[1]			
(en milliers d'EUR)	31/12/11		31/12/12	
> 4,00 %	1 838 256	12 %	1 801 074	11 %
≤ 4,00 %	1 996 650	13 %	2 040 556	12 %
≤ 3,50 %	4 075 173	26 %	3 417 513	21 %
≤ 3,00 %	4 675 167	29 %	5 243 619	32 %
≤ 2,50 %	1 731 665	11 %	2 026 261	12 %
≤ 2,00 %	25 937	0 %	329 132	2 %
Égal à 0 %	1 440 888	9 %	1 376 262	8 %
Autres	80 161	1 %	104 413	1 %
TOTAL	15 863 896	100 %	16 338 830	100 %

(1) Montant brut des provisions techniques Vie, hors ajustements à la suite de la comptabilité reflet (*shadow accounting*).

9.3. Contrats d'assurance non-vie

(Quelques totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

1. Produits et charges

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Primes brutes émises	510 818	532 867
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	(5 902)	(2 401)
PRIMES BRUTES	504 916	530 466

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Montants bruts prestations de sinistres	(293 757)	(306 290)
Variation de la provision pour sinistres à payer	(44 619)	(75 204)
Variation de la provision pour participations aux bénéfices	(8)	8
Variation des autres provisions techniques	(1 070)	(609)
Autres produits et charges techniques	411	(70)
CHARGES DES SINISTRES ET AUTRES FRAIS TECHNIQUES	(339 043)	(382 165)

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Commissions d'encaissement et commissions variables	(31 926)	(34 547)
Commissions de distribution	(55 234)	(58 507)
COMMISSIONS D'ACQUISITION	(87 160)	(93 054)

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Primes cédées aux réassureurs	(35 585)	(35 722)
Variation de la provision pour primes non acquises (UPR) – part des réasssureurs	(99)	69
PRIMES ACQUISES - PART DES RÉASSUREURS	(35 684)	(35 653)
Montants des prestations de sinistres – part des réassureurs	14 561	20 181
Variation de la provision pour sinistres à payer – part des réassureurs	8 675	15 202
Variation des autres provisions techniques – part des réassureurs	(59)	(72)
Autres produits et charges techniques – part des réassureurs	(349)	(231)
CHARGES DES SINISTRES ET AUTRES COÛTS TECHNIQUES – PART DES RÉASSUREURS	22 828	35 080
Commissions et participations aux bénéfices reçues des réassureurs	2 958	2 561
COMMISSIONS ET PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES REÇUES DES RÉASSUREURS	2 958	2 561
RÉSULTAT TECHNIQUE ATTRIBUÉ À LA RÉASSURANCE	(9 898)	1 988

A. Variation des provisions techniques

Variation de la provision pour primes non acquises

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Provision pour primes non acquises (UPR) au 1er janvier	103 849	109 348
Provision pour primes non acquises (UPR) au 31 décembre	(109 348)	(111 749)
Provisions transférées pour primes non acquises	(403)	0
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR)	(5 902)	(2 401)

Variation de la provision pour sinistres à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Provision de sinistres au 1er janvier	703 531	748 150
Provision de sinistres au 31 décembre	(748 150)	(823 354)
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER	(44 619)	(75 204)

Variation de la provision pour participation aux bénéfices

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Provision pour participation aux bénéfices au 1er janvier	0	0
Provision pour participation aux bénéfices au 31 décembre	0	0
Participation aux bénéfices payée	(8)	8
Provisions pour participation aux bénéfices transférées	0	0
VARIATION BRUTE DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	(8)	8

Variation des autres provisions techniques

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Autres provisions techniques au 1er janvier	21 396	22 466
Autres provisions techniques au 31 décembre	(22 466)	(23 075)
VARIATION BRUTE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	(1 070)	(609)

B. Variation des provisions techniques – part des réassureurs

Variation de la provision pour primes non acquises – part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Provision pour primes non acquises (UPR) – part des réassureurs au 1er janvier	(1 724)	(1 625)
Provision pour primes non acquises (UPR) – part des réassureurs au 31 décembre	1 625	1 694
VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES (UPR) - PART DES RÉASSUREURS	(99)	69

Variation de la provision pour sinistres à payer – part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Provision de sinistres – part des réassureurs au 1er janvier	(61 839)	(70 514)
Provision de sinistres – part des réassureurs au 31 décembre	70 514	85 716
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER - PART DES RÉASSUREURS	8 675	15 202

Variation des autres provisions techniques - part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Autres provisions techniques - part des réassureurs au 1er janvier	(707)	(648)
Autres provisions techniques - part des réassureurs au 31 décembre	648	576
VARIATION BRUTE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES - PART DES RÉASSUREURS	(59)	(72)

C. Pertes à la suite du test de suffisance du passif (LAT)

Néant

D. Aperçu des assurances non-vie par groupe de produits

(en milliers d'EUR)	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commis-sions d'acquisi-tion	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat total
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2011	504 916	(339 042)	(87 160)	(9 899)	(99 755)	(5 878)	2 628	(34 190)
Á charge de la réassurance	2 159	(1 834)	(257)	274	(20)	473	(7)	788
En affaire directe	502 757	(337 208)	(86 903)	(10 173)	(99 735)	(6 351)	2 635	(34 978)
Tous risques/accidents	80 958	(31 774)	(17 803)	(4 129)	(19 029)	(1 797)	(438)	5 988
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	143 733	(111 516)	(21 066)	1 390	(29 413)	(899)	(1 191)	(18 962)
Véhicules motorisés/autres branches	73 748	(43 100)	(10 512)	(620)	(15 090)	(308)	(116)	4 002
Crédits et cautions	1 463	(6 722)	(37)	4 688	(56)	(31)	(7)	(702)
Distribution Non-Vie	0	0	(1 936)	0	(178)	0	4 878	2 764
Maladie	25 000	(20 871)	(1 622)	(270)	(4 579)	(558)	(122)	(3 022)
Incendie et autres sinistres	154 130	(100 307)	(32 824)	(10 421)	(27 743)	(1 537)	(332)	(19 034)
Accidents de travail	23 725	(22 918)	(1 103)	(811)	(3 647)	(1 221)	(37)	(6 012)

(en milliers d'EUR)	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commis-sions d'acquisi-tion	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat total
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2012	530 466	(382 165)	(93 053)	1 987	(102 756)	54 003	(3 654)	4 828
Á charge de la réassurance	1 714	(1 077)	(229)	(152)	0	807	(9)	1 054
En affaire directe	528 752	(381 088)	(92 824)	2 139	(102 756)	53 196	(3 645)	3 774
Tous risques/accidents	84 958	(42 872)	(17 812)	(2 825)	(19 016)	13 029	(4 763)	10 699
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	149 786	(162 985)	(22 750)	17 521	(31 485)	24 350	(2 018)	(27 581)
Véhicules motorisés/autres branches	75 994	(44 841)	(11 784)	(579)	(15 933)	1 958	(477)	4 338
Crédits et cautions	380	(5 221)	(2)	5 073	(70)	142	(2)	300
Distribution Non-Vie	0	0	(1 105)	0	(43)	0	3 842	2 694
Maladie	26 102	(21 533)	(1 774)	545	(4 405)	2 564	(98)	1 401
Incendie et autres sinistres	165 397	(84 112)	(36 356)	(15 981)	(27 979)	6 302	(95)	7 176
Accidents de travail	26 135	(19 524)	(1 241)	(1 615)	(3 825)	4 851	(34)	4 747

2. Actif et passif

A. Provisions techniques brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Provision pour sinistres à payer	678 605	723 208
Provision pour frais internes de règlement de sinistres (ULAE)	26 617	27 704
Provision pour sinistres survenus non signalés (IBNR)	42 928	72 442
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE	748 150	823 354
Autres provisions techniques	22 466	23 075
Provision pour primes non acquises (UPR)	109 348	111 748
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE	879 964	958 177

B. Part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	70 514	85 716
PART DES RÉASSUREURS DANS LE TOTAL DE LA PROVISION POUR SINISTRES À PAYER	70 514	85 716
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	648	576
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	1 625	1 693
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	72 787	87 985

C. Réconciliation des variations dans la provision pour sinistres à payer

	31/12/11			31/12/12		
(en milliers d'EUR)	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 1ER JANVIER	703 531	61 839	641 692	748 150	70 514	677 636
Paiement de sinistres d'années antérieures	(138 647)	(9 099)	(129 548)	(150 882)	(11 803)	(139 079)
Variations de sinistres d'années antérieures	(28 714)	10 810	(39 524)	(10 227)	17 596	(27 823)
Dettes pour les sinistres de l'année	211 980	6 964	205 016	236 313	9 409	226 904
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE	748 150	70 514	677 636	823 354	85 716	737 638

9.4. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur – branche 23	3 132 392	3 458 524
TOTAL	3 132 392	3 458 524

Actifs financiers désignés à la juste valeur – branche 23

1. Analyse par contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Secteur public	42 122	27 654
Établissements de crédit	10 405	8 418
Entreprises	3 079 865	3 422 452
TOTAL	3 132 392	3 458 524

2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Fonds d'investissement – prêts et obligations	320 725	748 699
Fonds d'investissement – actions et instruments à revenu variable	2 811 667	2 709 825
TOTAL	3 132 392	3 458 524

9.5. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur - branche 23	3 132 392	3 458 524
TOTAL	3 132 392	3 458 524

Passifs financiers désignés à la juste valeur – branche 23

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Passifs non subordonnés	0	0
Passifs subordonnés	0	0
Produits associés aux sociétés de placement	3 132 392	3 458 524
TOTAL	3 132 392	3 458 524

X. Autres notes sur le bilan consolidé

(Quelques totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

10.1. Produits dérivés

1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Actif	31/12/11 Passif	31/12/12 Actif	31/12/12 Passif
Produits dérivés détenus à des fins de transaction	4 483	673	4	483
Produits dérivés désignés comme couverture de juste valeur	0	0	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture du risque d'interêt d'un portefeuille	0	0	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans une entité étrangère	0	0	0	0
TOTAL	4 483	673	4	483

2. Détail des produits dérivés détenus à des fins de transaction

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Montant notionnel À recevoir	31/12/11 Montant notionnel À payer	31/12/11 Actif	31/12/11 Passif
Produits dérivés de change	0	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	30 000	30 000	4 483	673
Produits dérivés sur actions	0	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0	0
TOTAL	30 000	30 000	4 483	673

(en milliers d'EUR)	31/12/12 Montant notionnel À recevoir	31/12/12 Montant notionnel À payer	31/12/12 Actif	31/12/12 Passif
Produits dérivés de change	0	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt	5 000	5 000	4	483
Produits dérivés sur actions	0	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0	0
TOTAL	5 000	5 000	4	483

10.2. Impôts à recevoir, impôts à payer et impôts différés

1. Impôts à recevoir

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
ANALYSE PAR NATURE		
Impôts de l'exercice en cours	8 522	8 762
Impôts différés	320 536	11 931
TOTAL	329 058	20 693

2. Impôts à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
ANALYSE PAR NATURE		
Impôt courant sur les bénéfices	13 586	13 094
Impôt différé	864	119 799
TOTAL	14 450	132 893

3. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et si les impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réestimée à la fin de chaque période de présentation et est reprise dans les comptes dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les impôts différés ont évolué d'une créance nette fin de l'an dernier à une obligation nette de EUR 107,9 millions pour le présent exercice comptable. La principale évolution a été enregistrée via les fonds propres et est une conséquence logique de l'évolution positive de la réserve d'actifs financiers disponibles à la vente. Les autres mouvements comprennent les impôts différés enregistrés sur les comptabilisations relatives à l'EPD et à la comptabilité reflet.

A. Analyse

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF (PASSIF)	319 672	(107 868)
Dont :		
Impôt différé - passif	*864*	*119 799*
Impôt différé - actif	*323 917*	*14 058*
IMPÔT DIFFÉRÉ	323 053	(105 741)
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS	(3 381)	(2 127)

B. Mouvements de l'exercice

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
AU 1ER JANVIER	220 159	319 672
Charge/produit au compte de résultats	216 705	(21 693)
Éléments directement imputés aux fonds propres	(116 800)	(474 423)
Impact du changement de taux d'imposition - compte de résultats	0	(5)
Impact du changement de taux d'imposition - fonds propres	0	(1 364)
Modifications du périmètre de consolidation	(392)	2 966
Autres mouvements	0	66 980
AU 31 DÉCEMBRE	319 672	(107 868)

C. Impôt différé provenant d'actifs du bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Total	31/12/11 Dont impact sur le résultat	31/12/12 Total	31/12/12 Dont impact sur le résultat
Trésorerie, prêts et provisions sur prêts	0	0	3 115	149
Titres	42 720	1 072	(432 753)	1 196
Produits dérivés	(1 309)	(255)	125	564
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 204	45	5 105	2 901
Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance	(1 377)	(734)	(2 045)	(668)
Autres	0	(17)	0	0
TOTAL	**42 238**	**112**	**(426 454)**	**4 142**

D. Impôt différé provenant de passifs du bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Total	31/12/11 Dont impact sur le résultat	31/12/12 Total	31/12/12 Dont impact sur le résultat
Provisions	2 003	994	2 698	692
Pensions	237	149	(312)	(560)
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	44 768	28 569	166 249	54 502
TOTAL	**47 009**	**29 712**	**168 634**	**54 633**

E. Impôt différé provenant d'autres éléments

(en milliers d'EUR)	31/12/11 Total	31/12/11 Dont impact sur le résultat	31/12/12 Total	31/12/12 Dont impact sur le résultat
Pertes fiscales récupérables	233 806	186 799	152 078	(81 727)
Crédit d'impôt reporté	0	0	0	0
TOTAL	**233 806**	**186 799**	**152 078**	**(81 727)**
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ	**323 053**	**216 623**	**(105 741)**	**(22 951)**

4. Date d'échéance des impôts différés - actifs non comptabilisés

(en milliers d'EUR)	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Total
NATURE					
Différences temporaires	0	0	0	0	0
Pertes fiscales récupérables	0	0	(1 457)	(670)	(2 127)
TOTAL	**0**	**0**	**(1 457)**	**(670)**	**(2 127)**

10.3. Transactions avec des parties liées

1. Transactions avec des parties liées

	Principaux dirigeants[1]		Société mère (Belfius Banque)		Joint ventures dans lesquelles l'entité est une coentreprise	
(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	31/12/12
Prêts[2]	0	365	695 298	816 825	680	2 545
Intérêts perçus	0	0	2 661	2 182	40	176
Dépôts	0	0	1 516 068	2 227 451	0	0
Intérêts payés	0	0	(12 614)	(10 505)	0	0
Autres revenus - honoraires	0	48	2 002	17 134	0	0
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe[3]	0	0	1 677 116	2 578 465	0	0
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe	0	0	3 526 867	3 498 890	0	0

(1) « Principaux dirigeants » comprend le conseil d'administration et le comité de direction.
(2) Les transactions avec les parties liées sont conclues aux conditions du marché.
(3) Lignes de crédit non utilisées.

Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée pour les crédits accordés aux parties liées.

2. Rémunérations des principaux dirigeants

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Avantages à court terme	1 016	2 725
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiements fondés sur des actions	0	0

La rubrique « Avantages à court terme » comprend les salaires, les bonus et les autres rémunérations.
La rubrique « Avantages postérieurs à l'emploi » comprend les avantages de la période de service en cours calculés en conformité avec IAS 19.

La rubrique « Paiements fondés sur des actions » comprend le prix d'achat des options sur actions et la réduction accordée aux dirigeants en cas d'augmentation de capital.

10.4. Fonds propres

	31/12/11	31/12/12
PAR CATÉGORIE D'ACTIONS		
Nombre d'actions émises et libérées	2 530 367	2 530 367
Nombre d'actions émises et non libérées	557 565	557 565
VALEUR NOMINALE PAR ACTION	Pas de valeur nominale	Pas de valeur nominale
En circulation au 1er janvier	2 579 938	2 579 938
Nombre d'actions émises	0	0
Nombre d'actions annulées	0	0
En circulation au 31 décembre	2 579 938	2 579 938

10.5. Taux de change

		31/12/11		31/12/12	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,270796	1,341547	1,273500	1,245211
Dollar canadien	CAD	1,322004	1,379822	1,316900	1,290966
Franc suisse	CHF	1,216850	1,231758	1,207350	1,203979
Couronne tchèque	CZK	25,511837	24,562754	25,109500	25,154105
Couronne danoise	DKK	7,432695	7,449465	7,460750	7,444836
Euro	EUR	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000
Livre sterling	GBP	0,835888	0,869826	0,813700	0,811511
Dollar Hong-kong	HKD	10,080140	10,895443	10,245050	10,021608
Forint	HUF	313,937820	280,299860	291,100000	288,154909
Shekel	ILS	4,964467	5,007868	4,938800	4,968686
Yen	JPY	100,138248	111,321284	114,215000	103,457749
Peso mexicain	MXN	18,098600	17,422653	17,170200	16,971770
Couronne norvégienne	NOK	7,756951	7,781183	7,353000	7,465803
Dollar néo-zélandais	NZD	1,672056	1,751057	1,604050	1,586940
Couronne suédoise	SEK	8,899923	8,994826	8,598200	8,679387
Dollar Singapour	SGD	1,682792	1,753027	1,614600	1,607368
Nouvelle lire turque	TRY	2,453050	2,349996	2,357500	2,310758
Dollar US	USD	1,297750	1,400121	1,321950	1,292125

XI. Notes sur les éléments hors bilan

(Quelques totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

11.1. Transactions selon les conventions standard de marché

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Prêts et acquisitions d'actifs à distribuer	0	17
Fonds et ventes d'actifs à recevoir	0	8

11.2. Garanties

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Garanties données à des établissements de crédit	0	10
Garanties données à la clientèle	484	472
Garanties reçues d'établissements de crédit	1 808	1 818
Garanties reçues de la clientèle	709 007	7 151 001
Garanties reçues de l'État	0	0

11.3. Lignes de crédit

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	0	0
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à la clientèle	36 843	192 487
Lignes de crédit non utilisées obtenues d'établissements de crédit	140 331	160 917
Lignes de crédit non utilisées obtenues de la clientèle	0	0

11.4. Security lending

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Bond lending - donné	2 441 696	2 743 083
Bond lending - reçu	3 384 657	3 256 687

11.5. Autres engagements

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Engagements donnés	0	0
Engagements reçus liés à la réassurance	35 765	58 307
Engagements donnés (cessions)	1 715 590	2 578 455
Engagements reçus (rétrocessions)	0	79 407

XII. Notes sur le compte de résultats consolidé

(Quelques totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

12.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
PRODUITS D'INTÉRÊTS	740 283	770 681
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS	738 091	770 107
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	32 015	15 487
Prêts hypothécaires et autres prêts	77 891	170 477
Actifs financiers disponibles à la vente	611 320	571 780
Intérêt sur actifs ayant subi une réduction de valeur	16 865	12 335
Autres	0	28
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS	2 192	574
Produits dérivés détenus à des fins de transaction	2 192	574
CHARGES D'INTÉRÊTS	(25 257)	(40 820)
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR LES PASSIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS	(24 422)	(40 411)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(13 193)	(10 748)
Dépôts des clients	0	(25)
Emprunts subordonnés	(8 685)	(25 439)
Autres	(2 544)	(4 199)
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR LES PASSIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS	(835)	(409)
Produits dérivés détenus à des fins de transaction	(835)	(409)
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	715 026	729 861

12.2. Dividendes

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Actifs financiers disponibles à la vente	61 877	45 982
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0
TOTAL	61 877	45 982

12.3. Résultat net des entreprises associées

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Résultat des entreprises associées, avant impôt	(14 902)	2 850
Impôt	(317)	(187)
TOTAL	(15 219)	2 663

12.4. Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Résultat net du portefeuille de transaction	2 272	911
Résultat net de la comptabilité de couverture	2 552	2 559
Activités et différences de change	10 104	(1 459)
TOTAL	14 928	2 011

Détail du résultat net de la comptabilité de couverture

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR	0	0
COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE	0	0
CLÔTURE DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE (LES FLUX DE TRÉSORERIE NE SONT PLUS ATTENDUS)	2 552	2 559
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	0	0
COUVERTURE DU RISQUE D'INTÉRÊT D'UN PORTEFEUILLE	0	0
TOTAL	2 552	2 559

12.5. Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Gains sur les prêts et créances	931	2 021
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	156 301	414 823
Gains sur les immobilisations corporelles	1 225	6
Gains sur le passif	2	0
TOTAL GAINS	158 459	416 850
Pertes sur les prêts et créances	(17 598)	(26 805)
Pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente	(210 957)	(1 120 382)
Pertes sur les immobilisations corporelles	(11)	0
Pertes sur le passif	(1)	(2)
Autres pertes	(3)	0
TOTAL PERTES	(228 570)	(1 147 189)
RÉDUCTION DE VALEUR NETTE	(774 123)	815 837
TOTAL	(844 234)	85 498

Réduction de valeur nette

(en milliers d'EUR)	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
AU 31 DÉCEMBRE 2011			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(832 231)	58 108	(774 123)
TOTAL	(832 231)	58 108	(774 123)

(en milliers d'EUR)	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
AU 31 DÉCEMBRE 2012			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(49 238)	865 075	815 837
TOTAL	(49 238)	865 075	815 837

Les bénéfices sur les actifs financiers disponibles à la vente ont été principalement réalisés sur des obligations d'État belges et, dans une moindre mesure, sur des obligations d'État ou apparentées françaises et néerlandaises. Ces ventes ont été essentiellement réalisées pour libérer des liquidités pour acquérir le portefeuille de crédits hypothécaires.

Les pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente ont été réalisées en grande partie sur les pays GIIPS dans le cadre du programme de *de-risking*. Les réductions de valeur déjà constituées, principalement sur la dette souveraine grecque, ont été utilisées à cet effet.

12.6. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Impôts liés à l'exploitation	0	8
Loyers perçus d'immeubles de placement	18 436	26 994
Autres produits[1]	3 706	5 961
AUTRES PRODUITS	22 142	32 963
Impôts liés à l'exploitation	(235)	(351)
Coûts des immeubles de placement propres au propriétaire	(2 375)	(6 657)
Autres charges[2]	(12 535)	(8 677)
AUTRES CHARGES	(15 145)	(15 685)
TOTAL	6 997	17 278

(1) Les autres produits contiennent les autres produits d'exploitation et les reprises sur provisions pour litiges résultant de procédures judiciaires.
(2) Les autres charges contiennent les autres charges d'exploitation pour leasing opérationnel (autres que les loyers et les loyers de leasing conditionnels), les amortissements sur le mobilier et l'équipement donné en leasing opérationnel, les autres charges d'exploitation, les provisions pour litiges résultant de procédures judiciaires et les amortissements sur les immeubles de placement.

En 2012, Belfius Insurance a revu la durée d'utilité de certains actifs. Il a été décidé de prolonger la durée d'amortissement de certains bâtiments de 20 ans à 33 ans, afin d'être mieux en phase avec la réalité économique et de se conformer davantage à la pratique en vigueur. Cela s'est traduit par un impact positif sur le résultat de EUR 3,7 millions (avant impôt) en 2012.

12.7. Autres revenus nets

	31/12/11	31/12/12
Gestion et administration des fonds d'investissement	6 141	1 406
Activité d'assurance	0	13
Activité de crédit	(733)	3 749
Achat et vente de titres	(1 078)	(315)
Services de paiement	(2)	(6)
Commissions aux courtiers non exclusifs	16 013	(9 167)
Services liés aux titres, hors droits de garde	(139)	(86)
Droit de garde	(2 708)	(1 881)
Prêts de titres	4 605	9 055
Autres	8	0
TOTAL	22 107	2 768

Les autres revenus nets ont baissé de EUR 22 millions en 2011 à EUR 2,8 millions en 2012. Cette diminution est essentiellement due aux modifications du périmètre de consolidation.

La société de courtage Dexia Ingénierie Sociale a en effet été vendue en 2011, ce qui a entraîné un recul de EUR 11,4 millions des recettes de commissions en 2012. En 2012, ce poste reprend également les commissions prises en charge par Elantis à ses courtiers pour un montant de EUR 4,6 millions.

La commission que Belfius Insurance SA et Belfius Invest SA ont reçue pour le prêt de titres à Belfius Banque a augmenté de EUR 4,4 millions en 2012. En outre, Belfius Insurance a payé davantage de frais administratifs et de gestion à Dexia Asset Management en 2012.

12.8. Frais de personnel

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Rémunérations et salaires	(65 784)	(71 489)
Sécurité sociale et frais d'assurance	(17 687)	(19 036)
Pension - régime à prestation définie	(4 986)	(6 498)
Pension - régime à cotisation définie	(825)	(486)
Autres[1]	(11 945)	(9 470)
TOTAL	(101 227)	(106 979)

(1) Ces frais concernent entre autres la rémunération des administrateurs, les frais de déplacement et les autres rémunérations du personnel.

(ETP)	31/12/11			31/12/12		
	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Total	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Total
Cadres supérieurs	42	0	42	48	0	48
Salariés	1 122	0	1 122	1 249	0	1 249
TOTAL	1 164	0	1 164	1 296	0	1 296

(ETP) au 31/12/11	Belgique	Luxembourg	Irlande	Total BI
Cadres supérieurs	33	9	0	42
Salariés	1 045	70	8	1 122
TOTAL	1 078	79	8	1 164

(ETP) au 31/12/12	Belgique	Luxembourg	Irlande	Total BI
Cadres supérieurs	39	9	0	48
Salariés	1 153	88	8	1 249
TOTAL	1 192	97	8	1 296

12.9. Frais généraux et administratifs

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Équipements	(2 780)	(853)
Leasing opérationnel (sauf frais informatiques)	(8 916)	(3 993)
Honoraires	(1 240)	(2 111)
Marketing, publicité et relations publiques	(7 910)	(10 039)
Frais informatiques	(24 636)	(21 054)
Frais de software et frais de recherche et de développement	(4 815)	(5 602)
Entretien et réparations	(117)	(199)
Assurances (hors assurances liées aux pensions)	(137)	(99)
Frais d'envoi	(4 360)	(5 097)
Impôts liés à l'exploitation	(2 029)	(289)
Autres frais généraux et administratifs[1]	(17 385)	(23 021)
TOTAL	(74 325)	(72 357)

(1) Les autres frais généraux et administratifs concernent principalement les coûts liés au changement de nom, la consultance, les services de Belfius Banque, les cotisations FSMA et des coûts de gestion divers.

12.10. Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles pour usage propre

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Amortissements sur les terrains et constructions à usage propre	(2 548)	(1 694)
Amortissements sur les autres immobilisations corporelles à usage propre	(550)	(319)
Amortissements sur les immobilisations incorporelles et goodwill	(5 179)	(5 430)
TOTAL	(8 277)	(7 443)

12.11. Réductions de valeur sur prêts et créances

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Réductions de valeur collectives	(9 517)	(7 246)
Réductions de valeur spécifiques	(35 344)	(5 794)
TOTAL	(44 861)	(13 040)

1. Réductions de valeur collectives

	31/12/11			31/12/12		
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(4 338)	320	(4 018)	(6 492)	0	(6 492)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(6 308)	809	(5 499)	(2 484)	1 730	(754)
TOTAL	(10 646)	1 129	(9 517)	(8 976)	1 730	(7 246)

2. Réductions de valeur spécifiques

	31/12/11				
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Pertes	Récupérations	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(34 993)	0	0	0	(34 993)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(531)	112	0	0	(419)
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	(6)	74	0	0	68
TOTAL	(35 530)	186	0	0	(35 344)

	31/12/12				
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Pertes	Récupérations	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(9 259)	17 489	(13 537)	489	(4 818)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(1 613)	1 136	(370)	0	(847)
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	(136)	7	0	0	(129)
TOTAL	(11 008)	18 632	(13 907)	489	(5 794)

Les dotations et les reprises sont déterminées sur une base trimestrielle.

12.12. Provisions pour litiges juridiques

Aucun litige juridique important n'est à noter.
C'est pourquoi aucune provision supplémentaire n'a été constituée en 2012.

12.13. Charges d'impôts

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	(8 724)	(4 714)
Impôts différés de l'exercice	190 092	(20 463)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	181 368	(25 177)
Impôts sur les bénéfices des exercices précédents	(11 982)	464
Impôts différés des exercices précédents	26 072	(1 235)
AUTRES CHARGES D'IMPÔTS (B)	14 090	(771)
TOTAL (A)+(B)	195 458	(25 948)

1. Taux effectif d'imposition sur les bénéfices des sociétés

Le taux normal d'imposition applicable en Belgique pour 2011 et 2012 est de 33,99 %.
Le taux d'imposition effectif de Belfius Insurance était respectivement de 31,1 % et 23,1 % pour 2011 et 2012.
La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

(en milliers d'EUR)	31/12/11	31/12/12
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	(598 925)	111 595
Bénéfices et pertes des sociétés comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence	(15 219)	2 663
BASE DE L'IMPÔT	(583 706)	108 932
Taux d'impôt (légal)	33,99 %	33,99 %
CHARGE FISCALE UTILISANT LE TAUX LÉGAL	(198 402)	37 026
Effet des taux d'imposition dans les autres pays	780	(2 693)
Effet fiscal de produits non taxables[1]	(52 766)	(39 476)
Effet fiscal des charges non déductibles[2]	61 702	31 056
Effet fiscal d'utilisation des pertes fiscales	2 051	(1 701)
Effet fiscal d'un changement de taux d'imposition	0	28
Éléments imposés à un taux réduit	158	0
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôt légale	(10)	(1 394)
Prélèvement étranger	5 119	2 331
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(181 368)	25 177
Base de l'impôt	(583 706)	108 932
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	31,1 %	23,1 %

(1) Principalement les plus-values de réalisation sur les actions, RDT et IND déduits.
(2) Principalement les dépenses non admises et les moins-values sur actions.

2. Contribution au Trésor public belge

Belfius a versé pour l'exercice comptable 2012, outre l'impôt des sociétés mentionné ci-dessus, environ EUR 72 millions sous la forme de divers contributions et impôts.

Contributions versées au Trésor public belge – autres que l'impôt des sociétés

(en milliers d'EUR)	31/12/12
Contribution spécifique du secteur financier	19 721
Sécurité sociale – ONSS (contribution de l'employeur)	18 130
TVA non déductible	10 342
Précompte immobilier	4 863
Impôts locaux et régionaux	1 863
Autres impôts	16 773
TOTAL	71 692

XIII. Notes sur l'exposition au risque

(Quelques totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

Comme requis par la norme IFRS 7 § 34, les notes sont basées sur l'information fournie en interne aux principaux dirigeants de l'entité.

13.1. Juste valeur

1. Composition de la juste valeur

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certaines rubriques est égale à leur valeur comptable.

A. Juste valeur des actifs

	31/12/11			31/12/12		
(en milliers d'EUR)	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	1 242 632	1 229 964	(12 668)	1 036 514	1 032 130	(4 384)
Prêts hypothécaires et autres prêts	1 905 547	2 063 263	157 716	6 346 915	6 630 651	283 736
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 132 392	3 132 392	0	3 458 524	3 458 524	0
Actifs financiers disponibles à la vente	15 909 403	15 909 403	0	14 497 325	14 497 325	0
Immeubles de placement	286 668	300 045	13 377	408 835	410 508	1 673
Produits dérivés	4 484	4 484	0	4	4	0
Investissements dans des entreprises associées	8 570	8 570	0	10 331	10 331	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	55 732	55 732	0	54 805	54 805	0
Immobilisations incorporelles et goodwill	12 646	12 646	0	17 332	17 332	0
Impôt à recevoir	329 058	329 058	0	20 693	20 693	0
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	225 659	225 659	0	315 851	315 851	0
Autres actifs	65 245	65 245	0	16 954	16 954	0
TOTAL	23 178 036	23 336 461	158 425	26 184 083	26 465 108	281 025

B. Juste valeur des dettes

	31/12/11			31/12/12		
(en milliers d'EUR)	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	1 555 532	1 555 532	0	2 232 931	2 232 931	0
Dépôts des clients	59 481	59 481	0	31 669	31 669	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	3 132 392	3 132 392	0	3 458 524	3 458 524	0
Produits dérivés	673	673	0	483	483	0
Emprunts subordonnés	400 150	400 150	0	404 350	404 350	0
Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	17 066 805	17 066 805	0	17 881 247	17 881 247	0
Provisions et autres engagements	87 671	87 671	0	89 143	89 143	0
Impôt à payer	14 450	14 450	0	132 893	132 893	0
Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	180 732	180 732	0	302 590	302 590	0
Autres passifs	149 828	149 828	0	91 435	91 435	0
TOTAL	22 647 714	22 647 714	0	24 625 265	24 625 265	0

2. Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers désignés à la juste valeur, regroupés en trois niveaux de 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur.

A. Actifs

	31/12/11				31/12/12			
(en milliers d'EUR)	Niveau 1[1]	Niveau 2[2]	Niveau 3[3]	Total	Niveau 1[1]	Niveau 2[2]	Niveau 3[3]	Total
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats - actions	2 811 667	0	0	2 811 667	2 709 825	0	0	2 709 825
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats - autres instruments	320 725	0	0	320 725	748 699	0	0	748 699
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	7 702 695	4 862 948	2 552 027	15 117 670	9 549 248	1 062 514	2 972 746	13 584 508
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	704 991	0	86 742	791 733	809 831	0	102 986	912 817
Produits dérivés	0	4 484	0	4 484	0	4	0	4
TOTAL	**11 540 078**	**4 867 432**	**2 638 769**	**19 046 279**	**13 817 603**	**1 062 518**	**3 075 732**	**17 955 853**

(1) Instruments de niveau 1 : la juste valeur est déterminée sur la base des prix cotés (non corrigés) sur les marchés d'actifs, pour des actifs ou passifs similaires.
(2) Instruments de niveau 2 : la juste valeur est déterminée sur la base de données autres que les prix cotés et qui sont observables soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. dérivés des prix).
(3) Instruments de niveau 3 : la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des éléments qui ne sont pas basés sur des données observables sur le marché (données non observables).

B. Passifs

	31/12/11				31/12/12			
(en milliers d'EUR)	Niveau 1[1]	Niveau 2[2]	Niveau 3[3]	Total	Niveau 1[1]	Niveau 2[2]	Niveau 3[3]	Total
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats		3 132 392		3 132 392		3 458 524		3 458 524
Produits dérivés		673		673		483		483
TOTAL	**0**	**3 133 065**	**0**	**3 133 065**	**0**	**3 459 007**	**0**	**3 459 007**

(1) Instruments de niveau 1 : la juste valeur est déterminée sur la base des prix cotés (non corrigés) sur les marchés d'actifs, pour des actifs ou passifs similaires.
(2) Instruments de niveau 2 : la juste valeur est déterminée sur la base de données autres que les prix cotés et qui sont observables soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. dérivés des prix).
(3) Instruments de niveau 3 : la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des éléments qui ne sont pas basés sur des données observables sur le marché (données non observables).

3. Transfert entre le niveau 1 et 2 de la juste valeur

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/11		31/12/12	
	De 1 à 2	De 2 à 1	De 1 à 2	De 2 à 1
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	384 156	0	0	1 751 839
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	0	0	0
Produits dérivés	0	0	0	0
TOTAL	384 156	0	0	1 751 839

B. Passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/11		31/12/12	
	De 1 à 2	De 1 à 2	De 1 à 2	De 1 à 2
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0
Produits dérivés	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

4. Réconciliation niveau 3

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	Solde d'ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Gains/pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/11
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	2 722 272	0	18 363	610 516	(429 668)	287 081	(656 538)	2 552 026
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	41 939	0	(676)	21 608	(2 769)	26 640	0	86 742
TOTAL	2 764 211	0	17 687	632 124	(432 437)	313 721	(656 538)	2 638 768

(en milliers d'EUR)	Solde d'ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Gains/pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/12
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	2 552 026	0	80 372	571 673	(324 552)	111 824	(18 597)	2 972 746
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	86 742	0	0	16 256	(14)	2	0	102 986
TOTAL	2 638 768	0	80 372	587 929	(324 566)	111 826	(18 597)	3 075 732

B. Passifs

(en milliers d'EUR)	Solde d'ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Gains/pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/11
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0

(en milliers d'EUR)	Solde d'ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Gains/pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/12
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0

5. Sensibilité à des hypothèses alternatives de l'évaluation en niveau 3

La valeur réelle des obligations est basée en partie sur le *mark-to-model* développé par les centres de compétence de Belfius Banque. L'impact des hypothèses alternatives pour les paramètres non observables, à savoir le *credit spread* et la liquidité, du *mark-to-model* sur les actifs de niveau 3 est le suivant :

A. Credit spread

La composante de crédit du *mark-to-model* repose sur deux paramètres qui donnent des informations fondamentales sur la qualité de crédit d'une émission : la probabilité de défaut (PD) à 1 an de l'émetteur et la perte en cas de défaut (LGD) de l'émission. Le choix s'est porté sur les paramètres de Bâle II (BII) comme référence principale, s'ils sont disponibles. Un avantage des chiffres de B II est qu'ils ont été validés, tant en interne que par des organes de contrôle. En outre, ils sont soumis chaque année à un rétrotest, un exercice qui est également validé en interne.

Les hypothèses alternatives sont un déplacement relatif de 10 % du *mark-to-model spread*. Cette méthode est cohérente avec le modèle utilisé pour le calcul de la provision pour *Credit Value Adjustments*. L'impact sur les réserves de réévaluation des actifs disponibles à la vente est le suivant (en EUR) :

- impact en cas de hausse de 10 % : - 20 303 545
- impact en cas de baisse de 10 % : + 20 303 545

B. Liquidité

Outre le *credit spread*, l'autre paramètre qui a un impact sur la valeur réelle finale est le pourcentage du *mark-to-market* par rapport au *mark-to-model* qui est utilisé. Sur la base de cette analyse, on note seulement un impact sur les actifs de niveau 3 avec un pourcentage *mark-to-model* de plus de 75 %.

Comme hypothèses alternatives, Belfius Insurance modifie ces pourcentages de 10 %, ce qui donne les pourcentages alternatifs suivants :

Normal	Première hypothèse alternative(1) : +10 %	Deuxième hypothèse alternative(2) : -10 %
75 %	85 %	65 %
100 %	N/A(3)	90 %

(1) Première hypothèse alternative = généralement lorsqu'une pondération supérieure est attribuée au *mark-to-model*.
(2) Deuxième hypothèse alternative = généralement lorsqu'une pondération inférieure est attribuée au *mark-to-model*.
(3) Pour les obligations valorisées à 100 % au *mark-to-model*, la première hypothèse alternative ne peut être envisagée afin de ne pas avoir un pourcentage supérieur à 100 %.

L'impact sur les réserves de réévaluation des actifs disponibles à la vente est le suivant (en EUR) :

- impact en cas de hausse de 10 % : - 170 086
- impact en cas de baisse de 10 % : + 2 480 461

C. Conclusion

Si on tient compte des impacts positifs et négatifs les plus élevés, l'impact des hypothèses alternatives sur la réserve des actifs financiers disponibles à la vente est estimé entre EUR +20,3 millions et EUR -20,3 millions.

6. Différence entre le prix de transaction et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction)

Néant

13.2. Exposition aux risques de crédit

1. Actifs financiers douteux

Un actif financier est douteux lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré contrat par contrat.

Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à une date prévue, l'intégralité du contrat est considérée comme étant douteuse.

	31/12/11			
	Actifs douteux mais non dépréciés			Valeur comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
(en milliers d'EUR)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenu variable)	0	0	0	39 102
Actifs financiers disponibles à la vente (à l'exclusion des titres à revenu variable)	0	0	0	1 219 420
Prêts et avances (au coût amorti)	34 714	0	535	9 355
Autres instruments financiers - au coût	0	0	0	42 019
TOTAL	34 714	0	535	1 270 794

	31/12/12			
	Actifs douteux mais non dépréciés			Valeur comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
(en milliers d'EUR)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenu variable)	0	0	0	106 158
Actifs financiers disponibles à la vente (à l'exclusion des titres à revenu variable)	0	0	0	48 728
Prêts et avances (au coût)	329 424	23 812	30 975	17 635
Autres instruments financiers - au coût	0	0	0	6 416
TOTAL	329 424	23 812	30 975	72 779

Les actifs douteux relèvent essentiellement des prêts hypothécaires.

Les réductions de valeur exceptionnelles sur les actifs financiers sont appliquées conformément aux règles d'évaluation décrites à la rubrique « Réduction de valeur des actifs financiers ».

2. Garanties et autres rehaussements de crédit obtenus par prise de possession des garanties détenues

Néant

3. Réductions de valeur sur prêts et créances

(en milliers d'EUR)	Au 1er janvier 2011	Utilisation	Dotations	Reprises	Autres ajustements	Au 31 décembre 2011	Récupérations directement comptabilisées par le compte de résultats	Frais directement comptabilisés par le compte de résultats
RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE SUR LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT	(96 364)	40 429	(844 057)	17 790	105	(882 097)	0	0
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	(11 295)	0	0	(11 295)	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	(394)	0	(531)	112	105	(708)	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	(95 970)	40 429	(832 231)	17 678	0	(870 094)	0	0
Dont instruments à revenu fixe	*(47 053)*	*19*	*(819 701)*	*17 678*	*0*	*(849 057)*	*0*	*0*
Dont actions	*(48 917)*	*40 410*	*(12 530)*	*0*	*0*	*(21 037)*	*0*	*0*
RÉDUCTION DE VALEUR COLLECTIVE	(24 409)	0	(10 646)	1 128	0	(33 927)	0	0
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(7 592)	0	(4 338)	319	0	(11 611)	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	(16 817)	0	(6 308)	809	0	(22 316)	0	0
TOTAL	(120 773)	40 429	(854 703)	18 918	105	(916 024)	0	0

(en milliers d'EUR)	Au 1er janvier 2012	Utilisation	Dotations	Reprises	Autres ajustements	Au 31 décembre 2012	Récupérations directement comptabilisées par le compte de résultats	Frais directement comptabilisés par le compte de résultats
RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE SUR LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT	(882 097)	825 000	(60 110)	58 700	(1 611)	(60 118)	489	(13 908)
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(11 295)	17 305	(9 259)	184	0	(3 065)	489	(13 538)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(708)	735	(1 613)	401	(1 611)	(2 796)	0	(370)
Actifs financiers disponibles à la vente	(870 094)	806 960	(49 238)	58 115	0	(54 257)	0	0
Dont instruments à revenu fixe	*(849 057)*	*782 102*	*(7 018)*	*58 115*	*0*	*(15 858)*	*0*	*0*
Dont actions	*(21 037)*	*24 858*	*(42 220)*	*0*	*0*	*(38 399)*	*0*	*0*
RÉDUCTION DE VALEUR COLLECTIVE	(33 927)	0	(8 976)	1 730	0	(41 173)	0	0
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(11 611)	0	(6 492)	0	0	(18 103)	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	(22 316)	0	(2 484)	1 730	0	(23 070)	0	0
TOTAL	(916 024)	825 000	(69 086)	60 430	(1 611)	(101 291)	489	(13 908)

4. Risque de crédit sur les prêts désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Néant

5. Risque de crédit pour les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Néant

13.3. Instruments de garantie

1. Actifs reçus en garantie pouvant être vendus ou redonnés en garantie

Nature des actifs reçus à titre de garantie (en milliers d'EUR)	Garanties reçues au 31 décembre 2011		Garanties reçues au 31 décembre 2012	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie
Actions	0	0	0	0
Instruments de dette	3 384 657	0	3 336 095	0
Prêts et créances	0	0	0	0
Cash collatéraux	0	0	0	0
TOTAL	3 384 657	0	3 336 095	0

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession-rétrocession et de prêts d'obligations.

2. Actifs financiers apportés en garantie

(en milliers d'EUR)	Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31 décembre 2011		Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31 décembre 2012	
	Pour des passifs	Pour des passifs éventuels	Pour des passifs	Pour des passifs éventuels
Actifs financiers apportés en garantie	1 715 590	0	2 578 455	0

Ce tableau donne un aperçu des actifs financiers rapportés en garantie dans le cadre des activités de cession-rétrocession.

3. Actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés

(en milliers d'EUR)			Passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	164 413	174 199	163 059	174 199	(11 140)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	2 230 271	2 008 346	2 230 271	2 008 346	221 925
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	0	0	0	0
TOTAL	2 394 684	2 182 545	2 393 330	2 182 545	210 785

Ce tableau donne un aperçu des actifs financiers transférés et les passifs qui y sont associés. Étant donné que la quasi-totalité des risques et avantages ne sont pas transférés, ces actifs restent comptabilisés au bilan de Belfius Insurance. Les activités de cession-rétrocession sont reprises dans le tableau.

Dans ce type de transaction, le recours de la contrepartie n'est pas limité à l'actif transféré : la contrepartie conserve le droit sur la totalité de la dette. En conséquence, les colonnes « Montant des passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré » ne sont pas d'application.

Activités de cession-rétrocession

Belfius Insurance utilise les conventions de cession-rétrocession comme instrument de financement par lequel des titres sont vendus à une contrepartie sur le marché en échange de liquidités et sont rachetés à terme. Les conventions de cession-rétrocession sont conclues sous les conditions générales d'application dans le « Global Master Repurchase Agreement ». Les contreparties à la transaction sont soumises au processus d'examen du risque de crédit décrit dans le rapport de gestion.

Les actifs financiers transférés restent comptabilisés au bilan car Belfius Insurance en conserve la plupart des risques et avantages. Les liquidités obtenues dans le cadre de ces transactions sont reconnues comme des dettes.

13.4. Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

(Quelques totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

1. 2011

A. Actif

	31/12/11									
(en milliers d'EUR)	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Réduction de valeur	Total
Prêts et créances auprès des banques centrales	731 952	35 594	106 774	374 045	3 072	1 082	13 019		(22 906)	1 242 632
Prêts hypothécaires et autres prêts		594 053	114 910	131 716	1 062 493	4 707	20 693		(23 024)	1 905 548
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats						3 131 749	643			3 132 392
Actifs financiers disponibles à la vente		424 887	932 866	2 904 050	11 377 370	903 472	362 525	(125 674)	(870 093)	15 909 403
Immeubles de placement						286 668				286 668
Produits dérivés							49	4 434		4 483
Investissements dans des entreprises associées						8 570				8 570
Immobilisation corporelle pour usage propre						55 732				55 732
Immobilisation incorporelle et goodwill						12 646				12 646
Impôts à recevoir						329 058				329 058
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	26 505	37 717	29 100	17 137	6 389	109 230			(419)	225 659
Autres actifs	983	21 560	9 270	4 136		29 296				65 245
TOTAL	759 440	1 113 811	1 192 920	3 431 084	12 449 324	4 872 210	396 929	(121 240)	(916 442)	23 178 036

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/11								
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Dettes envers les établissements de crédit		1 531 167	22 347				2 018		1 555 532
Dépôts des clients	519	6 758	27 831	19 381		4 991			59 480
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats						3 132 392			3 132 392
Produits dérivés							90	583	673
Emprunts subordonnés		351 000				42 768	6 382		400 150
Provisions techniques relatives aux activités d'assurance						17 066 805			17 066 805
Provisions et autres engagements						87 671			87 671
Impôts à payer						14 450			14 450
Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance et autres passifs	68 462	153 677	60 101	2 521	19	45 780			330 560
TOTAL	**68 981**	**2 042 602**	**110 279**	**21 902**	**19**	**20 394 857**	**8 490**	**583**	**22 647 713**

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	31/12/11					
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	690 459	(928 791)	1 082 641	3 409 182	12 449 305	(15 522 647)

2. 2012

A. Actif

(en milliers d'EUR)	31/12/12									
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Réduction de valeur	Total
Prêts et créances auprès des banques centrales	659 418	175 974	96 879	20 056	100 130		5 225		(21 168)	1 036 514
Prêts hypothécaires et autres prêts	272	470 086	123 251	211 462	5 516 199	10 826	40 685		(25 866)	6 346 915
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats						3 457 881	643			3 458 524
Actifs financiers disponibles à la vente	9 420	383 220	785 989	2 622 109	8 243 131	833 320	277 648	1 396 746	(54 258)	14 497 325
Immeubles de placement						408 835				408 835
Produits dérivés							4			4
Investissements dans des entreprises associées						10 331				10 331
Immobilisation corporelle pour usage propre						54 805				54 805
Immobilisation incorporelle et goodwill						17 332				17 332
Impôt à recevoir						20 693				20 693
Actifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance	78 860	12 391	9 593	12 017	3 748	199 789			(547)	315 851
Autres actifs	1 013	3 893	9 141	2 260		647				16 954
TOTAL	748 983	1 045 564	1 024 853	2 867 904	13 863 208	5 014 459	324 205	1 396 746	(101 839)	26 184 083

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/12								
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Dettes envers les établissements de crédit	4 024	1 154 553	1 036 254	17 475	20 079		546		2 232 931
Dépôts des clients	717		3 207	9 609		18 136			31 669
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats						3 458 524			3 458 524
Produits dérivés							115	368	483
Emprunts subordonnés					181 000	212 768	10 582		404 350
Provisions techniques relatives aux activités d'assurance						17 881 247			17 881 247
Provisions et autres engagements						89 143			89 143
Impôt à payer						132 893			132 893
Passifs relatifs aux activités d' (de) (ré)assurance et autres passifs	155 246	103 876	37 044	2 620		95 239			394 025
TOTAL	**159 987**	**1 258 429**	**1 076 505**	**29 704**	**201 079**	**21 887 950**	**11 243**	**368**	**24 625 265**

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	31/12/12					
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	588 996	(212 865)	(51 652)	2 838 200	13 662 129	(16 873 491)

13.5. Risque de change

(en milliers d'EUR)	31/12/11				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total actif	22 546 834	601 189	21 905	8 108	23 178 036
Total dettes	23 094 850	41 976	23 029	18 181	23 178 036
POSITION NETTE AU BILAN	(548 016)	559 213	(1 124)	(10 073)	0
Hors bilan - à recevoir	0	0	0	0	0
Hors bilan - à livrer	0	0	0	0	0
POSITION NETTE AU HORS-BILAN	0	0	0	0	0
POSITION NETTE	(548 016)	559 213	(1 124)	(10 073)	0

(en milliers d'EUR)	31/12/12				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total actif	25 857 676	289 179	28 133	9 095	26 184 083
Total dettes	26 071 500	64 410	28 399	19 773	26 184 083
POSITION NETTE AU BILAN	(213 824)	224 768	(266)	(10 678)	0
Hors bilan - à recevoir	0	0	0	0	0
Hors bilan - à livrer	0	0	0	0	0
POSITION NETTE AU HORS-BILAN	0	0	0	0	0
POSITION NETTE	(213 824)	224 768	(266)	(10 678)	0

Belfius Assurances SA
Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2012

Aux actionnaires
Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Belfius Assurances SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2012, le compte de résultats consolidé, la variation des fonds propres consolidés, l'état consolidé du résultat global et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le bilan consolidé mentionné s'élève à EUR 26 184 083 (000) et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à EUR 84 535 (000).

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre contrôle.
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes consolidés de la société Belfius Assurances SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.
Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 3 mai 2013

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par

Frank Verhaegen

Informations complémentaires

Données générales de Belfius Insurance

Dénomination sociale
Belfius Insurance SA

Contact
Tél. : +32 2 286 76 11

Adresse postale générale
Avenue Galilée 5
1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise
RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064

Entreprise d'assurances agréée sous
le numéro 0037

Contact

Vous souhaitez plus d'informations sur Belfius Insurance?
Envoyez un mail à *communication@belfius-insurance.be*.

Vous pouvez également nous joindre au +32 2 286 76 11
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Vous pouvez bien entendu nous suivre sur :

LinkedIn.com/company/belfius-insurance

Belfius Insurance